

ETUDE PRÉALABLE AGRICOLE

Projet d'aménagement d'une
plateforme logistique à Bléré (37)

Coordination technique : Celia HAUMANT (NG CONCEPT)
Votre interlocuteur CETIAC : Baptiste GERVAISE

Document soumis à avis
simple de la CDPENAF

Projet porté par

BATI > LOGISTIC

SOMMAIRE

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

01a Description du projet concerné	7
Situation géographique du projet	
Fiche d'identité du projet	
Compatibilité avec les documents de planification	
Activité agricole concernée par le projet	
01b Délimitation des périmètres d'étude	15
Contexte agricole départemental	
Définition des périmètres d'étude	
02a Agriculture et filières du territoire	22
L'agriculture sur le périmètre élargi	
Les filières agricoles	
Démarches qualité et circuits courts	
Production alimentaire du périmètre élargi	
Aptitudes et potentiel agronomique	
Fonctionnalité de l'agriculture locale	
Rôles socio-environnementaux de l'agriculture	
Agriculture et changement climatique	
Initiatives locales de soutien à l'agriculture	
02b Synthèse de l'état initial de l'économie agricole	33
Valeur ajoutée de l'économie agricole	
Synthèse et dynamiques de l'économie agricole	
03a Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs	39
Concertation avec les acteurs locaux	
Préambule - justification du projet	
La séquence Eviter, Réduire ou Compenser	
Mesures d'évitement	
Mesures de réduction	
03b Incidences positives et négatives du projet	47
Effets cumulés avec d'autres projets	
Bilan des impacts du projet	
03c Mesures de compensation agricole collective	50
Compensation agricole collective	
Calcul du montant de compensation	
Mesure de compensation agricole collective	
04a CETIAC conseil en compensation agricole	59
Méthodologie CETIAC	
Bibliographie & Glossaire	
Annexes	

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉTUDE

Les trois conditions cumulatives

La **Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF)** de 2014 (Art. L. 112-1-3 du code rural) : introduction du dispositif de compensation agricole

Le **Décret d'application paru le 31 août 2016** (n°2016-1190) : obligation de réaliser une étude préalable pour les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale)

Le **Décret du 14 octobre 2021** (n°021-1348) : les fonds destinés au financement des mesures de compensation peuvent être consignés tout ou partie à la caisse des dépôts et consignations.

ÉTUDE PREALABLE AGRICOLE

D'après le Décret, les trois conditions cumulatives de soumission d'un projet à la réalisation de l'étude préalable agricole sont :

CONDITION DE NATURE

Le projet doit être soumis à étude d'impact environnemental systématique



CONDITION DE LOCALISATION

Situé sur une zone valorisée par une activité agricole dans les 3 à 5 dernières années



CONDITION DE CONSISTANCE

La surface perdue définitivement doit être de plus de 5 ha

Pour que le projet soit soumis à l'élaboration d'une étude préalable agricole, les trois conditions d'application du Décret n°1190-2016 du 31 août 2016 relatif à la compensation agricole collective doivent être cumulées.

3 ans en AU ou 5 ans en A et N

Seuil arrêté dans l'Indre-et-Loire

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

En effet, les caractéristiques du projet de plateforme logistique de Bléré sont les suivantes :

Le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact environnemental systématique



La 1^{ère} condition est remplie

EXPLOITATION AGRICOLE

Des activités agricoles de **grandes cultures** sont constatées sur l'emprise potentielle du projet dans les 3 dernières années.



La 2^{ème} condition est remplie

SURFACE CONCERNÉE

La surface totale concernée par le projet est de **17,3 ha**



La 3^{ème} condition est remplie

Ainsi le projet de plateforme logistique cumule les trois conditions d'application du Décret n°1190 2016 relatif à la compensation agricole collective, il est donc soumis à la réalisation de l'étude préalable agricole.

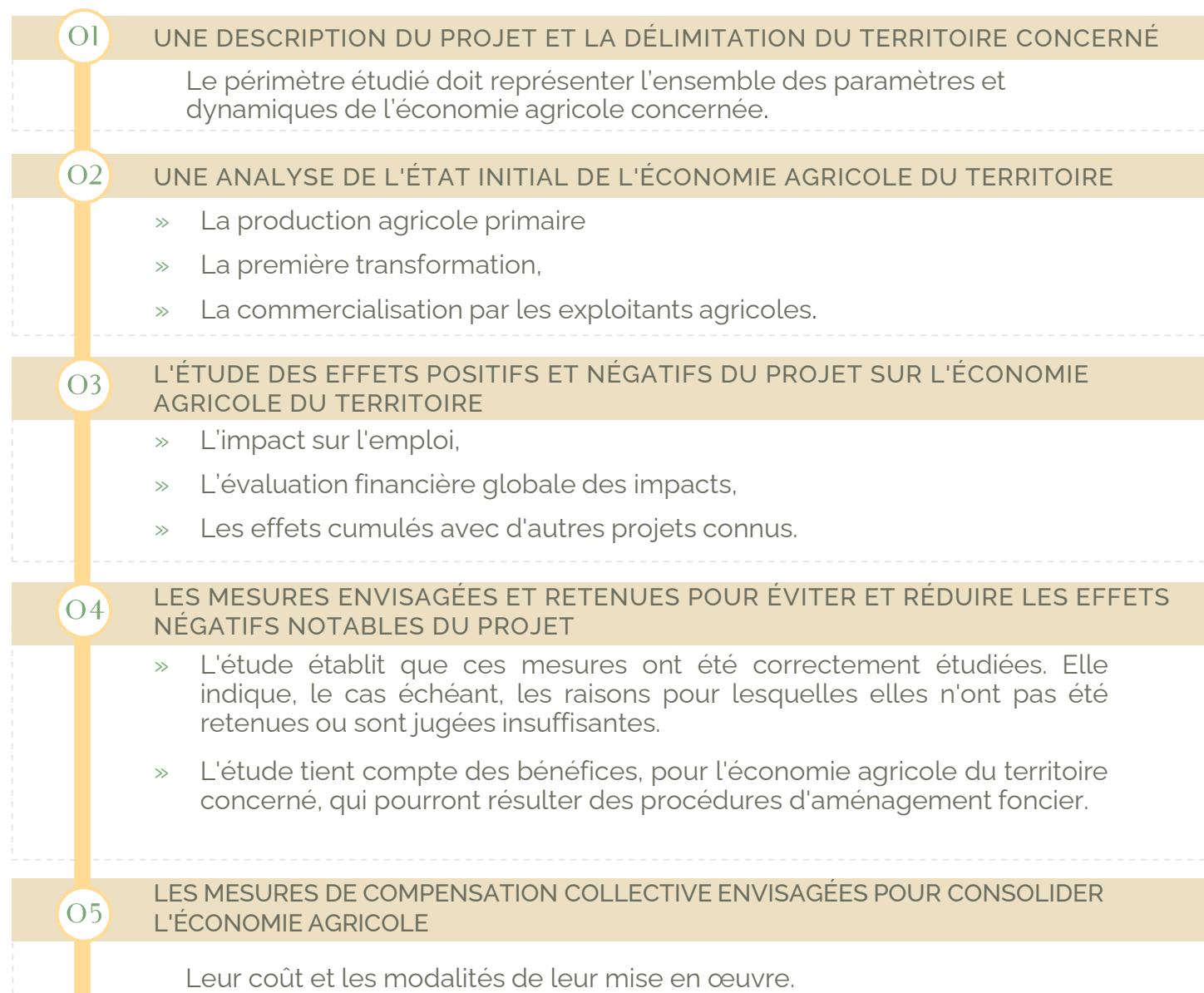
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉTUDE

Le contenu de l'étude préalable agricole et l'instruction

Le projet remplissant les trois conditions cumulatives du Décret n°2016-1190 du 31 août 2016, une étude préalable agricole doit être réalisée selon les cinq étapes détaillées ci-dessous.

A noter que la méthodologie complète de CETIAC est détaillée en fin d'étude.

Le contenu de l'étude préalable agricole



Ces étapes structurent la présente étude préalable agricole relative au projet de plateforme logistique de Bléré (37)

LE PORTEUR DU PROJET CONCERNÉ PAR L'ÉTUDE

Maître d'ouvrage et présentation du projet

Le projet d'aménagement de la plateforme logistique de Bléré est porté par la société BATILOGISTIC.

BATI>LOGISTIC

La société BATILOGISTIC et le Groupe FM

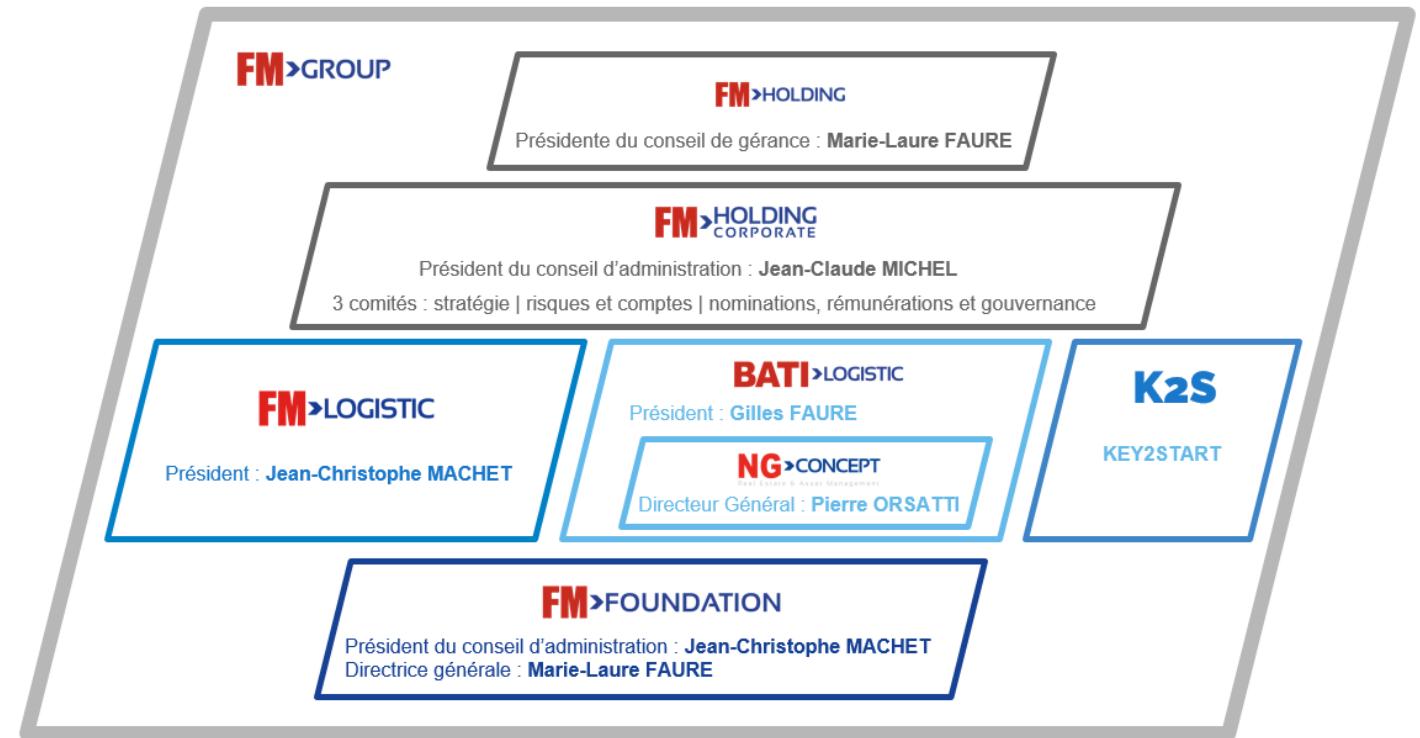
BATILOGISTIC est la filiale immobilière du Groupe FM spécialisée dans la gestion des biens bâtis afin d'apporter des solutions constructives globales aux exploitants logistiques en Europe et en Asie depuis plus de 20 ans.

Le Groupe FM a été créé en 1967 par trois fondateurs : Claude FAURE, Edmond FAURE et Jean-Marie MACHET. Son activité initiale se limitait au transport. Dès 1982 débuta l'activité d'entreposage de denrées alimentaires et en 1987 les activités de conditionnement.

À date, BATILOGISTIC possède une trentaine de plateformes d'entreposage en France. Les entrepôts logistiques développés par BATILOGISTIC peuvent être mis à disposition de FM LOGISTIC (société sœur) ou d'autres acteurs du secteur de la logistique.

La société BATILOGISTIC peut s'appuyer sur une équipe d'ingénierie propre (NG CONCEPT) pour le design, la construction et la maintenance des plateformes logistiques.

Le siège de BATILOGISTIC est situé à Phalsbourg dans l'Est de la France. Le Groupe FM est toujours dirigée par les familles FAURE et MACHET.



Structure du Groupe FM

Source : BATILOGISTIC

NG>CONCEPT
Real Estate & Asset Management

DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

En préambule de l'étude, les trois conditions cumulatives du Décret sont bien remplies par le projet. Une présentation du porteur du projet et du contexte de l'étude a été réalisée. Une description du projet sera détaillée dans un objectif de clarification des étapes et caractéristiques attendues. Plusieurs périmètres d'étude seront proposés, plus ou moins élargis afin de prendre en compte l'ensemble des composantes de l'économie agricole du territoire

Conformément à l'article D. 112-1-19 du code rural et de la pêche maritime, l'étude préalable comprend (...) Une description du projet et la délimitation du territoire concerné.

Extrait du Code Rural, Article D112-1-19 créé par Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 – art.1

- 01a Description du projet concerné
- 01b Délimitation des périmètres d'étude



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR
L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

01

DESCRIPTION DU PROJET CONCERNÉ

- Situation géographique du projet
- Fiche d'identité du projet
- Compatibilité avec les documents de planification
- Activité agricole concernée par le projet

01a

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PROJET

Commune et Communauté de Communes

Le présent projet d'aménagement de plateforme logistique est situé dans la commune de Bléré, à l'Est du département Indre-et-Loire (37) en région Centre-Val de Loire et à environ 25 km de Tours, la préfecture.

Au dernier recensement (INSEE, 2020), la population communale était de 5 329 habitants. Bléré s'intègre dans la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher.

Particularité de l'emprise du projet et éléments du voisinage

La zone d'étude du projet s'étend sur environ **17,3 ha** au sein d'un espace agricole fonctionnel.

Le projet de plateforme logistique s'intègre dans le **périmètre d'une ZAC**.

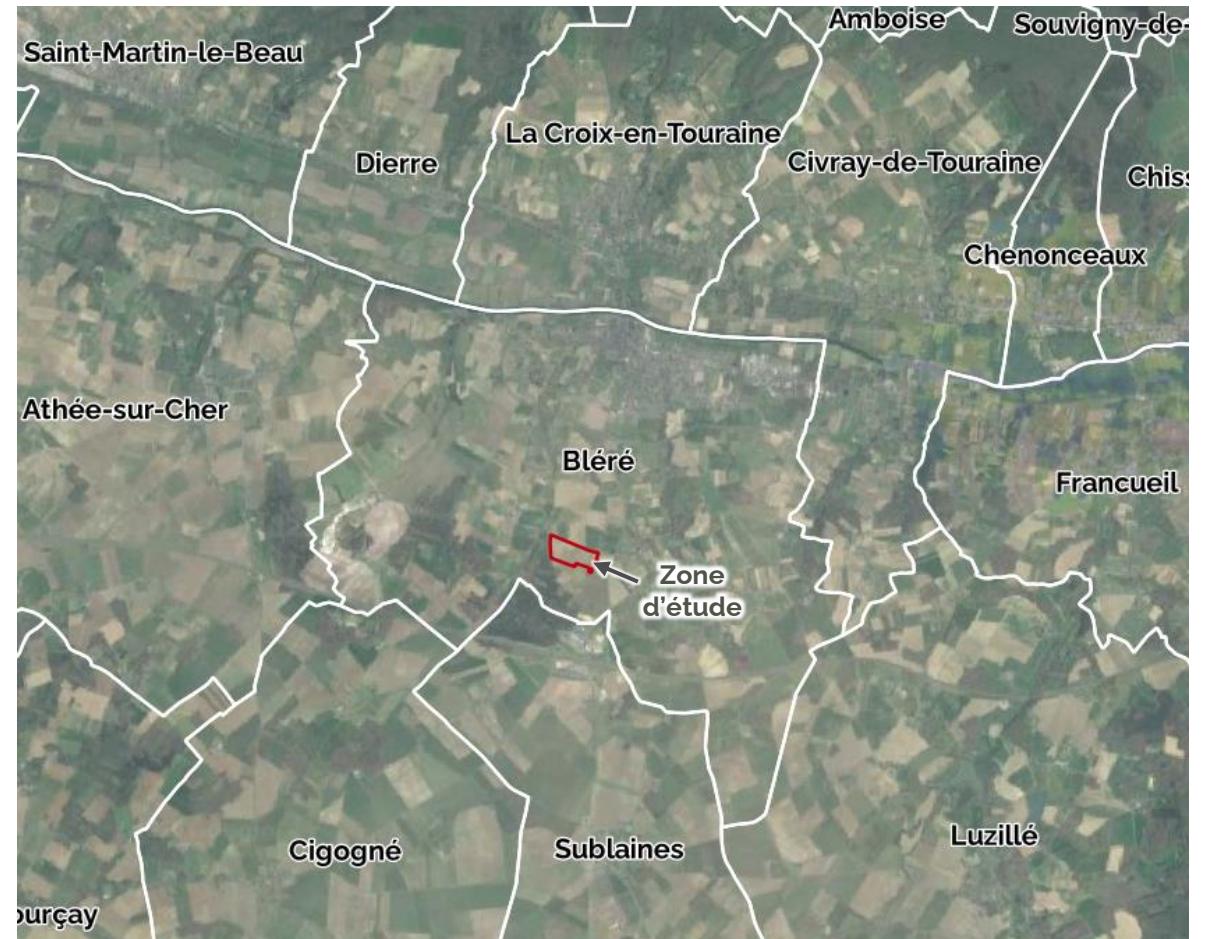
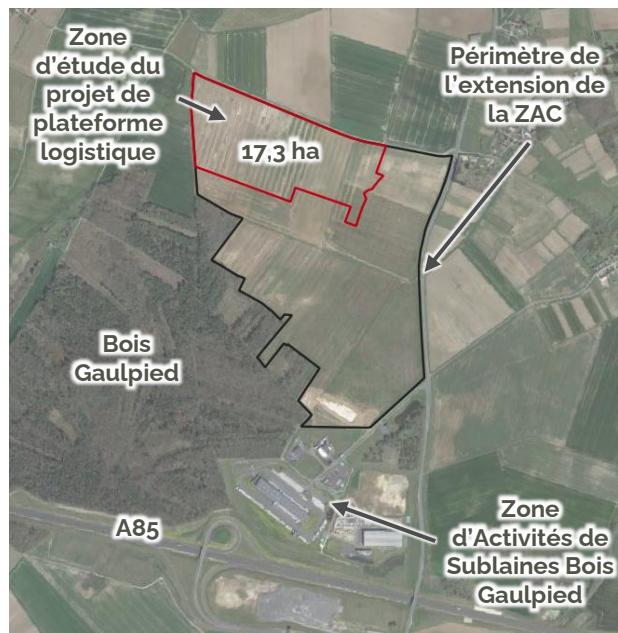
Cette dernière est une **extension de la Zone d'Activités de Sublaines-Bois de Gaulpied**, déjà construite au Sud.

Un massif forestier, le **Bois de Gaulpied**, est situé au Sud du projet et borde les zones d'activités en projet et existante.

La **position est stratégique** puisque l'autoroute **A85** reliant Tours à Vierzon circule au sud, avec la présence d'un **échangeur**.

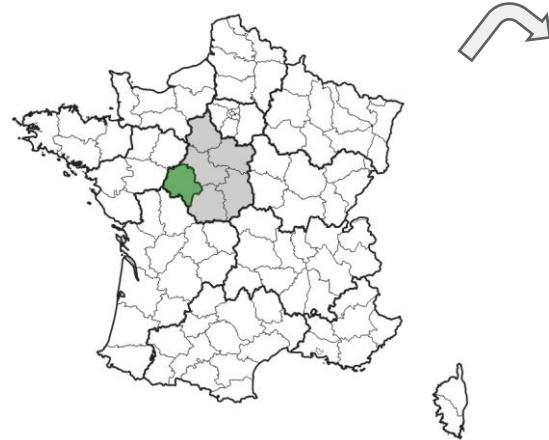
Zone d'étude

Source : Google satellite



Localisation du projet

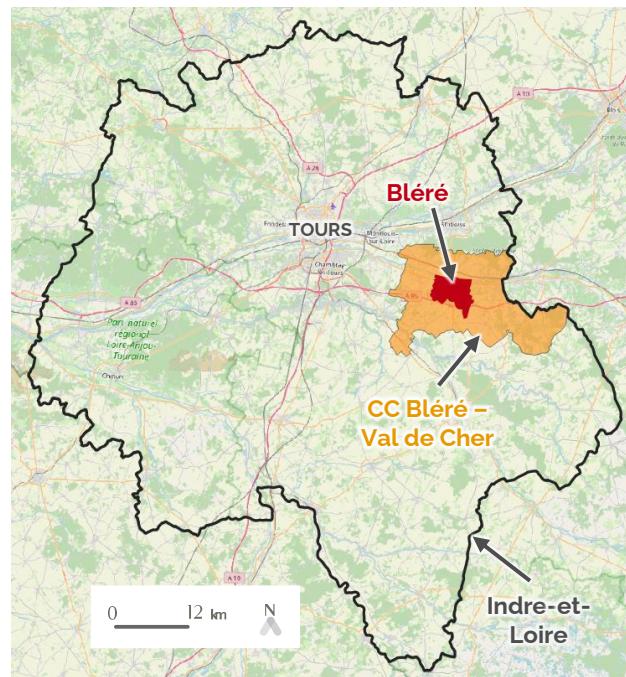
Source : Google Earth



- Département Indre-et-Loire
- Région Centre-Val de Loire
- Limites départementales
- Limites régionales

Localisation de la commune

Source : OSM



Chiffres clés CC Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher

15 communes
21 500 habitants
 dont 5 329 sur la commune

326 km² dont 31 km²
 sur la commune



FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Caractéristiques du projet

Le projet d'aménagement de la plateforme logistique de Bléré

Objet du projet Développement de services logistiques au sein d'une zone d'activités localisée sur un site stratégique à proximité d'un axe majeur de communication (A85)

Description Le projet s'intègre au sein d'une ZAC, elle-même intégrée dans une ZAE

La ZAE est composée :

- d'une ZAC dans la partie Nord → commune de Bléré
- d'une zone de lotissement qui fait l'objet d'un permis d'aménager dans la partie Sud → commune de Sublaines

Surfaces **17,3 ha** (100% agricole)

- 10,5 ha imperméables (emprise au sol du bâti, voirie, bassin de rétention, etc.)
- 6,8 ha perméables (espaces verts, cheminement piétons, piste cyclable, voirie pompiers, etc.)

Portage Conception et construction :
Batilogistic via sa filiale NG Concept

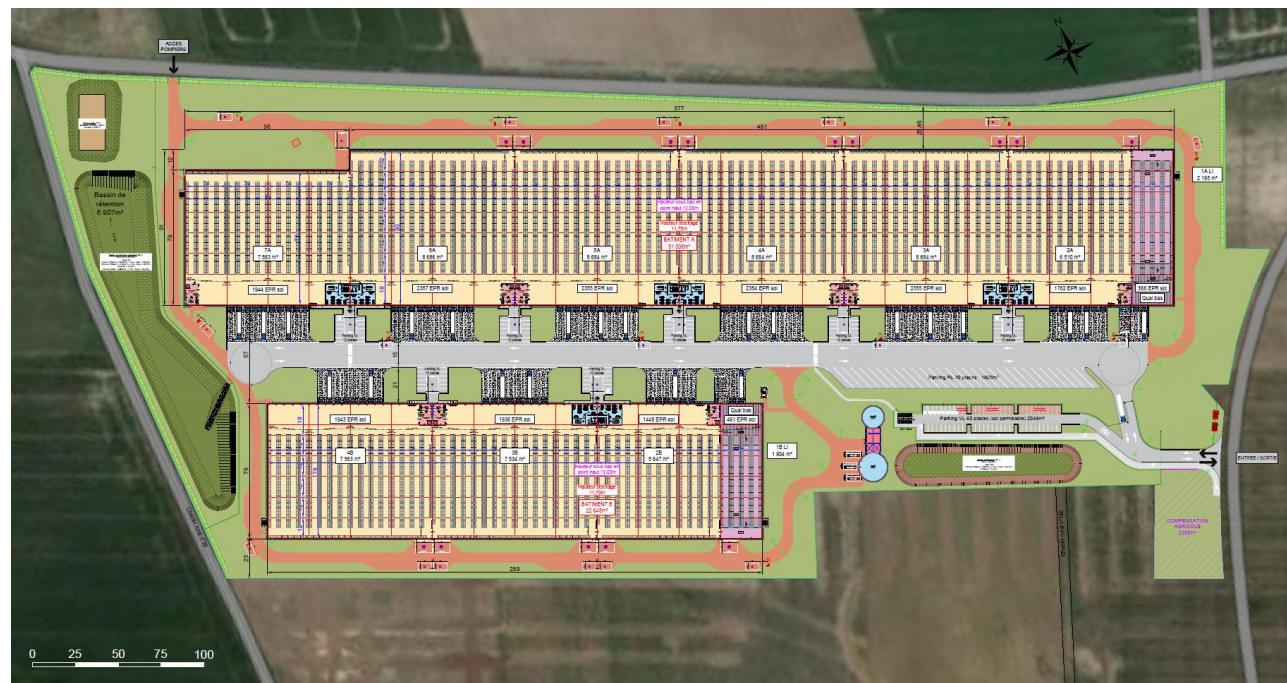
BATI LOGISTIC

NG CONCEPT
Real Estate & Asset Management

Document d'urbanisme **Zone 1AUE** du PLUi de la CC Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher

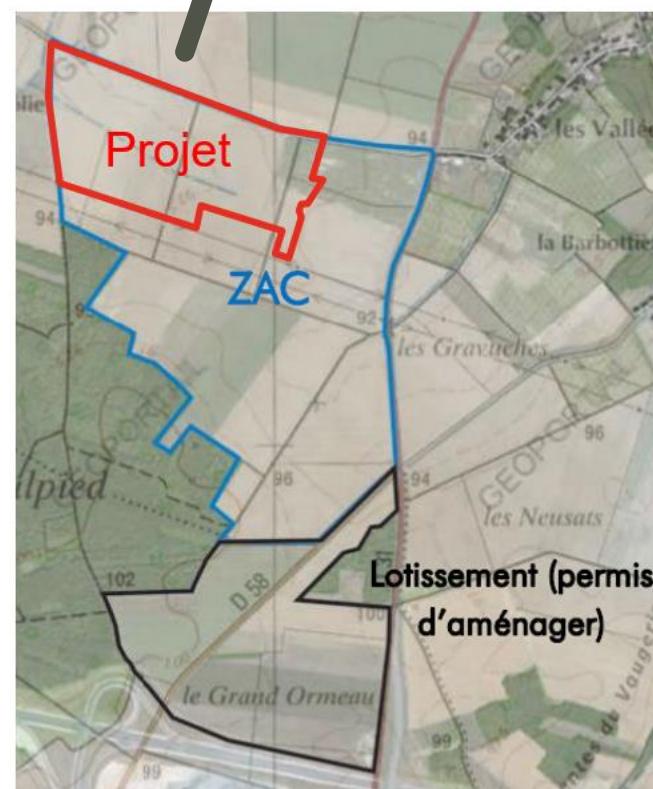
« Zone à urbaniser à vocation économique »

Maitrise foncière Terrain propriété de la CC Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher dans le cadre de l'extension de la ZA de Sublaines – Bois Gaulpied
Promesse de vente signée le 18/10/2023



Plan de masse de la plateforme logistique

Source : BATILOGISTIC



Plan de la ZAE

Source : CCBVC

PRÉSENTATION DU PROJET

La ZAE Sublaines-Bois Gaulpied

La Communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher a souhaité valoriser les abords de l'échangeur n°11 de l'A85 (Angers – Tours – Vierzon) en créant un parc d'activité de grande taille.

L'opération consiste à développer une zone d'activités économiques (ZAE) de 87 ha en bordure de l'échangeur autoroutier de Bléré sur l'A85, au lieu-dit « Bois Gaulpied » sur les communes de Sublaines (dans un premier temps) puis de Bléré.

Présentation de la ZAE

Ce projet, envisagé avant même l'ouverture de l'A85 fin 2007, a déjà fait l'objet de multiples études. Il est soutenu par le Département d'Indre-et-Loire et la région Centre-Val de Loire et inscrit dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des deux communes concernées (Sublaines et Bléré) puis dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Bléré Val de Cher approuvé en octobre 2021, mais aussi dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais (ABC).

Ce territoire attractif souffre d'un **manque de terrains à vocation économique** à proposer aux entreprises souhaitant s'installer (entreprises industrielles et logistiques, PME-PMI, artisanat, services aux entreprises).

Situé en bordure de l'A85 et de la RD31 (Château-Renault – Loches – Descartes), **le site de « Bois Gaulpied » est stratégique pour l'implantation d'activités économiques.**

La zone d'activités économique (ZAE) de Sublaines – Bois Gaulpied (plus de 87 ha) se trouve « à cheval » sur deux communes :

- » **Sublaines** pour la partie sud, où un lotissement a été créé par un permis d'aménager (plus de **25 ha**, désormais urbanisés et presque totalement occupés) ;
- » **Bléré** pour la partie nord où la ZAC (approuvée le 16 juillet 2015) permet l'extension du parc d'activité (**62 ha**) en bordure ouest de la RD 31 (qui relie l'A85 à Bléré).

Objectifs de la ZAE

- » **Répondre aux besoins de foncier pour développer les activités économiques et créer des emplois** : plusieurs entreprises souhaitent s'installer sur le territoire de la Communauté de communes (CC), or les disponibilités foncières sur les 7 zones d'activités de la CC sont de plus en plus réduites ;
 - Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Bléré Val de Cher (CCBVC) approuvé en 2021, estime les besoins de foncier à vocation économique à environ 70 hectares d'ici 2030, permettant ainsi la réalisation de la seconde phase du parc Sublaines-Bois Gaulpied (ZAC approuvée le 16 juillet 2015).
- » **Valoriser la desserte du Blérois** par le nouvel échangeur de l'A85 sur la RD31, conformément aux orientations du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
- » **Proposer une zone d'activités exemplaire** d'un point de vue environnemental, au travers d'une démarche ZAQE (Zone d'Activités de Qualité Environnementale).

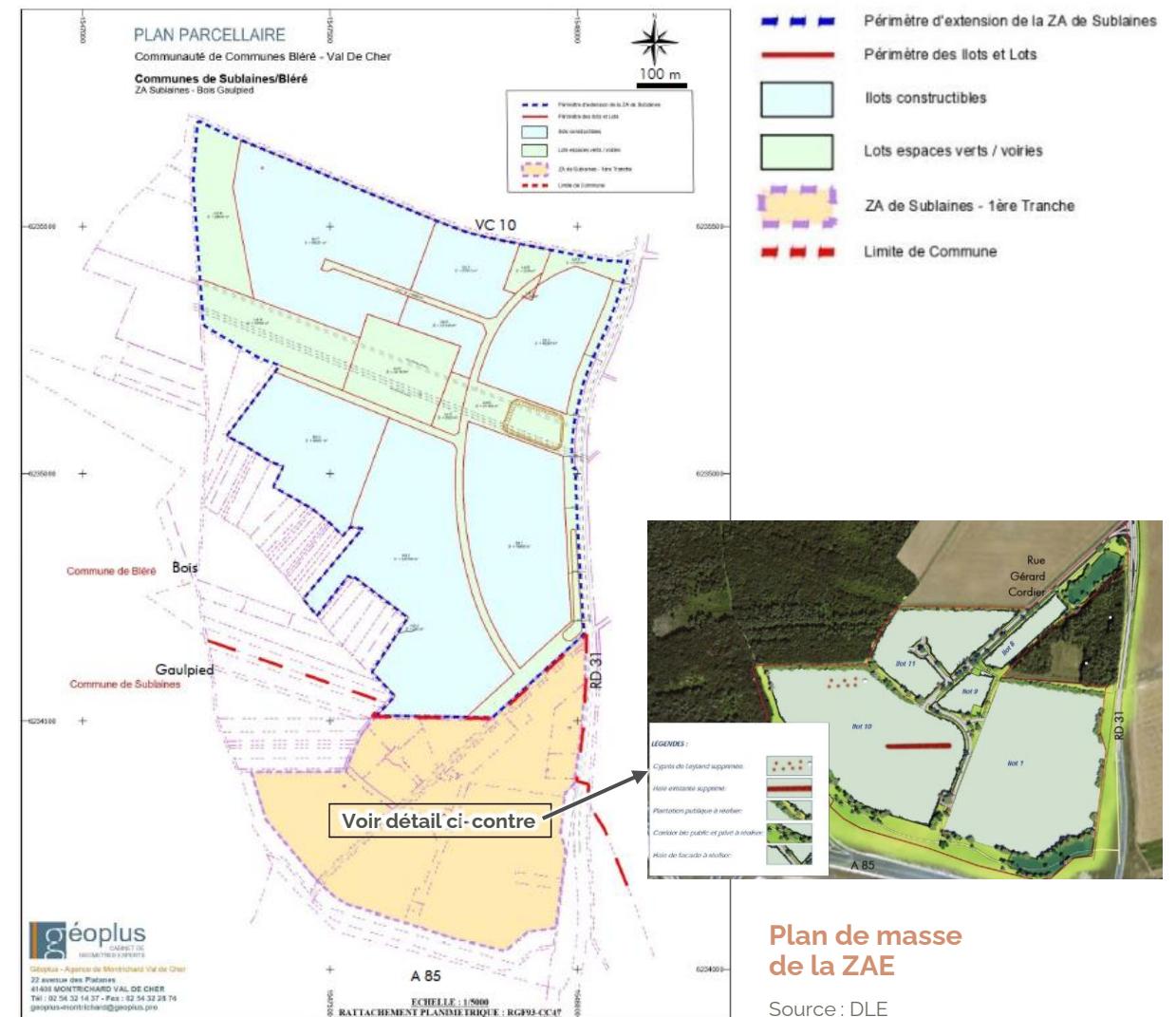
Choix du site

Le site de l'échangeur de l'A85 a été retenu pour sa très bonne **accessibilité**, à seulement 3 km de Bléré et 20 minutes de Tours (en bordure de l'A85 et de la RD31 avec, en outre, un « effet vitrine ») ; pour les **disponibilités foncières** importantes qu'il offre ; pour **l'éloignement du site par rapport aux zones d'habitations** (installation d'activités nuisantes possible) et la **proximité des réseaux divers**. La partie située au nord de l'A85 a été choisie car elle se trouve en dehors du site Natura 2000 « Champeigne » et est mieux desservie par les réseaux divers.

Caractéristiques de la ZAE

La ZAE Sublaines-Bois Gaulpied est destinée à recevoir des activités de type industrie – logistique (grands comptes), des PME – PMI, de l'artisanat et des services aux entreprises, y compris des activités nuisantes. L'agroalimentaire, gros consommateur d'eau, et le commerce (activité prévue sur la zone de la Boitardière à Amboise) en sont a priori exclus.

La réalisation de la ZAE est phasée, avec tout d'abord une procédure de lotissement (permis d'aménager) sur la partie sud (commune de Sublaines, 25 ha et 190 000 m² de surfaces cessibles) et, dans un second temps, une procédure de ZAC au nord, sur la commune de Bléré (62 ha et 490 000 m² de surfaces cessibles).



PRÉSENTATION DU PROJET

La projet d'aménagement de plateforme logistique

Historique de la ZAC et du projet de plateforme logistique :

- Délibération n°2011-162 du 27 octobre 2011 portant approbation le dossier de création de la ZAC Sublaines – Bois Gaulpied
- Délibération n°2015-130 du 16 juillet 2015 portant approbation du dossier de réalisation de la ZAC Sublaines – Bois Gaulpied
- Échanges de BATILOGISTIC avec la communauté de communes à partir de fin 2022
- Signature de la promesse de vente avec la CCBVC le 18/10/2023

Description de la plateforme

- » Surface total du terrain :
 - **173 073 m²** soit environ 17,3 ha
- » Surface bâtiment :
 - **74 186 m²**
- » **2 bâtiments de stockage :**
 - 7 cellules dans le bâtiment A
 - 4 cellules dans le bâtiment B

Revêtements	Surfaces
Perméables	<u>66 834</u>
Espaces verts (dont filtre à sable et noue)	52 988
Parking VL principal (60 places)	754
Voirie pompiers	13 092
Imperméables	<u>106 239</u>
Piste cyclable	492
Cheminement piétons	420
Emprise au sol bâti principal	74 186
Emprise au sol local SPK + cuves	520
Voirie	14 767
Aires de béquillage	8 915
Dalle béton	32
Bassin de rétention	6 907
Total	173 073

Plateforme logistique certifiée BREEAM d'environ 75 000 m²



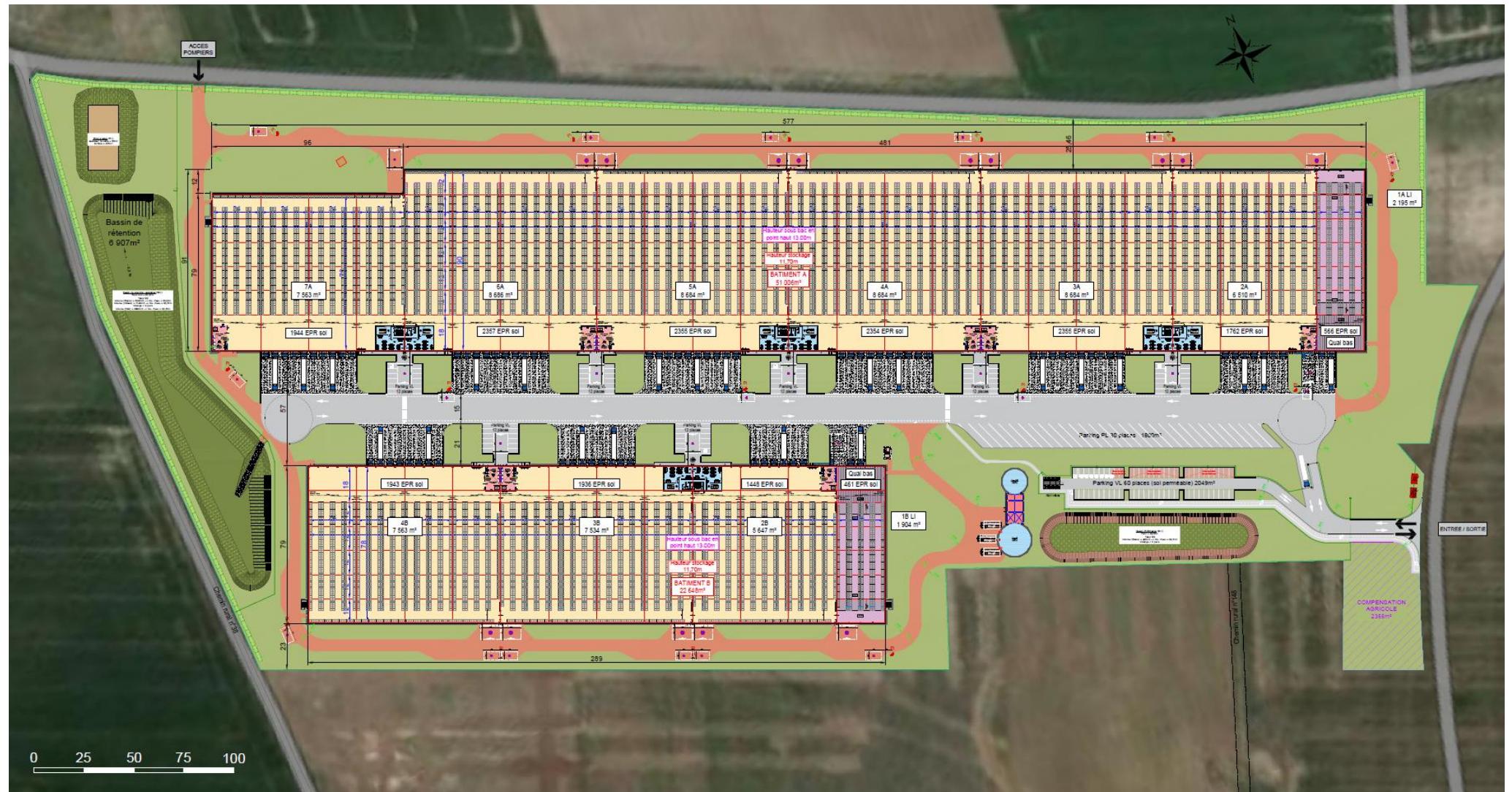
Emplois

Jusqu'à 200 personnes à terme



Site ICPE à Autorisation

Entrepôt « à tiroirs » destiné à avoir plusieurs exploitants



Plan de masse de la plateforme logistique

Source : BATILOGISTIC

COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Schémas directeurs et documents d'urbanisme

Bléré et Sublaines font partie du Pays Loire-Touraine dont la Charte de développement, approuvée en 2005 et révisée en 2011, prescrit l'amélioration de la qualité des offres d'accueil économique (requalification et développement ciblé des espaces d'activités).

Le SCoT des Communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais ainsi que le PLUi de la CC Bléré - Val de Cher sont compatibles avec le projet d'aménagement d'une plateforme logistique et plus globalement de la ZAE.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais

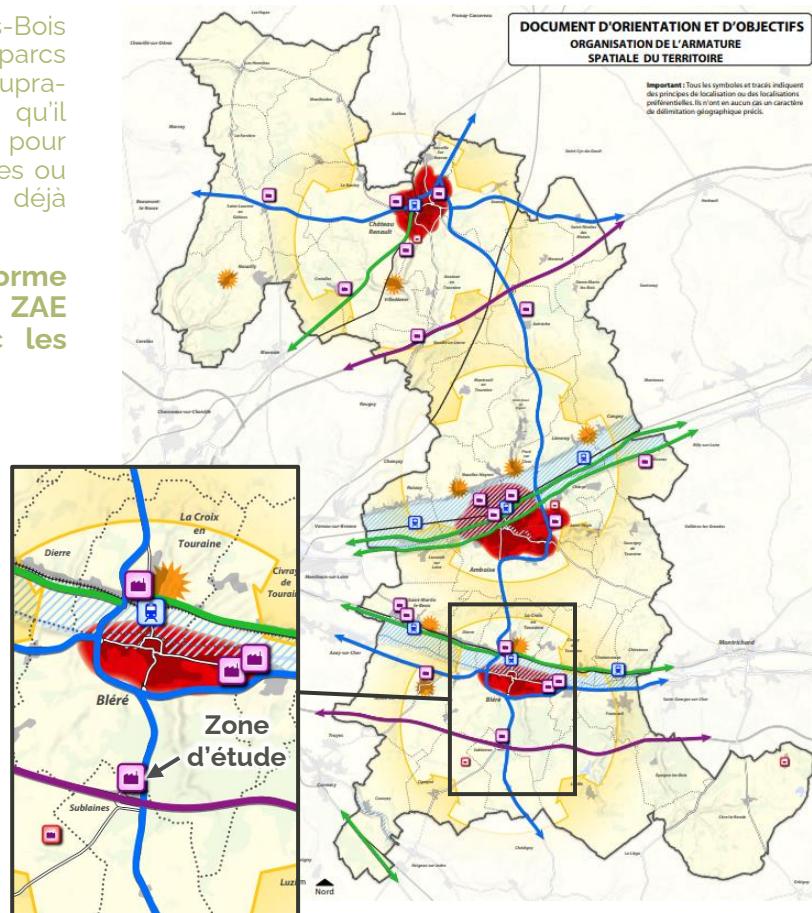
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais (ABC) approuvé en 2018 prescrit la promotion d'un développement économique diversifié (accueil de nouvelles entreprises...) et dans le respect des enjeux environnementaux, afin notamment d'améliorer le marché de l'emploi, en réponse à la croissance du nombre d'actifs sur le territoire (limiter la croissance des flux domicile-travail).

Ce développement des activités s'appuie sur une politique foncière et concerne en priorité les trois zones d'activités structurantes, de rang intercommunautaire, dont la ZA « Sublaines-Bois Gaulpied », qui doit notamment pouvoir accueillir des activités importantes par leur taille, l'importance des flux de transport qu'elles génèrent et leurs besoins en infrastructures spécifiques.

Le parc d'activité Sublaines-Bois Gaulpied est un des trois parcs d'activité structurants (d'enjeu supra-communautaire) du SCoT qu'il convient de développer, pour accueillir de nouvelles entreprises ou permettre l'essor de celles déjà présentes.

➔ Le projet de plateforme logistique au sein de cette ZAE est donc compatible avec les orientations du SCoT

-  Renforcer les fonctions de centralité et les complémentarités des pôles majeurs
-  Conforter les pôles-relais, caractérisés par une offre en transports en commun, services, commerces, emplois...
-  Améliorer le fonctionnement de chaque bassin de vie et assurer l'accessibilité aux équipements depuis les territoires ruraux
-  Aménager les abords des gares et faciliter le rabattement vers les transports en commun
-  Poursuivre le développement des zones d'activités
-  Prendre en compte les risques technologiques majeurs
-  Prendre en compte les risques d'inondation, de submersion et de rupture de digue
-  Valoriser le passage et les dessertes autoroutières
-  Affirmer la vocation de desserte locale interurbaine des axes R31-N10, RD766 et RD976
-  Améliorer les conditions de circulation et de sécurité routières sur les axes de liaison vers Tours, Blois, Vendôme, etc.

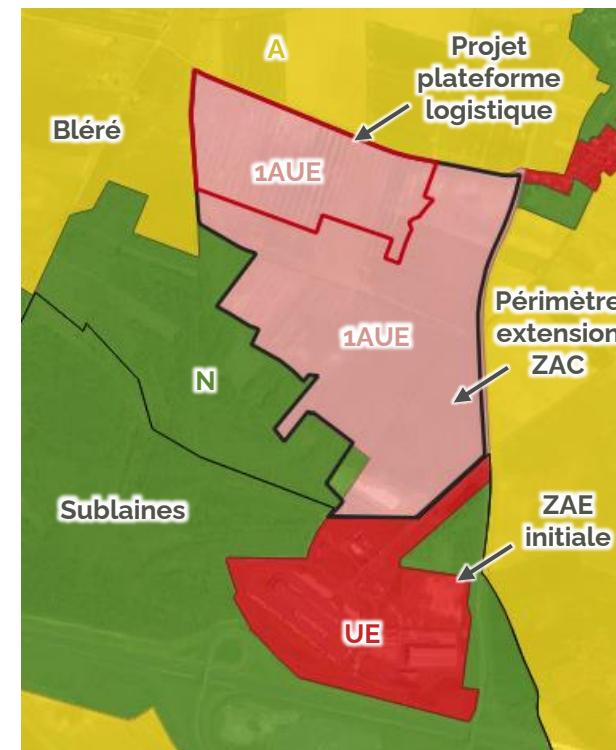


Source : DOO SCOT ABC

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CC Bléré - Val de Cher

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Communauté de communes Bléré Val de Cher (aujourd'hui Communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher) a été approuvé fin 2021. Son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) prescrit le développement d'une offre économique adaptée, lisible et qualitative. Il convient ainsi de produire et renouveler le foncier économique, notamment pour garantir un équilibre entre emplois et actifs limitant les besoins en déplacement vers les territoires voisins.

L'emprise de la ZAE Sublaines-Bois Gaulpied est donc couverte par deux zones du PLUi : la zone UE sur la partie sud (déjà occupée par des entreprises, commune de Sublaines), destinée à l'implantation d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services difficilement compatibles avec un environnement urbain résidentiel ; et la zone 1AUE (zone à urbaniser à vocation économique) pour la partie nord de la ZAE, non encore occupée par des activités (ZAC sur la commune de Bléré).



La zone 1AUE couvrant la partie bléroise de la ZAE (ZAC) fait l'objet des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) « ZAC Sublaines-Bois Gaulpied - phase 2 - Bléré » qui organisent son urbanisation.

➔ Le projet de plateforme logistique, s'intégrant dans cette zone 1AUE, est compatible avec le PLUi en vigueur

Extrait du PLUi

Source : Géoportail de l'urbanisme

ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE PAR LE PROJET

Productions et assolements agricoles

Le projet se trouve dans la Petite Région Agricole (PRA) de la Champagne, territoire de grandes cultures localisé au Sud de la vallée de la Loire.

La commune de Bléré se localise plus précisément entre la vallée du Cher au Nord et la vallée de l'Indre au Sud.

Un secteur porté par la viticulture et les grandes cultures

Les **PRA viticoles** que sont le Boischaut du Nord, le Val de Loire Anjou et Touraine, ou encore la Région viticole à l'Est de Tours sont situés à proximité.

La commune de Bléré illustre cette **diversité agricole** avec la moitié des exploitations spécialisée en **viticulture** et l'autre en **polyculture**.

L'espace agricole est majoritairement occupé par des **céréales** (blé, orge, maïs), des **oléagineux** (colza, tournesol) et des **protéagineux** (pois, féverole). Le secteur du plateau de Reignac-sur-Indre est notamment spécialisé en production de maïs semences, et certaines parcelles sont irriguées.

Les **vignes** occupent également une place importante, mais sont essentiellement localisées sur les côtés de la vallée du Cher.

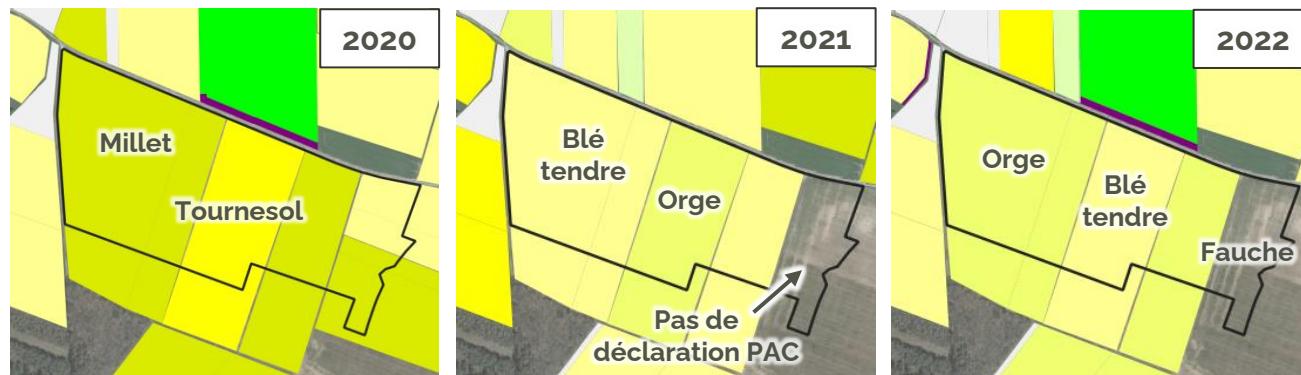
L'assolement est complété par des **cultures fourragères**, qui témoignent de la présence d'élevage dans le secteur, mais également de **cultures à forte valeur ajoutée** comme les **légumes** (notamment différents types de salade verte), des Plantes Pharmaceutiques Aromatiques et Médicinales – **PPAM** (sauge, coriandre, fenouil) ou encore des **noisettes**.

Les assolements sur le site d'étude

D'après les données issues des déclarations PAC (Registre Parcellaire Graphique – RPG), les parcelles de la zone d'étude sont valorisées en **grandes cultures**, et plus particulièrement en **céréales**. La rotation classique est blé tendre / orge / autre céréale (millet par exemple) ou tournesol.

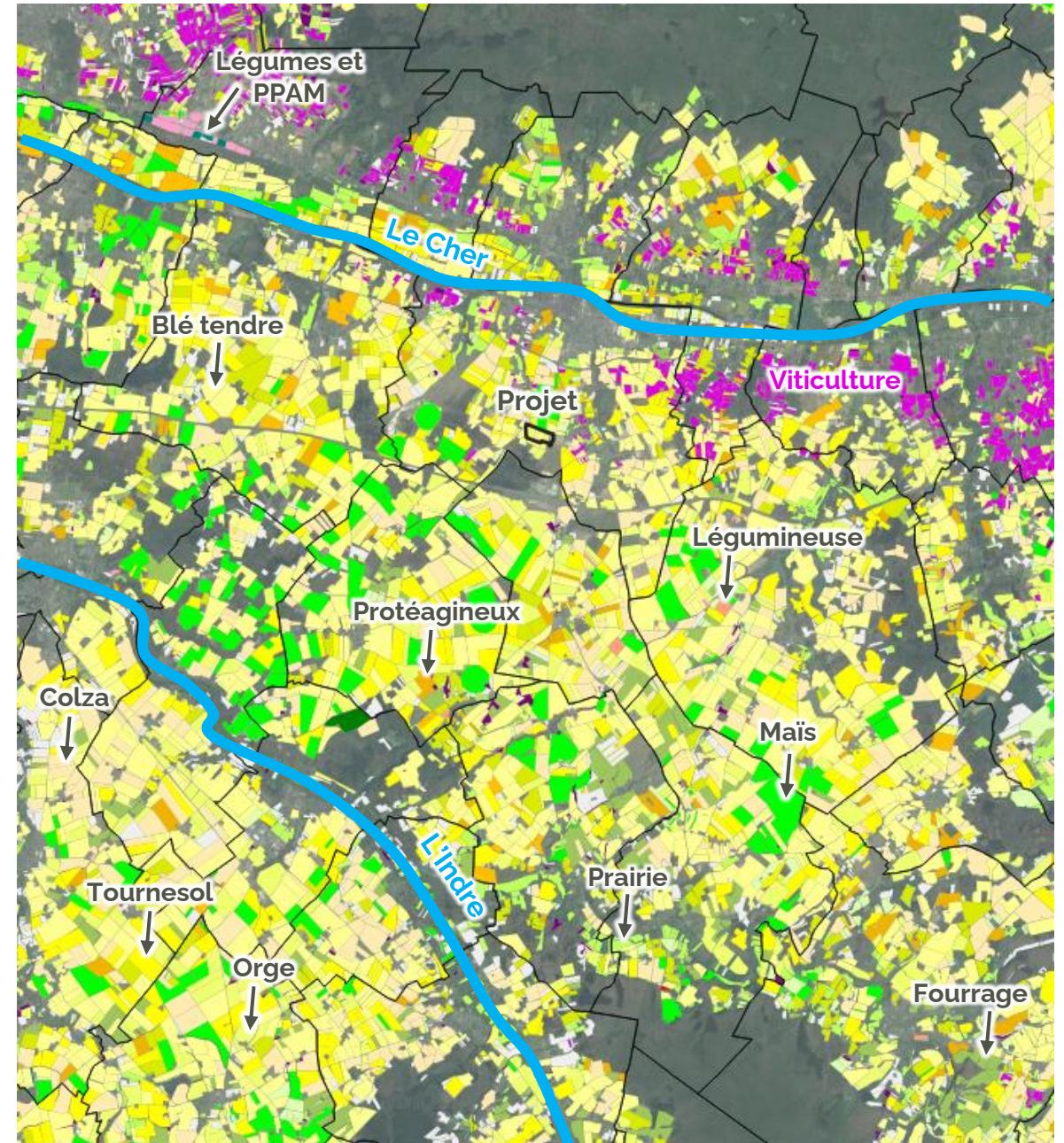
Les parcelles ne sont ni drainées, ni irriguées et sont conduites en conventionnel.

Il est à noter que la parcelle la plus à l'Est du site **n'est plus déclarée à la PAC depuis 2021** mais une **activité de fauche** est observée sur le terrain.



Assolements de la zone d'étude

Source : RPG



0 1,5 km N

Assolements agricoles autour de la zone d'étude

Source : RPG 2022



ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE PAR LE PROJET

Les exploitations agricoles concernées

Le projet de plateforme logistique de Bléré concerne deux exploitations agricoles. Elles sont spécialisées en grandes cultures et représentatives des structures du secteur.

Un bail rural précaire avait été mis en place entre les exploitants et la Communauté de communes propriétaire des terrains. Ce dernier a été résilié le 31 octobre 2023 afin de permettre à BATILOGISTIC de pouvoir accéder aux parcelles pour la réalisation des études préalables au projet.

Exploitation A

EARL basée à Bléré (chef d'exploitation âgé de 46 ans, pas de transmission prochaine)

Mode faire-valoir : bail rural avec CC + bail précaire avec SAFER sur parcelles du projet

ETP : chef d'exploitation + 1 salarié à temps partiel + saisonniers pour la récolte du maïs semence en été (groupement d'employeurs)

SAU : 180 ha, essentiellement sur les communes de Bléré et Sublaines

OTEX : grandes cultures avec une spécialisation en production de maïs semence

Assolement : rotation colza / blé orge + maïs semences + cultures de printemps (tournesol et millet) ; rendements moyens : 75 q/ha en blé en conventionnel

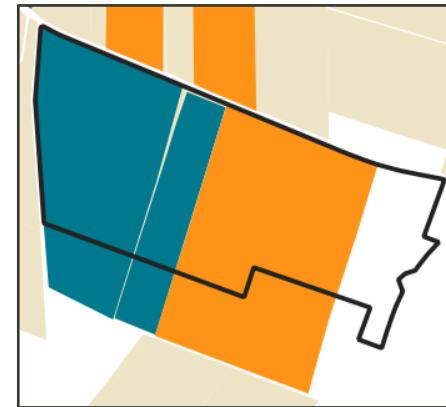
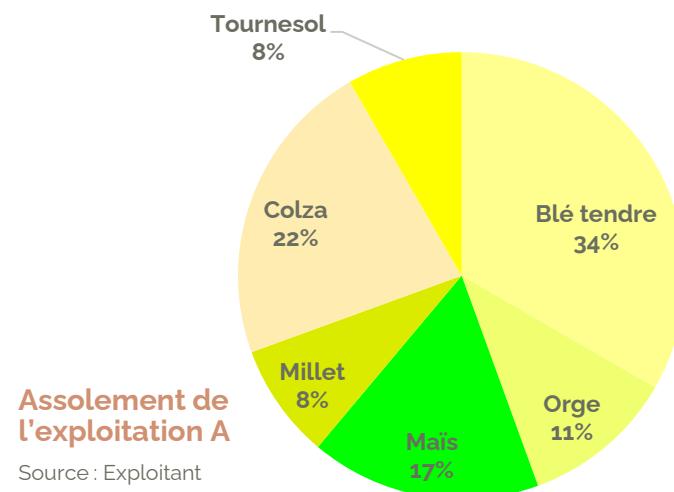
Pédologie : sols hétérogènes, de limoneux à argilo-calcaire (veines de terres différentes)

Filières : coopératives AGRIAL (silo Sublaines) et AXEREAAL (silo Cigogné) pour les grandes cultures et contrat privé avec CENTRE SEM (Reignac-sur-Indre) pour le maïs semence

Impact du projet : perte d'environ 7 ha soit environ 4% de la SAU de l'EARL mais compensation en surface avec des parcelles sur la commune de Sublaines (de l'autre côté de l'autoroute) appartenant également à la CC

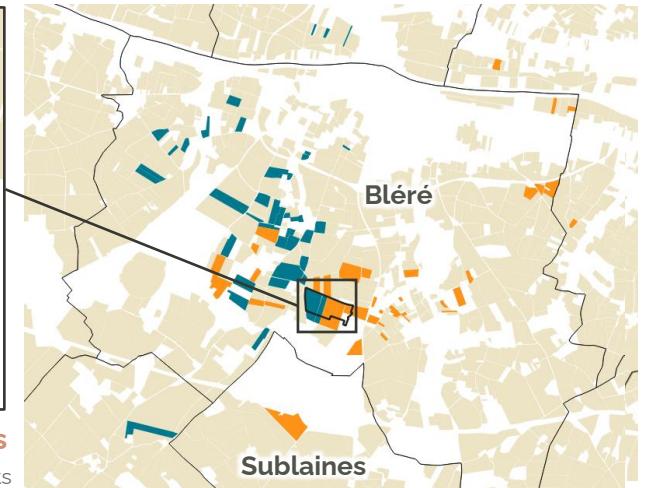
AXEREAAL
La terre, les hommes, le futur

AGRIAL



Parcelle des exploitations

Source : RPG et exploitants



Exploitation B

Exploitation Individuelle basée à Bléré (pas de transmission prochaine)

Mode faire-valoir : bail rural avec CC + bail précaire avec SAFER sur parcelles du projet

ETP : chef d'exploitation + 1 salarié à temps plein (pour la partie vigne)

SAU : 85 ha, essentiellement sur la commune de Bléré (et La Croix-en-Touraine)

OTEX : vignes (60% du CA) et grandes cultures

Assolement : vignes + rotation céréales/oléagineux (blé, orge, sorgho, millet, tournesol)

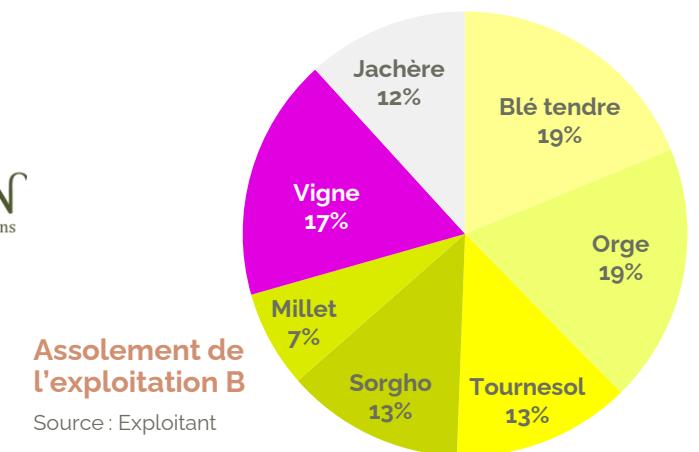
Pédologie : sols limoneux, potentiel moyen (60 q/ha blé), pas de drainage ni d'irrigation

Filières : négociant privé AGRI NEGOCE (silo Athée-sur-Cher) pour les grandes cultures et coopérative de Bléré pour la viticulture

Impact du projet : perte d'environ 6 ha soit environ 7% de la SAU de l'exploitation (et perte de 20 ha au total sur la zone d'activités), compense en augmentant la partie vigne



BEAUJARDIN
des vignes et des vins



DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE L'ÉTUDE

- Contexte agricole départemental
- Définition des périmètres d'étude

01b

CONTEXTE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

L'agriculture en Indre-et-Loire

La surface agricole utile d'Indre-et-Loire représente la moitié de la superficie du département et les forêts 28%.

La plupart des communes sont orientées en polyculture-polyélevage. Une partie significative est spécialisée en céréales et oléo-protéagineux. Seule la vallée de la Loire présente davantage de diversification et se caractérise aussi bien par des productions végétales (céréalières, viticoles, cultures fruitières, etc.), qu'animales (bovin, ovin, caprin, porcin).

Un département agricole et forestier

D'après le recensement général agricole de 2020, la Surface Agricole Utile (SAU) de l'Indre-et-Loire est d'environ 329 000 ha, soit 53% du territoire pour 3 619 exploitations agricoles avec une SAU moyenne de 91 ha par exploitation. La forêt couvre 28% de la surface totale du département, soit 176 000 ha. 400 000m³ de bois y sont récoltés annuellement et une filière de valorisation (chaufferies, écoconstruction) est très structurée sur le territoire.

Un territoire entre polyculture et polyélevage

Les céréales et oléagineux dominent le territoire avec 67% de la SAU et sont cultivés par plus de 43% des exploitations agricoles. Ils représentent 25% de la valeur des productions agricoles du département.

Suivent les prairies et surfaces fourragères (21% de la SAU) puis la viticulture (3%). Le vignoble occupe 45% du vignoble régional et représente 27% de la valeur des productions agricoles du département grâce notamment à de nombreuses AOP (Bourgueil, Chinon, Touraine, Vouvray) couvrant plus de 90% de sa surface.

En élevage, ce sont les exploitations spécialisées en bovins laits qui dominent (8%), suivi par les exploitations caprines (4%) et porcines (3%). **L'AOP Sainte-Maure de Touraine (fromage de chèvre) couvre la totalité du département.**

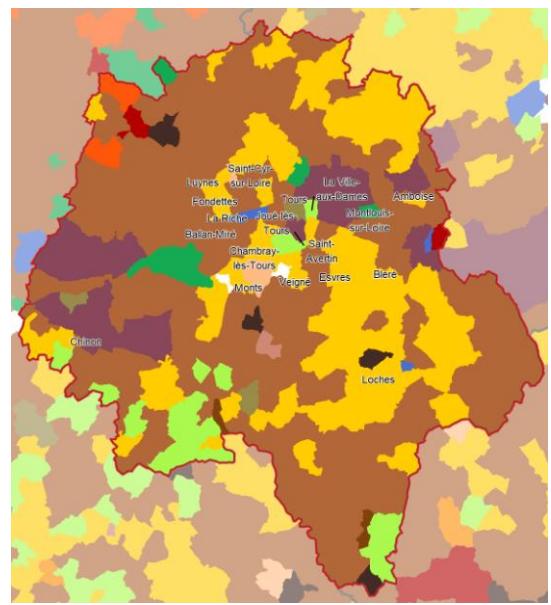
Les dynamiques agricoles

En 10 ans, le nombre d'exploitations a baissé de 25% tandis que la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 33%. **Cette dynamique montre à la fois une disparition des exploitations agricoles et un agrandissement pour celles qui restent. Le devenir des exploitations est un enjeu majeur pour les prochaines années : plus de 900 exploitations sont concernées par un départ en retraite** dont 336 sans reprenneur, ce qui correspond à presque 4 300 ha de terres agricoles.

Durant cette même période, les surfaces agricoles ont peu évolué sur le territoire. Tandis que les surfaces en protéagineux, maraîchage, PPAM et prairies augmentent légèrement, celles en céréales, oléagineux, vergers et vignes diminuent. Il y a donc une **diversification des cultures, bien que les surfaces en céréales restent largement majoritaires**. Enfin, bien qu'elles aient diminué d'un tiers, les jachères restent significatives sur le territoire (5%).

- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Périmètres irrigués en permanence
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe
- Surfaces essentiellement agricoles
- Territoires agroforestiers
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Tissu urbain continu ou discontinu, réseaux routier/ferroviaires, aéroports, extraction de matériaux, décharges, chantiers
- Zones industrielles ou commerciales, espaces verts urbains
- Zones portuaires
- Aéroports

- Forêts mixtes
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Végétation sclérophylle
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Roches nues
- Végétation clairsemée
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau
- Petites régions agricoles (PRA)



- céréales et/ou oléoprotéagineux
- autres grandes cultures
- fruits ou autres cultures permanentes
- légumes ou champignons
- fleurs et/ou horticulture diverse
- viticulture
- bovins lait
- bovins viande
- bovins mixtes
- équidés et/ou autres herbivores
- ovins ou caprins
- porcins
- combinaisons de granivores
- volailles
- polyculture et/ou polyélevage
- non classées
- sans exploitation

Orientation technico-économique par commune
Source : DRAAF – RGA 2020



Occupation agricole de l'Indre-et-Loire
Source : CLC 2018



Définition des petites régions agricoles
Une région agricole française (RA) est définie par un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène. Elle peut être à cheval sur plusieurs départements. La France métropolitaine est découpée en 411 RA (région agricole). Le croisement entre les régions agricoles et les départements détermine les « petites régions agricoles » (PRA). La France métropolitaine compte 713 PRA.

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Occupation du sol

Les périmètres d'étude sont définis de façon à permettre une analyse de l'économie agricole dans laquelle s'insère le projet. Le site d'étude désignera l'agriculture directement concernée par le projet tandis que le périmètre élargi sera défini à partir de différents critères tels que l'occupation des sols, l'assolement agricole, les caractéristiques pédologiques, le relief, les filières et la cohérence administrative. Chaque critère pertinent sera analysé et leur superposition permettra de proposer un périmètre cohérent pour l'étude.

Localisation du projet



Région
Centre-Val de Loire

Département
Indre-et-Loire

Petite Région Agricole
de la Champagne

Occupation du territoire

Source : Corine Land Cover

	Tissu urbain
	Zones industrielles/commerciales
	Terres arables hors irrigation
	Périmètres irrigués en permanence
	Vignobles
	Vergers et petits fruits
	Prairies et autres surfaces en herbe
	Surfaces essentiellement agricoles
	Territoires agroforestiers
	Forêts de feuillus
	Forêts de conifères
	Forêts mixtes
	Pelouses et pâturages naturels
	Landes et broussailles
	Végétation sclérophylle
	Végétation arbustive en mutation
	Roches nues
	Végétation clairsemée
	Cours et voies d'eau
	Plans d'eau
	Limites départementales

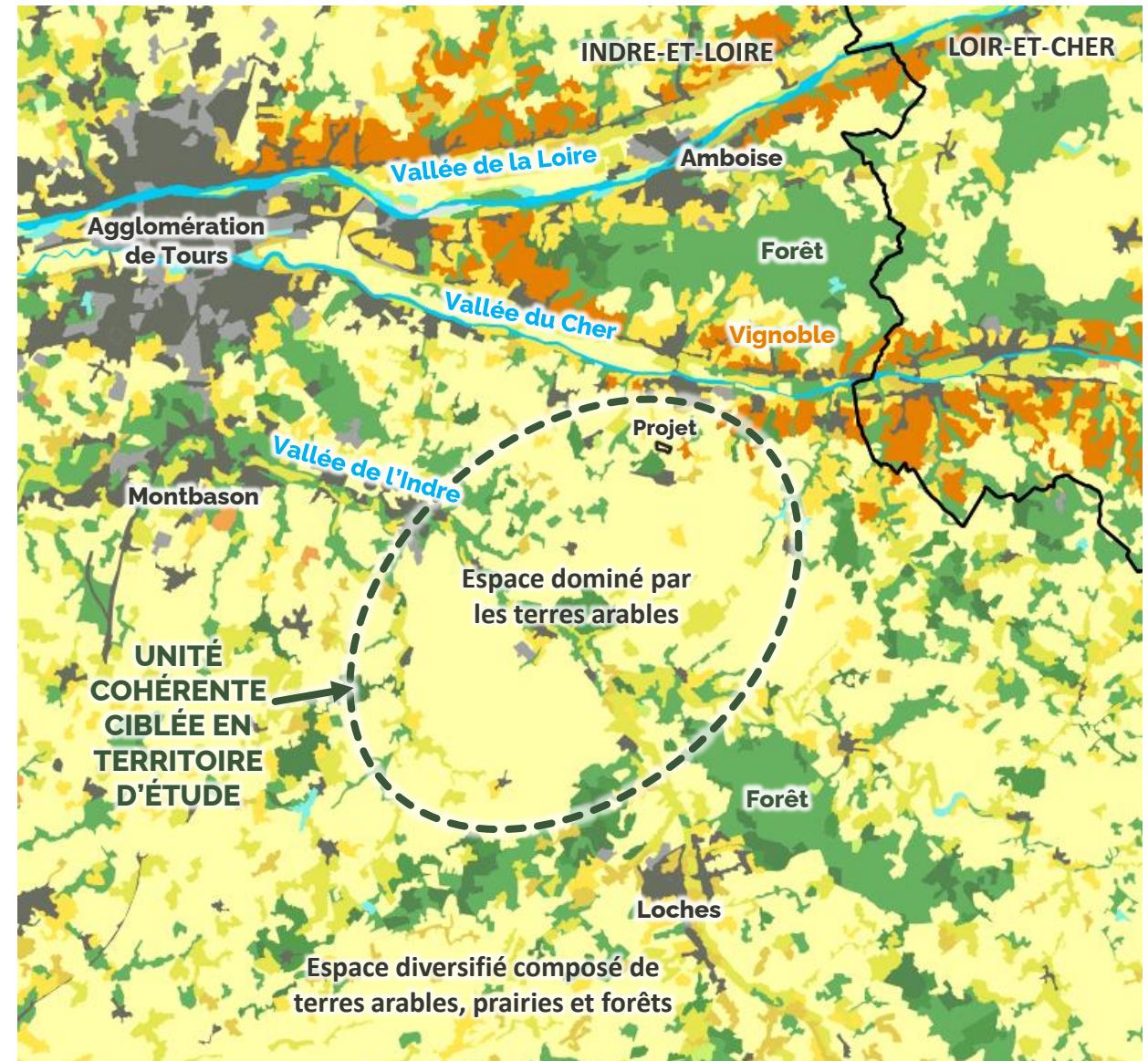
Justifications

Le projet se situe à l'Est du département de l'Indre-et-Loire dans un espace agricole dense, dominé par les grandes cultures (terres arables) avec une faible densité de forêts et de zones urbaines.

Cette unité cohérente est bordée :

- » Au Nord-Ouest, par l'agglomération de Tours, qui se prolonge vers le Sud avec une forte densité urbaine
- » Au Nord par la vallée du Cher et la vallée de la Loire tournées vers la viticulture
- » Au Sud par un espace davantage diversifié, composé de terres arables mais avec une présence importante de zones de pâturage et de massifs forestiers

Afin de définir le périmètre d'étude, l'analyse se concentre sur ce secteur de plaine agricole localisé de part et d'autre de la vallée de l'Indre.

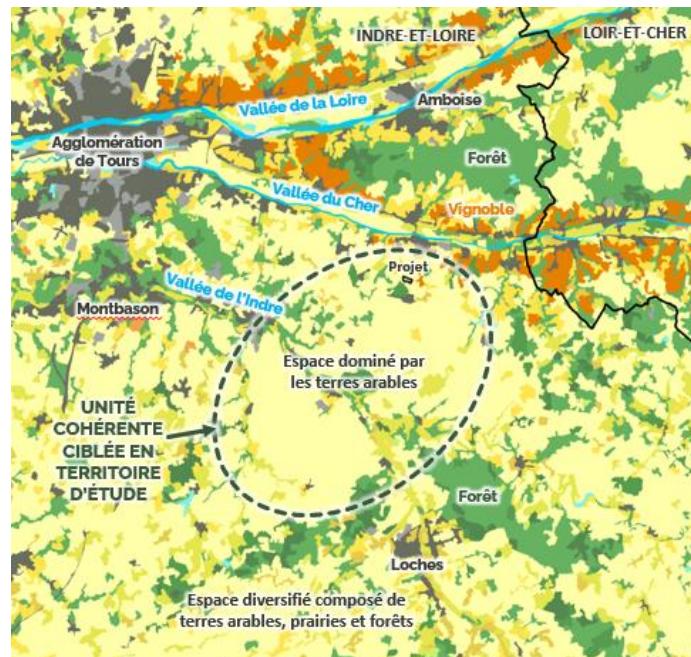


DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Assolements agricoles

La zone ciblée est analysée plus précisément par le biais des assolements agricoles qui permettent d'estimer les particularités culturelles recensées sur le secteur.

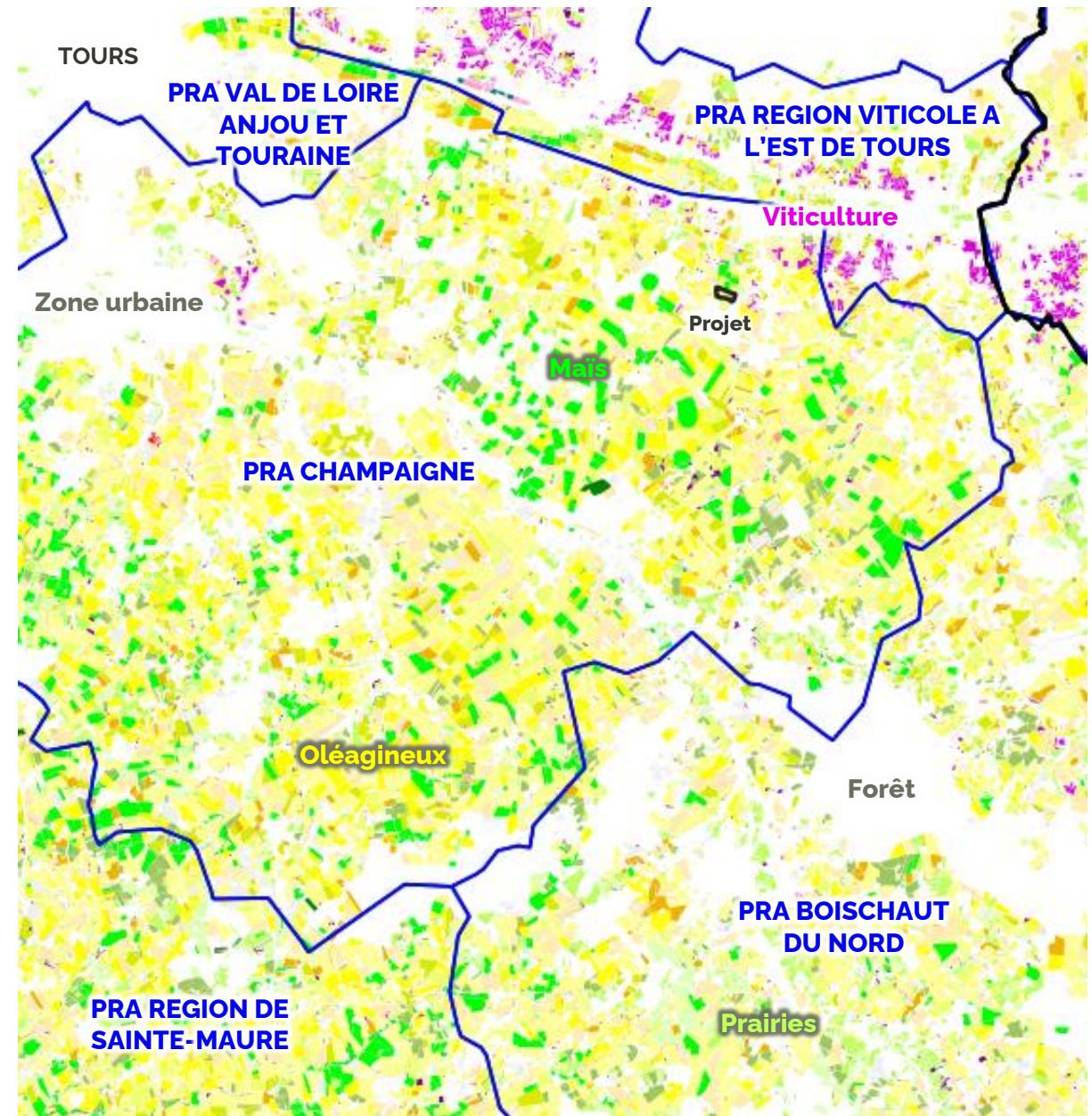
La superposition des critères



Assolements agricoles

Source : RPG 2022

- Petites régions agricoles (PRA)
- Limites départementales
- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Surface gelée
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives Landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Autres cultures
- Légumes-Flours
- Divers



Justifications

L'analyse des assolements confirme l'unité cohérente identifiée à partir de l'occupation du sol.

La PRA de Champagne, où est localisé le projet, est très largement dominée par les grandes cultures et en premier lieu le maïs, le blé tendre et les oléagineux (tournesol et colza).

Au Nord, le long de la vallée de l'Indre, s'étend la PRA de la Région viticole à l'Est de Tours. Comme son nom l'indique, les terres agricoles sont principalement valorisées par la viticulture.

Au Sud, les PRA de la Région de Sainte-Maure et du Boischaud du Nord présentent un espace agricole un peu moins dense (forte présence forestière) et davantage diversifié (grandes cultures (maïs moins de maïs), prairies, fourrage, etc.).

D'autres critères sont étudiés en suivant afin de valider le périmètre d'étude pré-identifié.



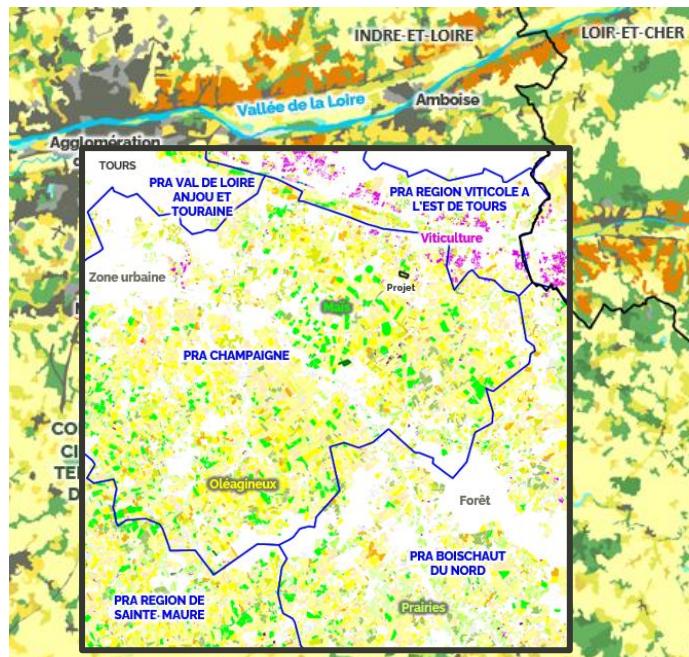
DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Limites administratives et AOP

En complément de l'occupation du sol et des assolements agricoles, les limites administratives sont analysées puisque le territoire intercommunal constitue généralement l'échelle pertinente pour la mise en place de politiques agricoles.

Les signes de qualité, et notamment les AOP, sont également étudiés afin de valider ou préciser le périmètre pré-identifié.

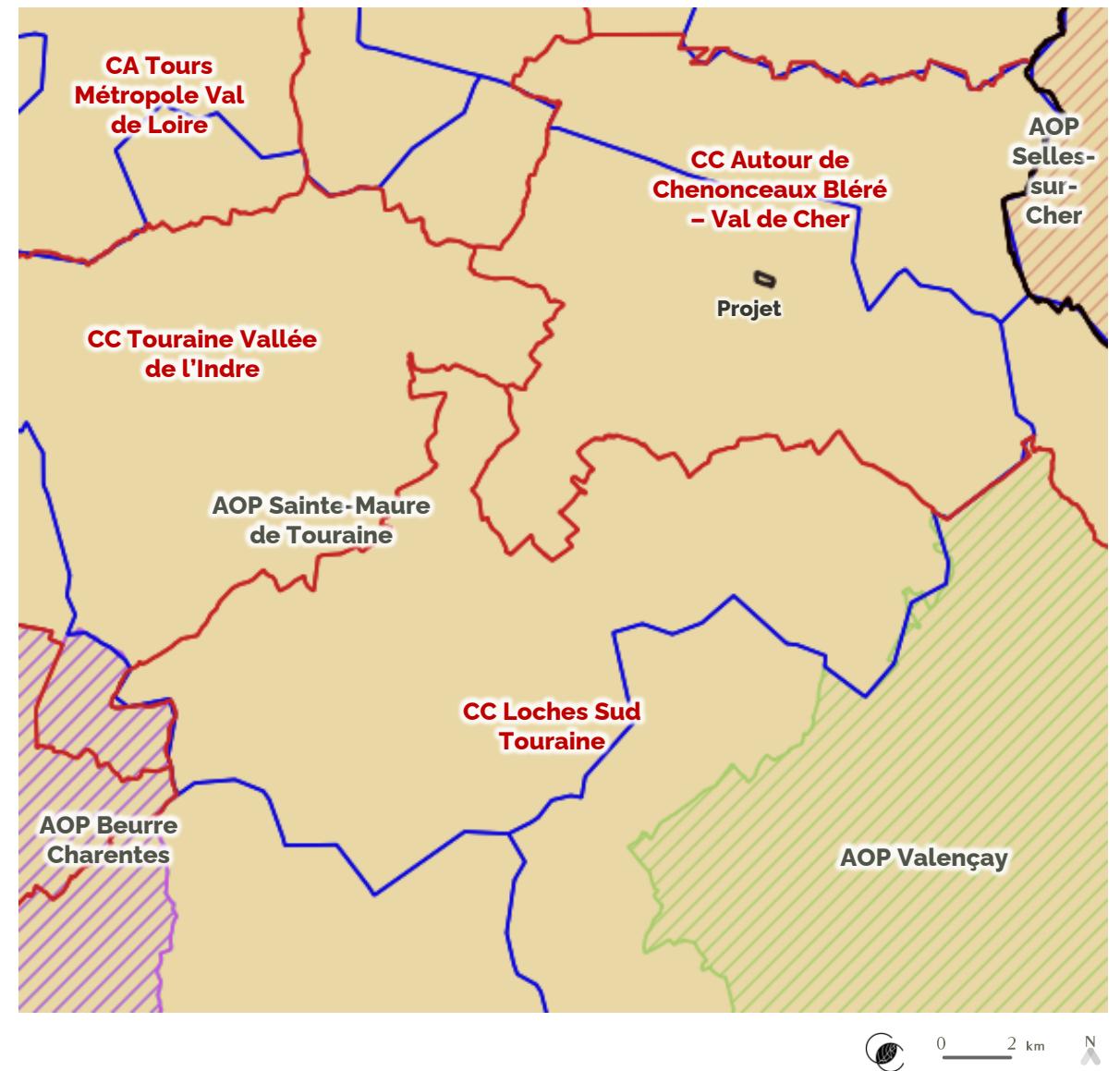
La superposition des critères



Limites intercommunales et AOP

Sources : DGCL, INAO

- Limites intercommunales
- Petites régions agricoles (PRA)
- Limites départementales
- AOP Sainte-Maure de Touraine
- AOP Beurre Charentes-Poitou
- AOP Valençay
- AOP Selles-sur-Cher



Justifications

La PRA de la Champaigne s'étend à cheval sur la Communauté de Communes (CC) Autour de Chenonceaux Bléré - Val de Cher et la très vaste CC Loches Sud Touraine.

Les intercommunalités à l'Ouest (CA Tours Métropole et CC Touraine Vallée de l'Indre) présentent une plus forte densité de population avec un espace moins agricole.

Concernant, les signes de qualités, l'analyse des Appellations d'Origine Protégée montre que la totalité du secteur est couvert par l'AOP fromagère Sainte-Maure de Touraine. L'espace homogène de grandes cultures pré-identifié est également bordé par d'autres aires d'AOP (Valençay, Selles-sur-Cher et Beurre de Charente) qui correspondent à des zones où l'élevage est davantage présent. Il paraît donc pertinent d'exclure ces espaces du périmètre d'étude.

Le périmètre élargi retenu correspond donc à l'intersection entre la PRA de Champaigne et les intercommunalités Bléré - Val de Cher et Loches Sud Touraine, soit un espace agricole homogène, dominé par les grandes cultures.

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Deux échelles d'analyse

Deux périmètres d'étude ont donc été établis, selon l'analyse du contexte agricole local. Le périmètre élargi correspond à l'aire indirectement concernée par le projet, c'est-à-dire aux acteurs structurant les différents maillons de la filière économique. Il intègre le site d'étude qui correspond aux parcelles agricoles directement concernées par le projet d'aménagement de la plateforme logistique de Bléré.

Le périmètre élargi

Correspond à l'intersection entre la PRA de Champagne et les territoires des CC de Bléré - Val de Cher et de Loches Sud Touraine

→ Cohérence agricole et territoriale

Regroupe **16 communes** réparties sur 2 intercommunalités

Documents disponibles :

SCoT de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais

Surfaces : **416 km²**



Le site d'étude

Correspond à la zone d'étude du projet, c'est-à-dire aux parcelles concernées par la future plateforme logistique

→ Agriculture directement concernée par le projet

Documents disponibles :

PLUi de la CC Bléré - Val de Cher

Etude d'impact de la ZAE Sublaines - Bois Gaulpied

Surface : **17,3 ha**



Périmètres d'étude
Réalisation : CETIAC

ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les deux périmètres sont issus d'une analyse des composantes agricoles du territoire. Sur ces deux périmètres, les filières agricoles seront caractérisées et approfondies pour connaître leurs enjeux et dynamiques.

Conformément à l'article D. 112-1-19 du code rural et de la pêche maritime, l'étude préalable comprend (...) Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné. Elle porte sur la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation par les exploitants agricoles et justifie le périmètre retenu par l'étude.

Extrait du Code Rural, Article D112-1-19 créé par Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 – art.1

02a Agriculture et filières du territoire

02b Synthèse de l'état initial de l'économie agricole



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

02

AGRICULTURE ET FILIÈRES DU TERRITOIRE

- L'agriculture sur le périmètre élargi
- Les filières agricoles
- Démarches qualité et circuits courts
- Production alimentaire du périmètre élargi
- Aptitudes et potentiel agronomique
- Fonctionnalité de l'agriculture locale
- Rôles socio-environnementaux de l'agriculture
- Agriculture et changement climatique
- Initiatives locales de soutien à l'agriculture

02a

AGRICULTURE SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI

Chiffres clés de l'agriculture

Le périmètre élargi présente des dynamiques agricoles représentatives du département de l'Indre-et-Loire.

Le territoire est très largement spécialisé en grandes cultures : les céréales et oléo-protéagineux valorisent les ¾ de SAU de cet espace fonctionnel du point de vue agricole.

Les ateliers d'élevage sont présents mais représente moins de 20% des OTEX.

Surfaces agricoles et exploitations

La surface agricole utile du périmètre élargi est de **29 023 ha** ce qui représente **70% de l'occupation du sol**. Le reste du territoire est essentiellement occupé par des massifs forestiers ou des bourgs.

D'après les données du RGA 2020, le territoire compte **268 exploitations agricoles** soit une baisse importante de 17% par rapport au précédent recensement (diminution inférieure à la moyenne départementale de -25%). Concernant la main d'œuvre, le nombre d'ETP s'élève à **382** soit une baisse de 4% en 10 ans. La SAU est quant à elle restée stable, ce qui indique un agrandissement des structures (en surface et ETP). En 2020, l'exploitation moyenne du périmètre possède une **SAU de 112 ha pour 1,43 ETP** (contre 94 ha et 1,24 ETP en 2010).

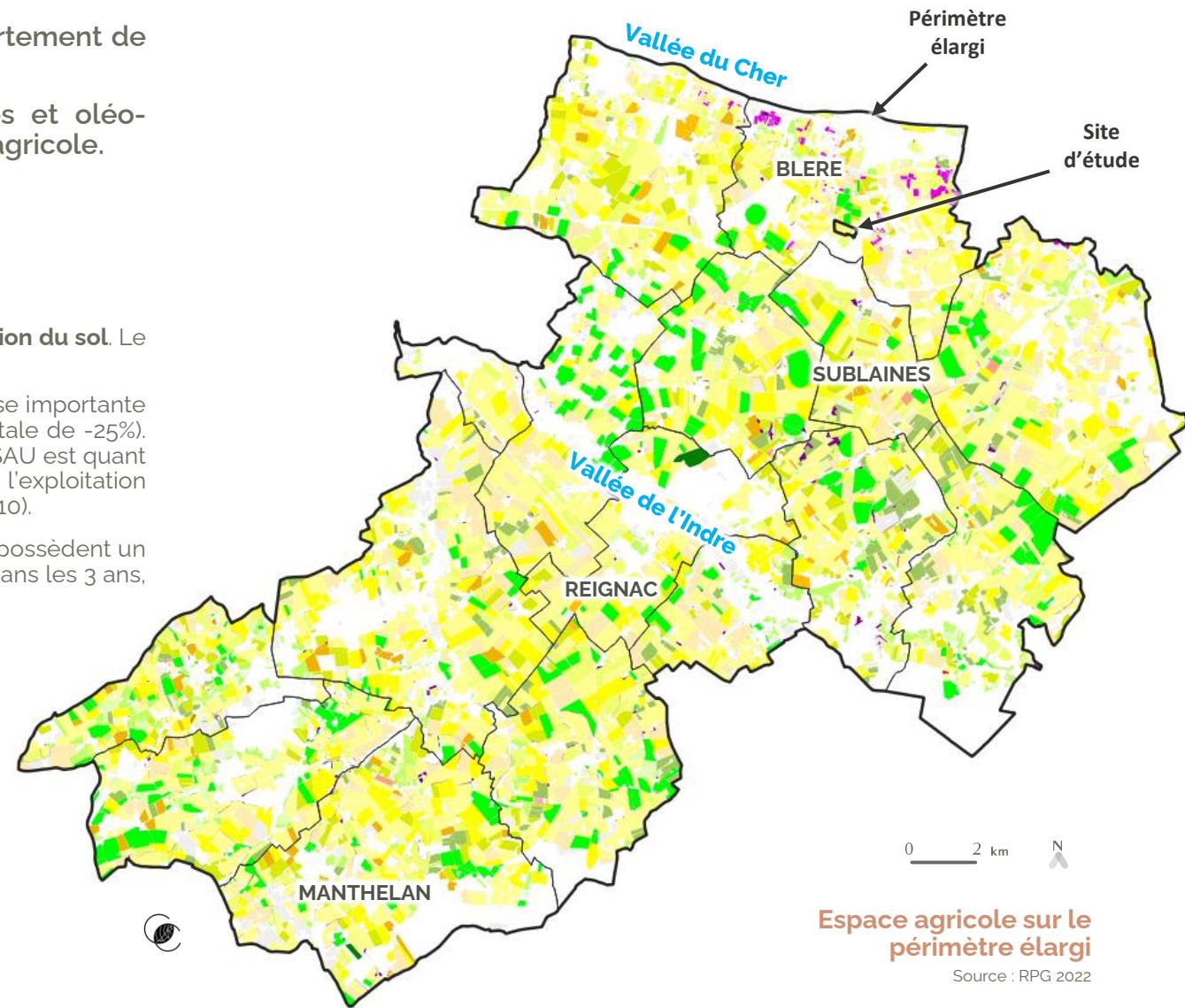
L'âge moyen des chefs d'exploitation est de **51 ans** en 2020 (= 2010). Environ 1/4 des structures possèdent un chef d'exploitation âgé de plus de 60 ans. Parmi eux, 29% ne prévoient pas de partir à la retraite dans les 3 ans, 19% prévoient de céder l'exploitation et 44% n'ont pas de projet de succession définitif.

OTEX, assolement et UGB

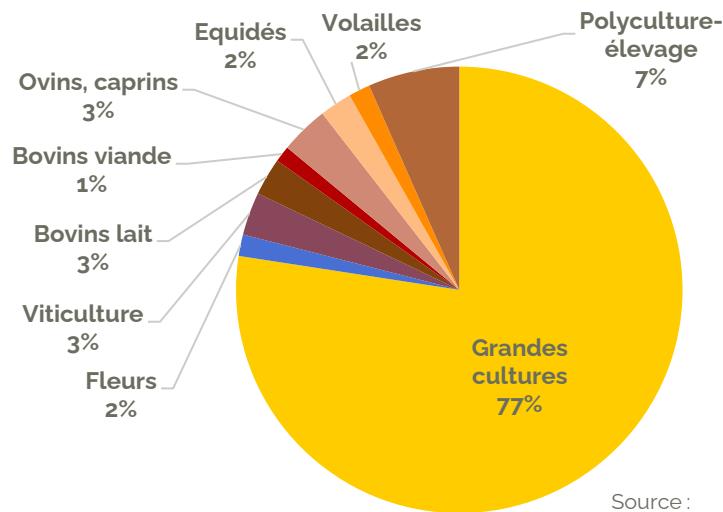
Au niveau des OTEX des exploitations, **plus des ¾ sont spécialisées en grandes cultures**. Seules **18% des exploitations sont spécialisées en élevage** (principalement bovin).

D'après les données du RPG 2022, l'assolement est très largement dominé par **les grandes cultures avec 83% de l'assolement** : les céréales représentent **58% de la SAU** (blé tendre en tête) et les oléagineux 23% (tournesol en tête). Seuls 5% de prairies sont présentes.

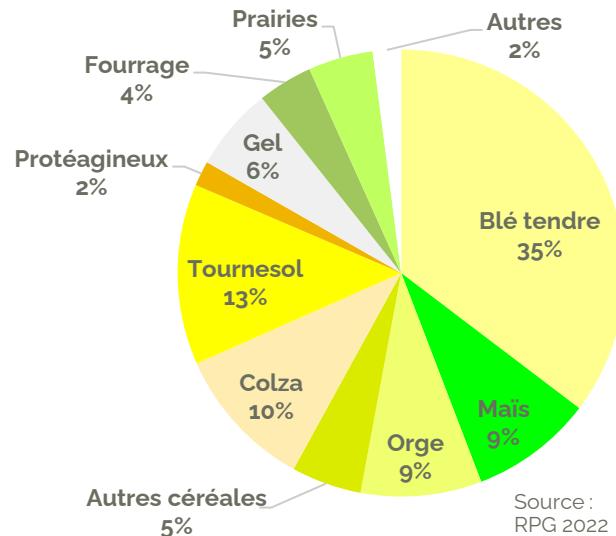
Au niveau du cheptel, les bovins représentent 1 869 UGB (1 904 têtes, vaches laitières en tête), les porcins 2 905 UGB (10 541 têtes), les volailles 810 UGB (69 222 têtes), les caprins 513 UGB (2 309 têtes) et les ovins seulement 48 UGB (323 têtes).



Spécialisation des exploitations (OTEX)



Assolement sur le périmètre élargi



- | | | | |
|-------------------|----------------|------------------|-------------------|
| Blé tendre | Surface gelée | Vignes | Semences |
| Maïs | Autres gels | Fruits à coque | Gel industriel |
| Orge | Légumineuses | Autres cultures | Riz |
| Autres céréales | Fourrage | Légumes-Fleurs | Oliviers |
| Colza | Estives Landes | Arboriculture | Pas d'information |
| Tournesol | Prairies perm. | Divers | |
| Autres oléagineux | Prairies temp. | Canne à sucre | |
| Protéagineux | Vergers | Plantes à fibres | |

29 000 ha de SAU (70 % de l'occupation du sol)
268 exploitations (77% orientées en grandes cultures)
COP = 83% de la SAU (céréales = 58%)

LES FILIÈRES AGRICOLES

Les grandes cultures

Le réseau de collecte et de stockage est bien structuré sur le périmètre élargi, porté par des coopératives leader sur le marché. La majorité de la production est destinée à l'export et le blé est principalement utilisé en meunerie.

Le site d'étude est valorisé par les filières grandes cultures.

Production

Avec environ 173 000 ha (avant dernier département de Centre-Val de Loire), les céréales couvrent près de la moitié de la SAU d'Indre-et-Loire pour une production de 1,2 Mt (dont 0,8 Mt de blé tendre). Les oléagineux quant à eux occupent 56 000 ha (2^e département) pour environ 150 000 t et les protéagineux 4 000 ha pour 13 500 t.

A l'échelle du périmètre élargi, la filière grandes cultures est très largement dominante : 199 EA orientées en COP pour 83% de la SAU. La part des EA spécialisées en grandes cultures est passée de 2/3 en 2010 à 3/4 en 2020.

Acteurs structurants

La filière grandes cultures est solidement structurée et enracinée à l'échelle régionale et départementale. La collecte au sein du périmètre élargi est essentiellement réalisée par des coopératives agricoles :

- » **AXERREAL** : basée à Orléans avec une activité dans 16 départements, collecte et valorise 4,5 Mt de grains, rassemble 11 000 agriculteurs et près de 4 000 collaborateurs, 4 Md€ de CA (silos à Cigogné, Luzillé et Reignac-sur-Indre + usine de fabrication d'aliments à Blois (41))
- » **AGRIAL** : territoire s'étendant en Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Nord de la Nouvelle Aquitaine et Ouest du Centre-Val de Loire, filiale Touraine Poitou basée à Reignac-sur-Indre où se situe notamment la **station de semence Centre Sem** (et silo à Sublaines), 12 000 adhérents, 22 000 collaborateurs, 7 Md€ de CA

En parallèle de ces puissants groupes coopératifs, un certain nombre d'exploitants agricoles travaillent directement avec des **entreprises de négoce** de moindre envergure implantées localement telles qu'**AGRI NEGOCE** (4^e négociant de céréales privé français, basé dans la Sarthe, 23 silos, 480 000 t collectées, 142 M€ de CA, dépend d'AXERREAL depuis 2016),

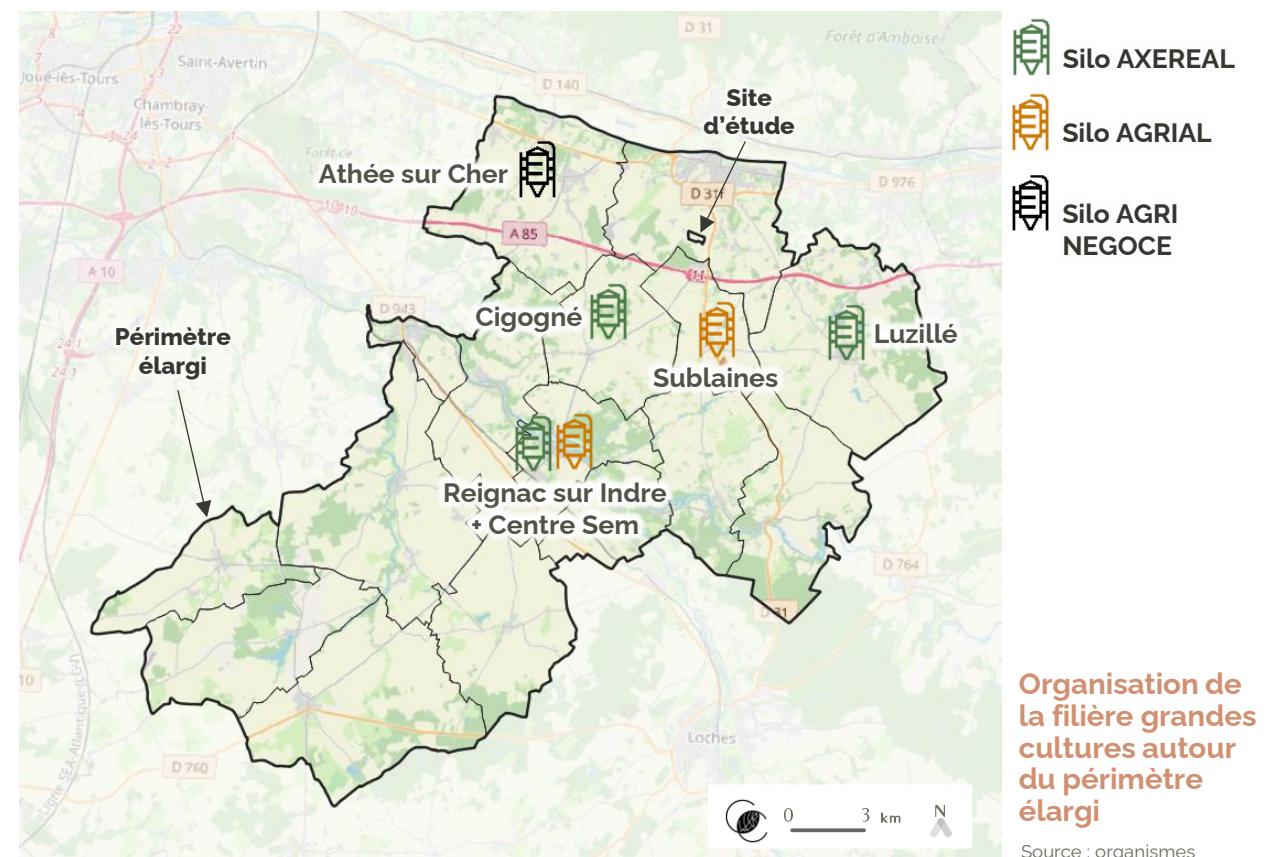
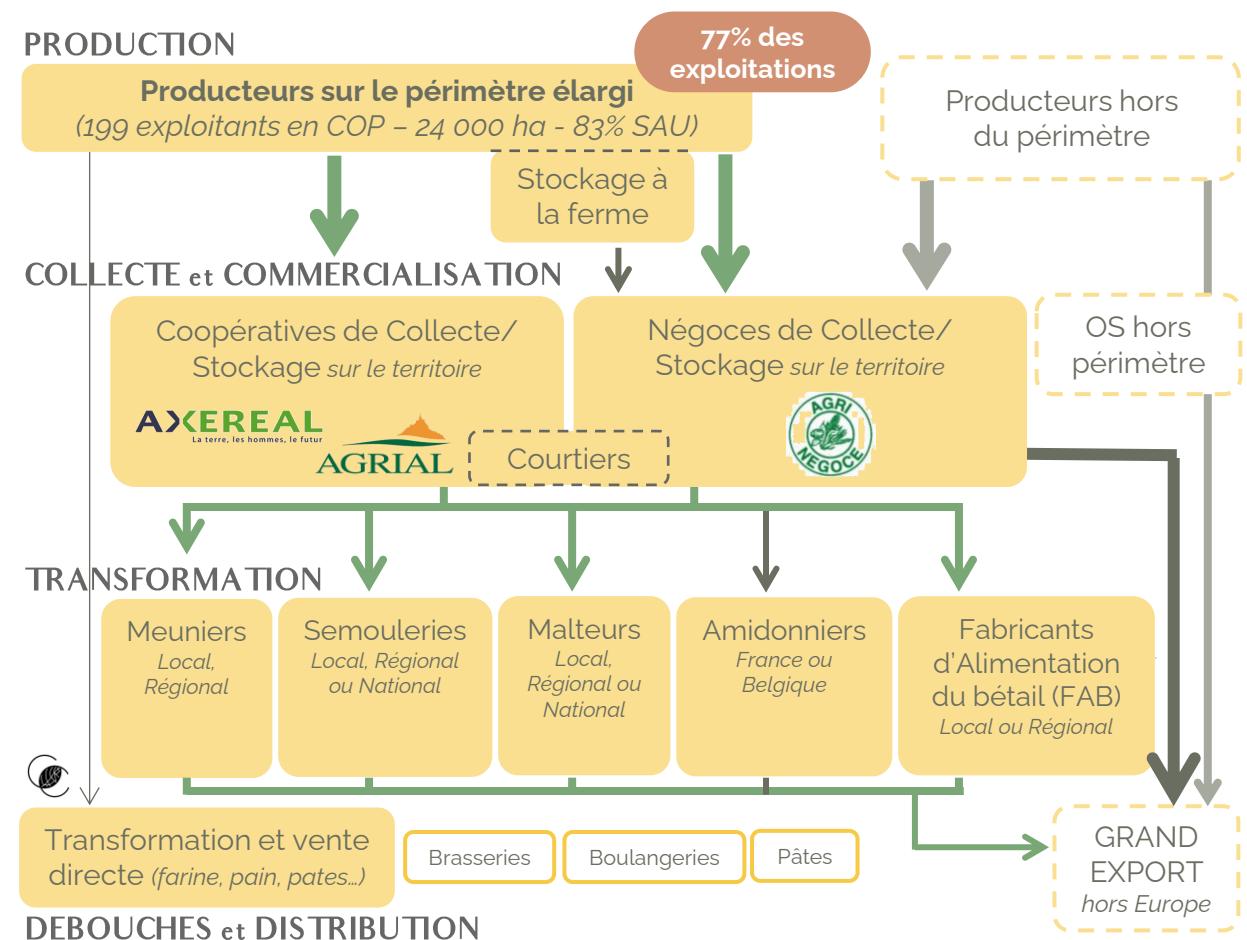
Débouchés

Au niveau des débouchés, la meunerie, la malterie et la nutrition animale sont bien développées en Centre-Val de Loire avec 25 moulins, 2 unités de malterie et 10 fabricants d'aliments pour animaux. Toutefois, **80% de la production est valorisée en dehors des frontières** régionales (en Ile de France notamment mais surtout sur les marchés étrangers : Europe, Maghreb).

- » **Focus sur le maïs semence** : au début des années 1970, la coopérative agricole tourangelle (CAT) a développé dans les vallées de l'Indre, du Cher, de la Vienne et de la Creuse une production de maïs semence qui depuis n'a cessé de se développer. Construite sur le plateau de Reignac-sur-Indre au sud de Tours en 1978, Centre Sem est l'une des trois stations du pôle semences de la coopérative AGRIAL → 650 adhérents multiplicateurs sur environ 13 000 ha de surface globale en multiplication (dont 1/3 pour l'hybridation de maïs)

Chiffres clés de la filière céréalière en Centre-Val de Loire

9 Mt de céréales produites
56% production régionale céréales exportée
2^e et 3^e région productrice pour l'orge et le blé
29 000 Emplois générés par la filière
855 M€ de VA générée par la filière régionale



LES FILIÈRES AGRICOLES

Productions animales

L'élevage est bien développé à l'échelle départementale (bovin, caprin, ovin). Toutefois, il n'est que peu représenté au sein du périmètre élargi et les productions du site d'étude ne sont pas valorisées par la filière élevage.

Les filières bovins lait et allaitant

En région Centre-Val de Loire, l'élevage bovin se concentre dans les départements de l'Indre et du Cher. L'Indre-et-Loire arrive en 3^e position avec un effectif de 79 000 bovins soit 14% de l'effectif régional, dont environ 18 500 vaches laitières (1^{er} département) et 16 000 vaches allaitantes. Le département est le premier producteur de lait de vache de la région. Les ateliers allaitants sont quant à eux fortement orientés "maigre" (63% des animaux produits sont des brouards) et se rattachent principalement aux bassins Charolais et Limousin.

Au sein du périmètre élargi, le cheptel bovin s'élève à 624 vaches laitières (-5% entre 2010 et 2020) et 325 vaches allaitantes (-10%). 9 EA possèdent des bovins lait en 2020 (-25% par rapport à 2010) et 14 EA possèdent des bovins viande (-18%). Les filières bovines sont donc en déclin.

Les autres filières d'élevage

L'Indre-et-Loire possède le 2^e cheptel caprin (41 000 têtes) de la région Centre-Val de Loire, juste derrière l'Indre (43 000 têtes). Le département est le premier producteur de lait de chèvre de la région et la totalité de son territoire est classé en AOP Sainte-Maure de Touraine et la partie sud en zone AOP Valençay. Toutefois, l'élevage caprin se concentre essentiellement dans le Sud de l'Indre-et-Loire et il est en déclin sur le périmètre élargi : 2 309 caprins recensés (-22% en 10 ans) dont 1 350 chèvres (-37%) avec un fort recul du nombre d'EA possédant des chèvres (-59%).

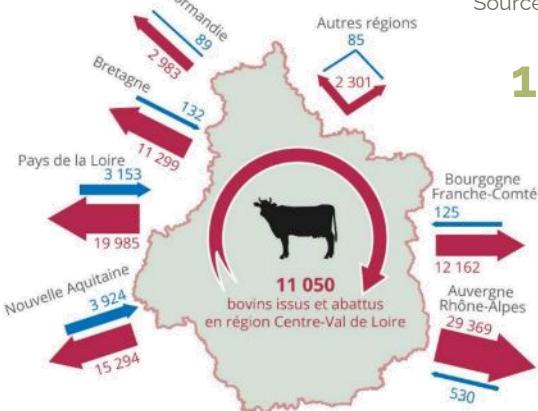
Concernant les autres élevages, ils sont en progression sur le périmètre élargi : têtes ovines allaitantes (+118% en 10 ans), 10 541 têtes porcines (+139%) ainsi que de 69 222 volailles (+9%).

Dynamiques et enjeux

Les trois principaux abattoirs à destination des bovins du périmètre élargi sont de faible envergure : l'abattoir public de Bourgueil (moins de 500 tonnes), l'abattoir de Vendôme dans le Loir-et-Cher (3 000 t) et celui de Mérigny dans l'Indre (5 000 t). Il existe également un abattoir de l'INRA à Nouzilly, dans le Nord du département.

Flux de bovins en Centre-Val de Loire

Source : DRAAF 2015



11 050

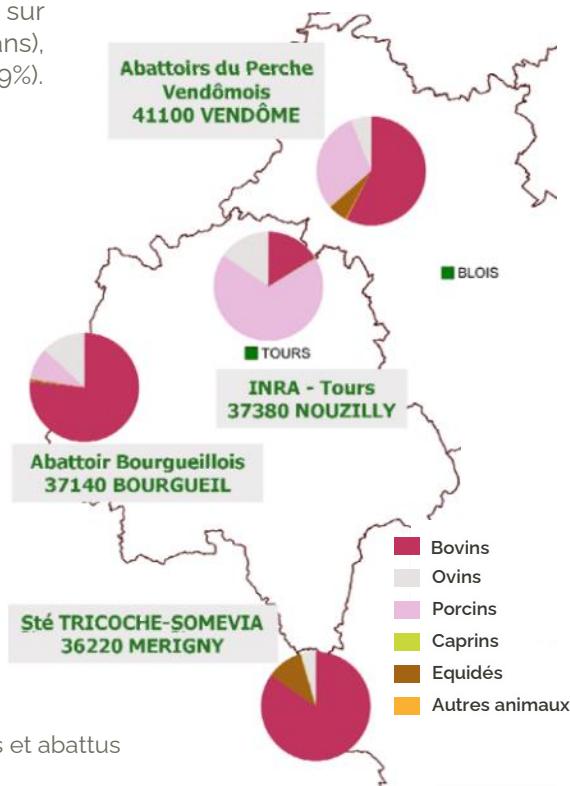
issus et abattus dans la région

8 038

issus d'ailleurs et abattus dans la région

93 393

issus de la région et abattus ailleurs



Abattoirs en Indre-et-Loire

Source : DRAAF 2015

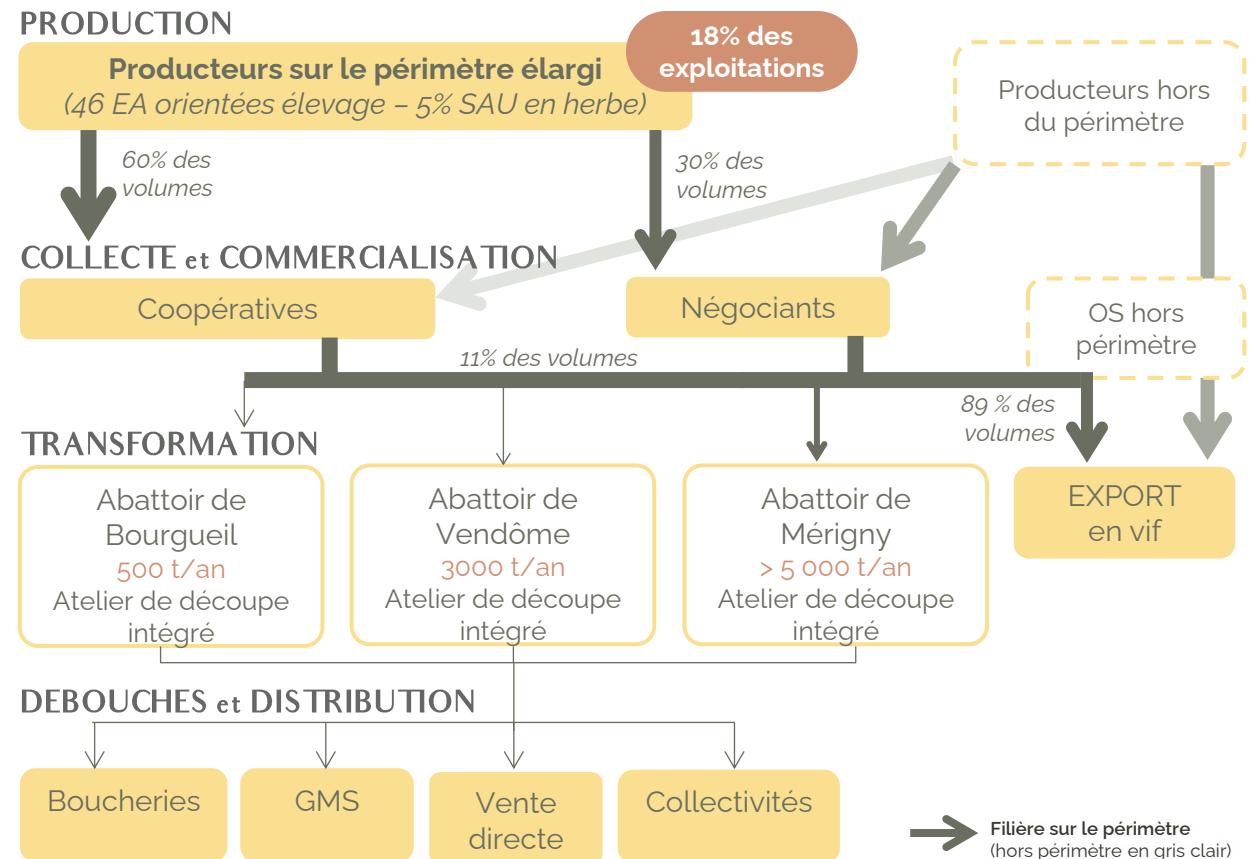
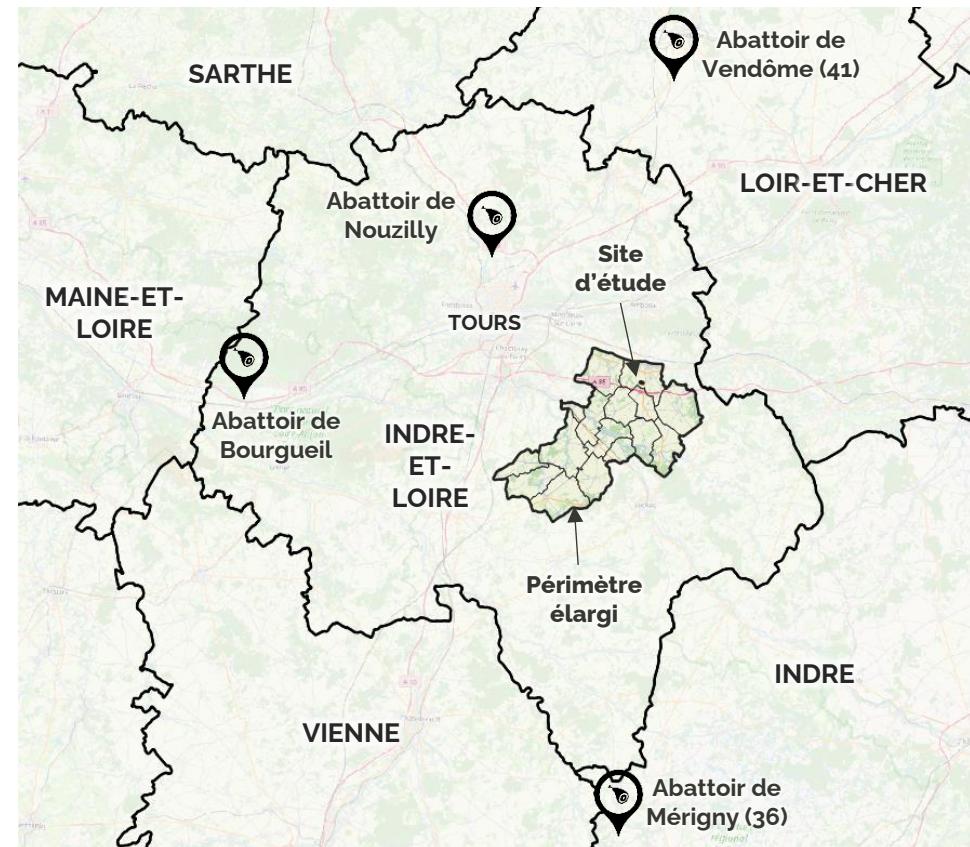


Schéma de la filière bovin viande



Organisation de la filière au sein du périmètre élargi

Carte CETIAC - Fonds OMS Standard



DÉMARCHES QUALITÉ ET LABELLISATION

Agriculture biologique, SIQO et vente directe

La dynamique de l'agriculture biologique est forte : +160% d'exploitations en AB entre 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire, +129% en Indre-et-Loire et même +212% au sein du périmètre élargi.

Les exploitations qui produisent sous signes de qualité (AOP, IGP) sont en baisse mais les ventes en circuits courts et la transformation à la ferme sont en légère hausse.

Agriculture Biologique (AB)



Selon les données de l'Agence Bio en 2021, 6,5% de la SAU d'Indre-et-Loire étaient en AB (532 exploitations agricoles (15% des EA) pour 22 222 ha), ce qui est supérieur à la moyenne régionale (4,7% de la SAU et 10% des EA). Le département se classe 1^{er} de Centre-Val de Loire en termes d'exploitation en AB (28% des EA de la région) et 2^e en termes de SAU bio (20%).

La dynamique bio est un peu moins marquée au niveau du périmètre élargi. **1 682 ha étaient déclarés en AB en 2020**, ce qui représente près de 6% de la SAU totale. **25 exploitations étaient conduites en AB en 2020** soit 9% des structures, avec une augmentation notable de +212% (seulement 8 EA en AB en 2010). L'assolement de ces productions bio est diversifié : 44% de céréales, 21% d'oléo-protéagineux ou encore 32% de prairies et fourrage.

Les parcelles concernées par le site d'étude n'étaient pas conduites en AB.

Signes d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO)



La totalité du territoire d'Indre-et-Loire est couverte par l'**Appellation d'Origine Protégée (AOP) fromage de chèvre Sainte-Maure de Touraine**. Le périmètre élargi est également bordé par les AOP Beurre de Charentes, Valençay et Selles-sur-Cher.

Par ailleurs, l'Indre-et-Loire possède par de nombreuses **AOC Viticoles**, essentiellement concentrées autour des vallées (Loire, Cher, etc.). Les 3 communes les plus au Nord du périmètre élargi sont concernées par l'**AOC Crément de Loire** : Athée-sur-Cher, Bléré et Luzillé.

Le périmètre élargi est également concerné par plusieurs **Indications Géographiques Protégées (IGP)** : Rillettes de Tours (toutes les communes), Bœuf du Maine (Nord du périmètre) et Volaille du Berry (centre).

Circuits courts (CC)

Les circuits courts sont en plein développement à l'échelle départementale et intercommunale. **L'Indre-et-Loire regroupe à lui seul 42% des AMAP régionales** (38 AMAP), dynamique impulsée notamment grâce au bassin de consommation de l'agglomération de Tours. Plus localement, la CC de Bléré - Val de Cher prévoit le développement des circuits courts comme un des objectifs majeurs de son **Projet de Territoire 2020-26**.

A l'échelle du périmètre élargi, la commercialisation en CC est en légère progression. **37 exploitations vendent tout ou partie de leur production en CC** (= 14% des EA). soit une hausse de 16% en 10 ans (32 EA en 2010). Parmi elles, 28 font de la vente directe.

La **transformation à la ferme est également en hausse** : 19 EA en 2020 contre 17 EA en 2010 (+12%). Elle concerne 7% des structures (essentiellement transformation de lait et découpe de viande).

Chiffres clés des démarches qualité au sein du périmètre élargi

1 682 ha en AB

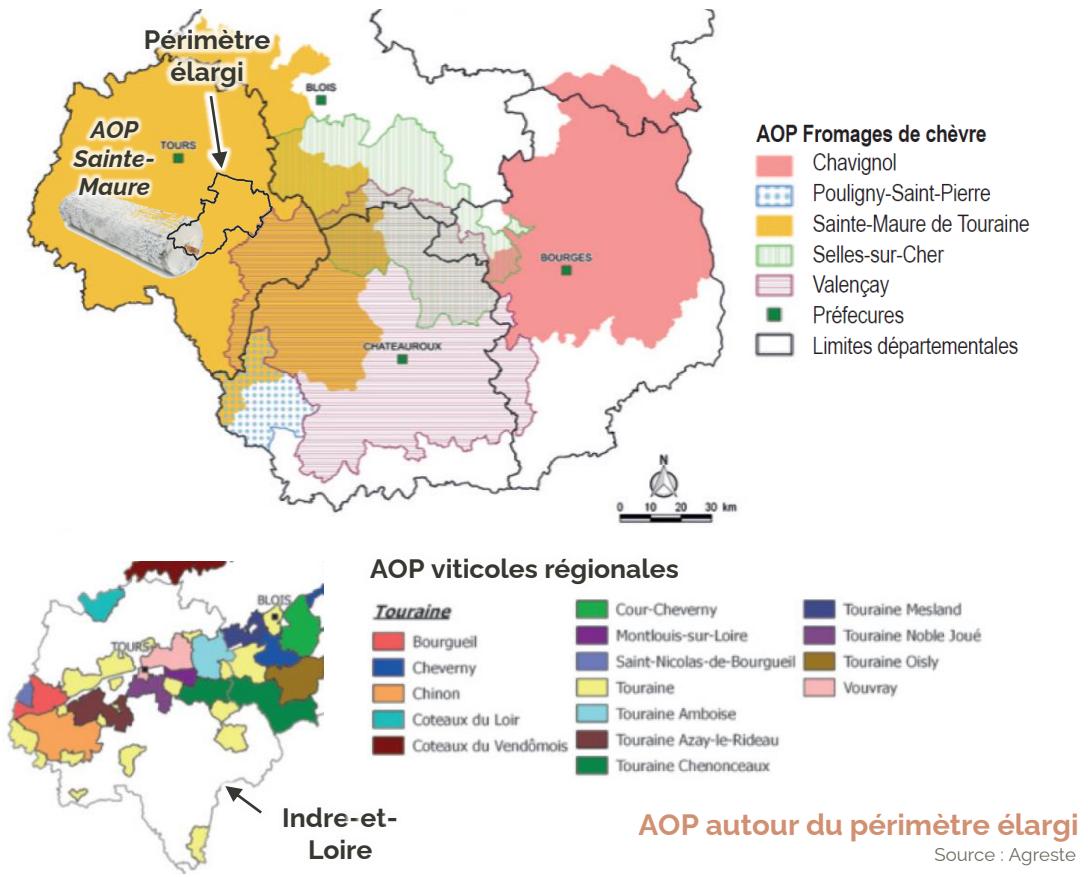
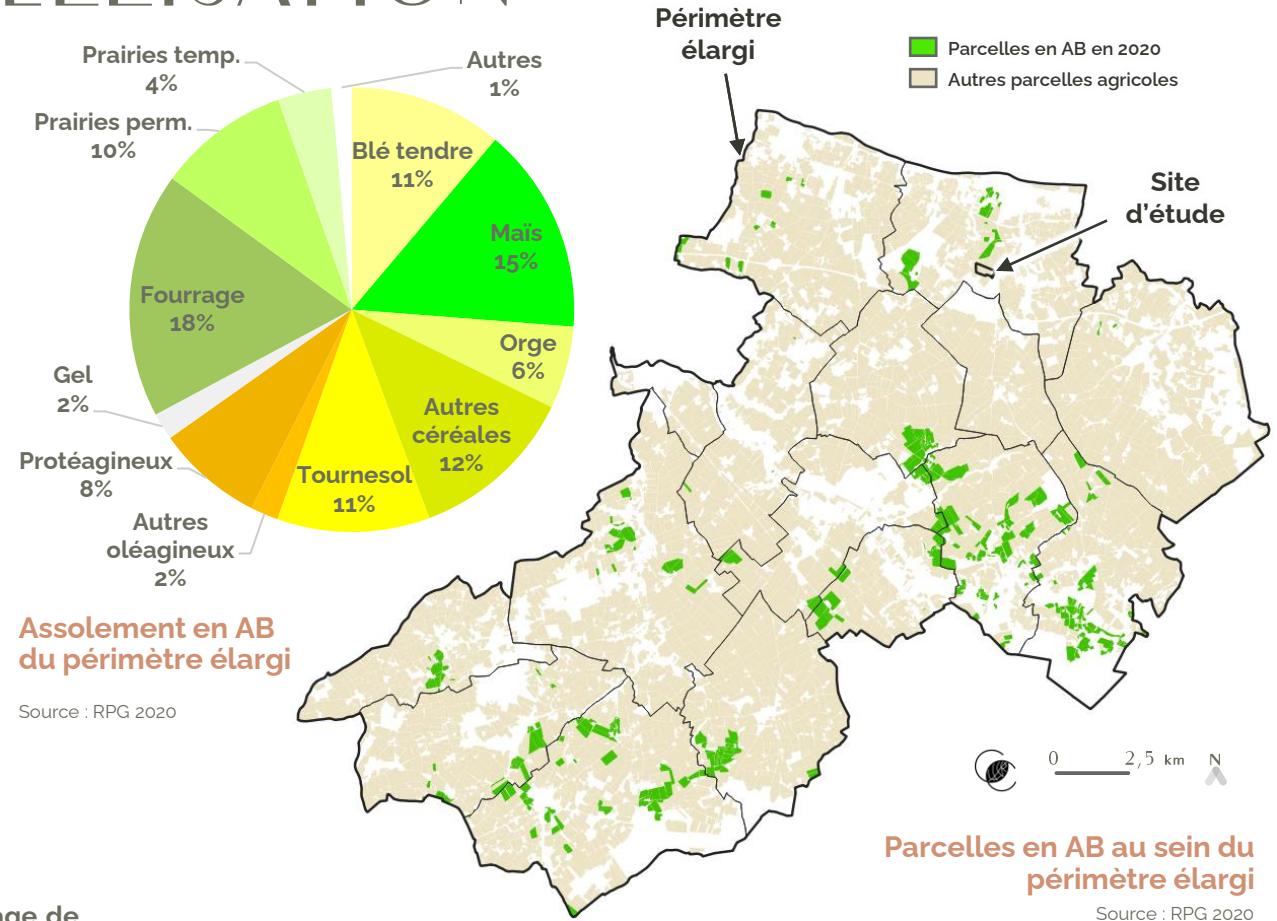
Soit 6% de la SAU (en 2020)

2 AOP et 3 IGP

Sainte-Maure de Touraine et Rillettes de Tours

37 fermes en CC

14% des EA



PRODUCTION ALIMENTAIRE DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI

Couverture des besoins de la population du périmètre étudié

Au regard des différentes projections basées sur l'analyse des régimes alimentaires, les manques et excédents de certaines filières pour l'autosuffisance alimentaire du périmètre élargi sont modélisables.

La couverture surfacique dédiée aux productions végétales sur le périmètre élargi est théoriquement très largement suffisante pour subvenir aux besoins de la population locale, mais des déséquilibres existent. Le territoire étant spécialisé en productions végétales, il y a d'importants déficits en productions animales.

Un bilan alimentaire excédentaire pour le territoire

Le potentiel alimentaire du périmètre élargi a été évalué sur la base théorique d'une méthode dite « Bilans Nationaux », représentatifs de la consommation française.

La couverture surfacique permet en théorie de couvrir près de 5 fois les besoins locaux.

L'agriculture est spécialisée sur certaines productions végétales (blé tendre, blé dur et légumes secs) et animales (essentiellement porcs) mais les besoins ne sont pas couverts pour les autres produits.

SAU totale (RPG)	29 023 ha
Population	19 753 habitants
SAU / habitant (ha)	1,47 ha/hab.
Couverture surfacique par rapport aux besoins	490%
Soit	1 788 j/an

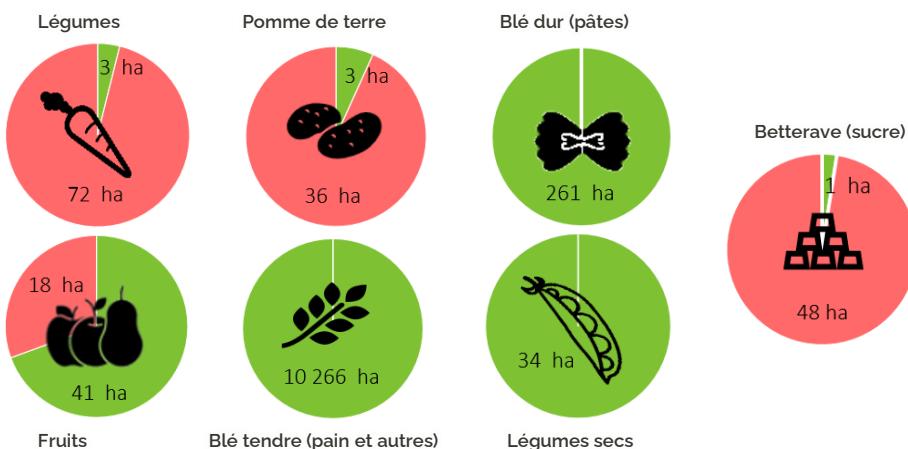
ceresco.
Alimentation, filières & territoires

Outil COMPALIM
Définition des indicateurs
dans la Bibliographie

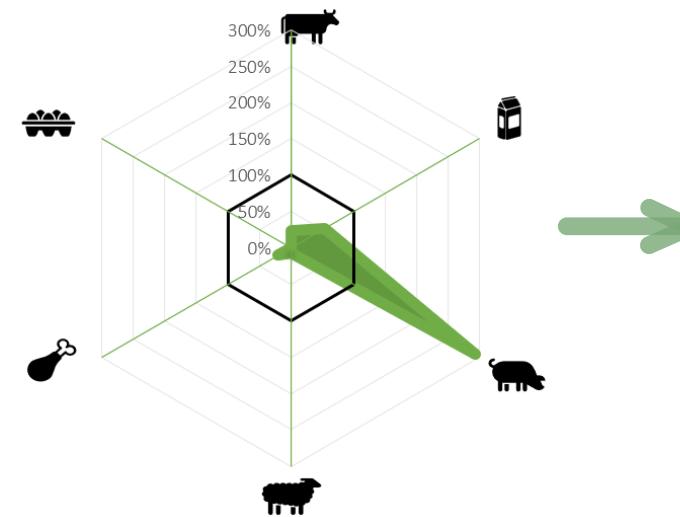
Couverture des besoins en surfaces végétales pour l'alimentation humaine	1 619% Très excédentaire en blé tendre, blé dur et légumes secs
Mais des manques en	Sucre, légumes, pommes de terres et fruits
Couverture des besoins en surfaces végétales pour l'alimentation du cheptel	156% Fort excédent en concentrés
Couverture des besoins en cheptel animaux destinés à l'alimentation	22% Excédent en porcins mais déficit dans toutes les autres productions

Répartition des surfaces et couverture des besoins alimentaires

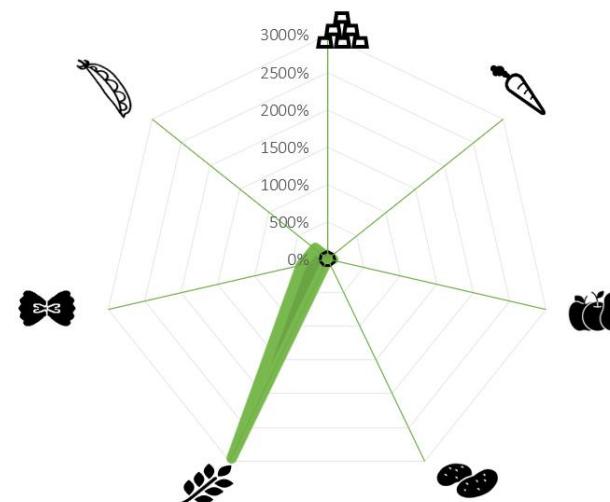
Les surfaces en blé tendre (2 946%), en blé dur (373%) et en légumes secs (223%) sont suffisantes pour couvrir les besoins alimentaires du périmètre élargi. Il manque toutefois 72 ha de légumes, 48% de betteraves, 36 ha de pomme de terre et 18 ha de fruits.



Couverture des besoins alimentaires en productions animales (%)



Couverture des besoins alimentaires en productions végétales (%)



Pour la consommation alimentaire des français, 1ha représente

225 volailles, 20 bœufs

250 personnes/an en légumes

450 personnes/an en pâtes

150-200 personnes/an en pain

A noter que les régimes INCA3, EAT et AFTERRES 2050 témoignent de différences quand aux besoins théoriques pour atteindre l'autonomie alimentaire du périmètre élargi mais les grandes tendances persistent.

APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

Pédologie des périmètres d'étude

Au niveau du périmètre d'étude, trois grands ensembles de sols se détachent : les Brunisols, les Calcosols et les Néoluvisols.

Le site d'étude est quant à lui composé de sols carbonatés de Champagne et plus précisément des sols bruns lessivés à texture argileuse.

Il présente un bon potentiel agronomique mais il n'est ni irrigué ni drainé.

Pédologie du périmètre élargi

Le périmètre élargi est constitué de **plusieurs type de sols** :

Brunisols : Pentes et vallons agricoles et forestiers de l'Indre, de gâtines et du massif de Loches, sols limono-sableux, hydromorphes, issus de dépôts de pentes et de limons des plateaux sur argiles et perrons, et argiles et sables

Calcosols : Plateaux et vallons secs très évasés agricoles de Champagne, sols calcaires et calcimagnésiques argilo-limoneux, sains et localement hydromorphes, issu de limons des plateaux et calcaires et marnes lacustres

Néoluvisols : Plateau agricole de Reignac, sols limono-argileux, peu hydromorphes à sains, issus de limons des plateaux et calcaire sur calcaire lacustre

Des poches de **Rendosols** et de **Luvisols** complètent la pédologie du territoire, ainsi que des **Réductisols** et des **Fluvisols** au niveau des vallées.

Pédologie du site d'étude

Le secteur de Bois Gaulpied est caractérisé par des **sols carbonatés de Champagne** : rendzines claires à texture limoneuse très sensibles à l'infiltration sur la partie Est (présence de meulière) et sols bruns calcaires à texture argileuse à l'Ouest (peu sensibles à l'infiltration).

La partie occidentale de l'emprise dispose de bonnes réserves en eau, tandis que la partie orientale est nettement plus sensible à la sécheresse.

Plus spécifiquement au niveau des parcelles du site d'étude, des **sols bruns lessivés à texture argileuse** (« bournais ») sont présents. Le drainage y est imparfait (hydromorphie temporaire entre 40 et 80 cm de profondeur), alors que des sols davantage sains et perméables sont observés plus au Sud (partie Sud de la ZAC).

Potentiel agronomique du site d'étude

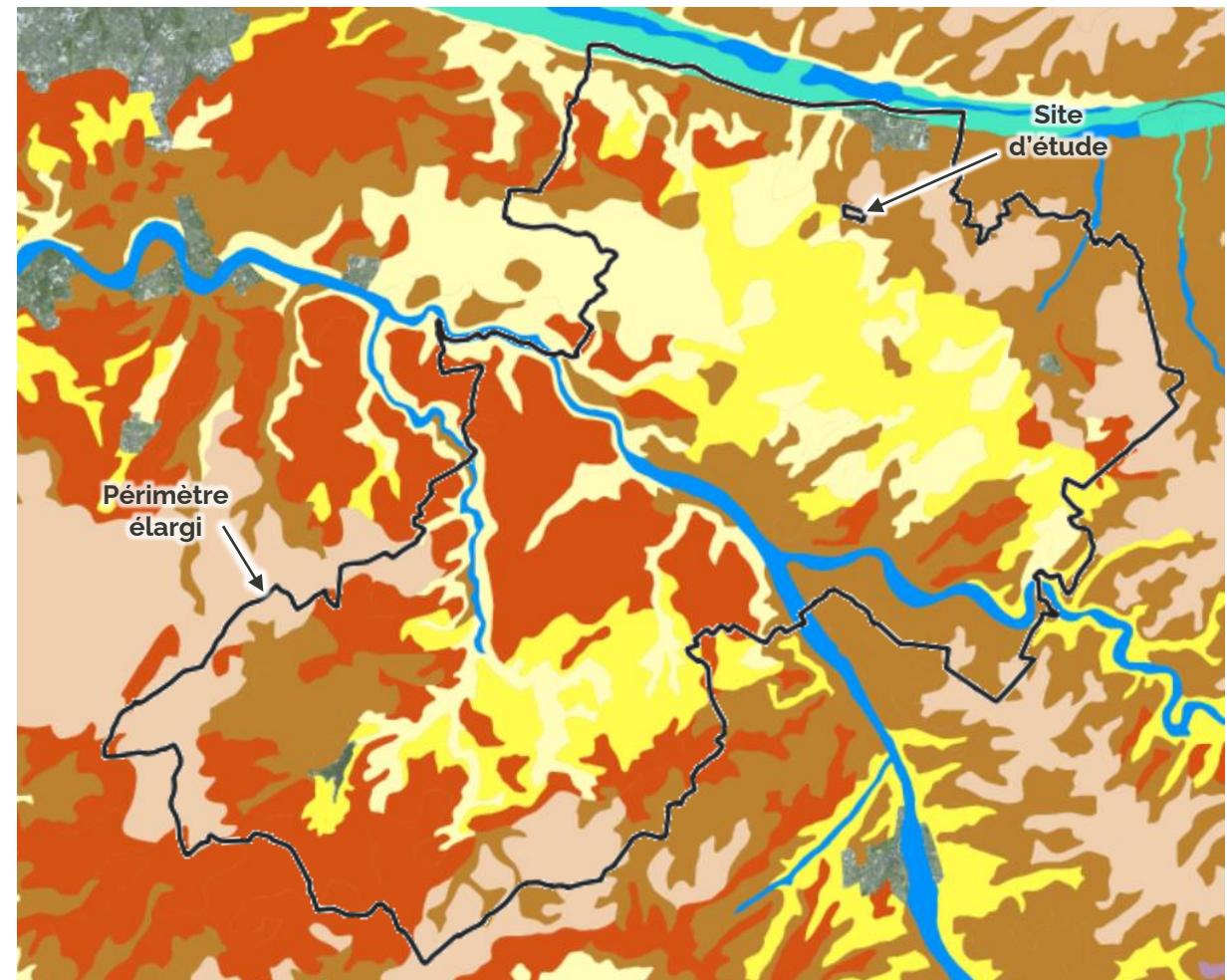
A l'échelle départementale, les rendements moyens sont de l'ordre de 62 q/ha pour le blé tendre, 56 q/ha pour le blé dur, 57 q/ha pour l'orge, 100 q/ha pour le maïs grain, 31 q/ha pour le colza, 25 q/ha pour le tournesol ou encore 28 q/ha pour les protéagineux (*source : Agreste 2018-2022*).

Sur le site d'étude, le **sol est hétérogène** avec des veines de terres aux caractéristiques différentes selon les exploitants agricole : **de limoneux à argilo-calcaire** selon les secteurs.

Les rendements moyens en blé sont de l'ordre de **75 q/ha**, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne observée en Indre-et-Loire.

Les parcelles du site d'étude possèdent donc un **bon potentiel agronomique**.

Il est à noter qu'aucun réseau d'irrigation ou de drainage n'est présent.



Pédologie sur le périmètre élargi

Source : GisSol

FONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE LOCALE

Un espace agricole globalement dense et fonctionnel

Pour les exploitations agricoles, la rentabilité de l'activité est en partie liée à la fonctionnalité de leur parcellaire, conditionnant l'optimisation des travaux et trajets.

Le périmètre élargi présente globalement une bonne fonctionnalité agricole même si un mitage important de l'espace est observé dans la zone centrale (cours d'eau, voie ferrée, massifs forestiers et bourgs villageois).

Les parcelles du site d'étude sont quant à elles parfaitement fonctionnelles.

Fonctionnalité au sein du périmètre élargi

Le périmètre élargi est constitué d'espaces agricoles fonctionnels.

Les **pent**es supérieures à 10% sont quasiment inexistantes et seulement localisées sur les côteaux des vallons.

Le **tissu urbain** se limite aux bourgs des communes, même si la densité de population est plus importante autour de l'Indre au centre, et en bordure du Cher au Nord.

Les **massifs forestiers** sont quant à eux relativement développés, notamment dans la partie centrale du périmètre. Ils forment un mitage de la plaine agricole.

Enfin, le territoire est traversé d'Ouest en Est par plusieurs **axes de communication** majeurs dont l'autoroute A85 au Nord et une voie de chemin de fer au centre, ainsi que par le **cours d'eau** Indre. Des **ouvrages de franchissements** ont été mis en place au droit de ces axes mais ils constituent tout de même des **ruptures de continuité de l'espace agricole**.

Fonctionnalité au sein du site d'étude

À l'échelle du site d'étude, la **fonctionnalité est optimale**.

Les parcelles sont de **grandes tailles** et relativement **planes** (5 m de dénivelé entre le point bas et le point haut).

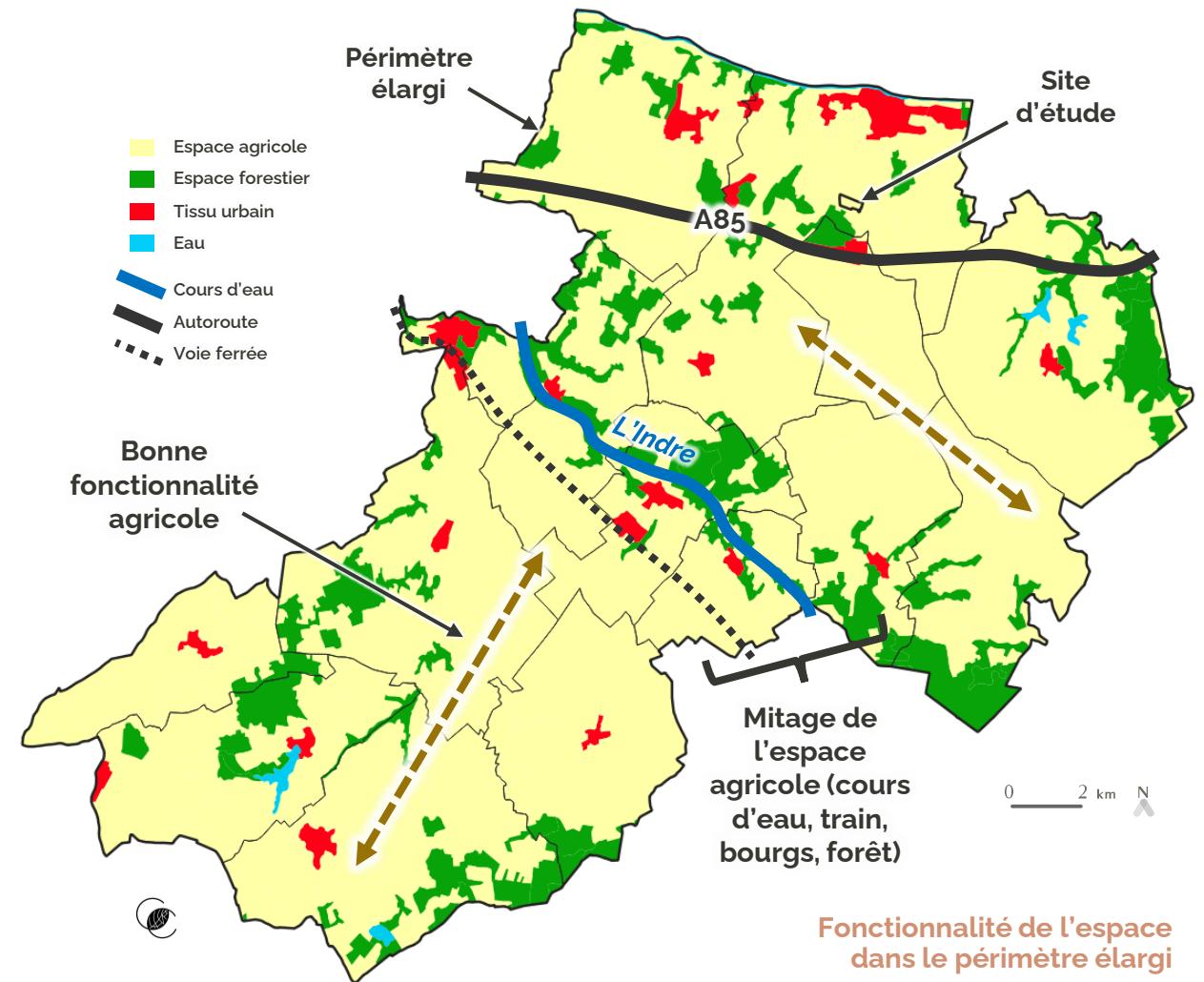
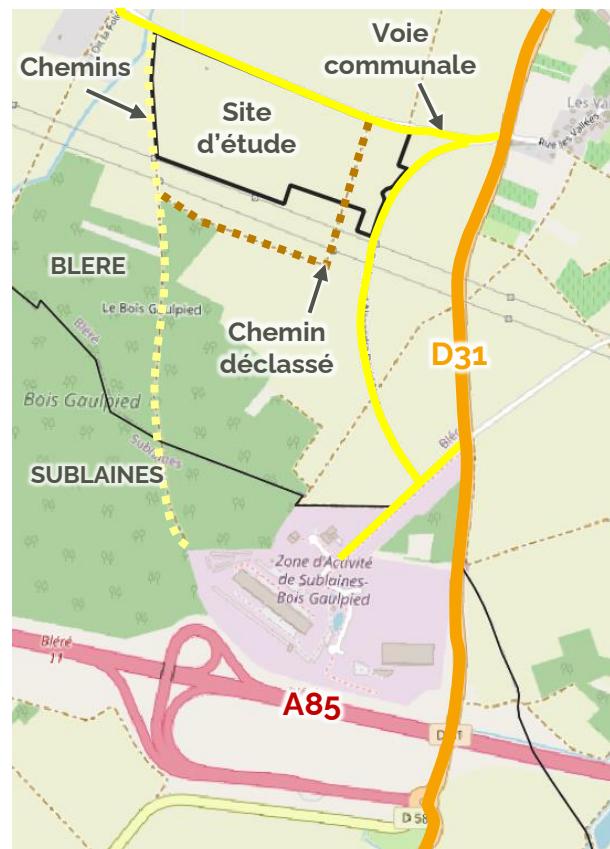
L'**accessibilité** s'effectue par des voies communales à partir de la route département D31 qui relit l'échangeur avec l'autoroute A85, localisé à 1,5 km au Sud, et le bourg de Bléré, situé à 3 km au Nord du site d'étude.

Des chemins ruraux sont également présents. A noter qu'il a eu une enquête publique en 2020 pour la déclassification des chemins ruraux de la ZAC avec un avis favorable du commissaire enquêteur. C'est le cas d'un ancien chemin qui traversait le site d'étude.



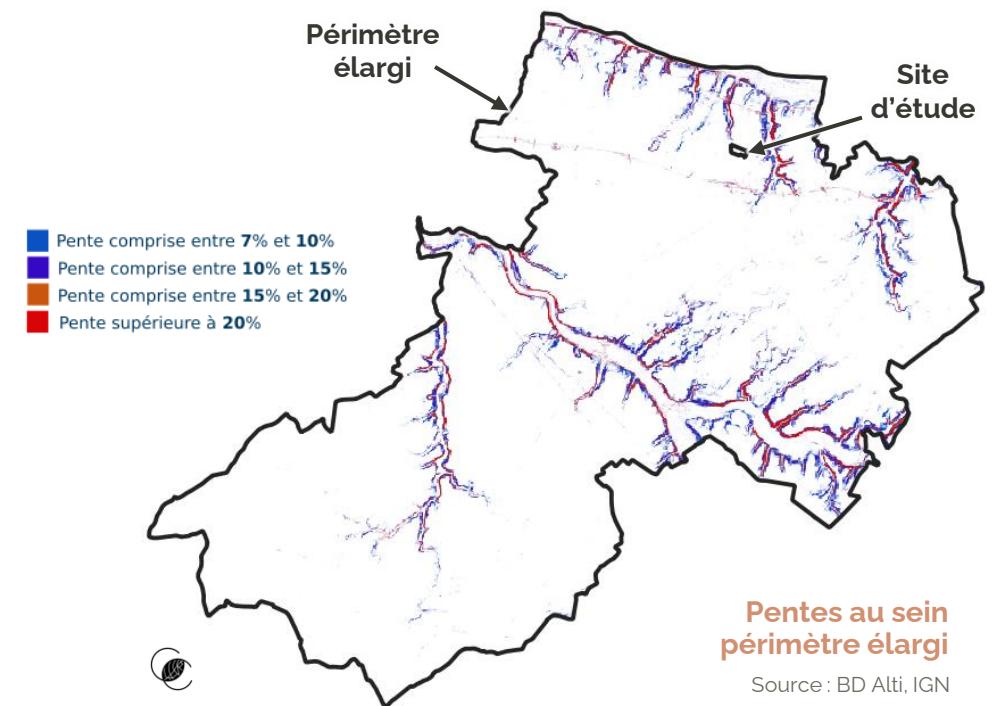
Accès au site d'étude

Source : Fond carte OSM



Fonctionnalité de l'espace dans le périmètre élargi

Source : CLC2018



Pentes au sein périmètre élargi

Source : BD Alti, IGN

ROLES SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX DE L'AGRICULTURE

Fonctions écosystémiques de l'agriculture, enjeux paysagers, environnementaux, patrimoniaux

Les enjeux environnementaux sont globalement faibles sur le site d'étude.

Des enjeux importants autour de l'eau potable sont présents au sein du périmètre élargi (zone vulnérable nitrate et AAC en bordure du site d'étude).

Le territoire s'inscrit dans l'unité paysagère du Plateau du centre Touraine.

Enjeux environnementaux

Le périmètre élargi est concerné par plusieurs **aires protégées** : la Zone de Protection Spéciale de Champeigne et des Zones Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 (pelouses, étangs, landes, carrières, etc.) et 2 (Plateau de Champeigne entre Bléré et Loches, Vallée de l'Echandon et Massif forestier de Loches). Toutefois, le site d'étude n'est concerné par aucune d'entres elles.

D'après l'étude d'impact environnemental, les **enjeux Flore sont faibles à nuls** : le site d'étude est caractérisé par des milieux anthropiques et naturels relativement commun à l'échelle locale et des espèces végétales communes à très communes participant à la biodiversité ordinaire (seule espèce protégée observée : l'Orchis pyramidal au sein des friches herbacées).

Les **enjeux Faune sont quant à eux très faibles à modérés** : l'intérêt faunistique du secteur réside essentiellement dans la présence de milieux favorables à la reproduction d'espèces d'oiseaux à enjeu de conservation relativement élevé (notamment au niveau des milieux agricoles favorables à l'Alouette des champs et au Bruant proyer).

Directive nitrate

Les engrais azotés sont des nutriments indispensables à la croissance de la plante. Cependant, un excès peut engendrer des pollutions. En effet, la différence entre les apports en nitrates sous forme d'engrais azotés et ce qui est réellement consommé par les plantes ruisselle, s'infiltre et rejoint les rivières et nappes phréatiques. Depuis 1991, la directive européenne impose un programme d'actions aux zones classées « vulnérables » en vue de limiter la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

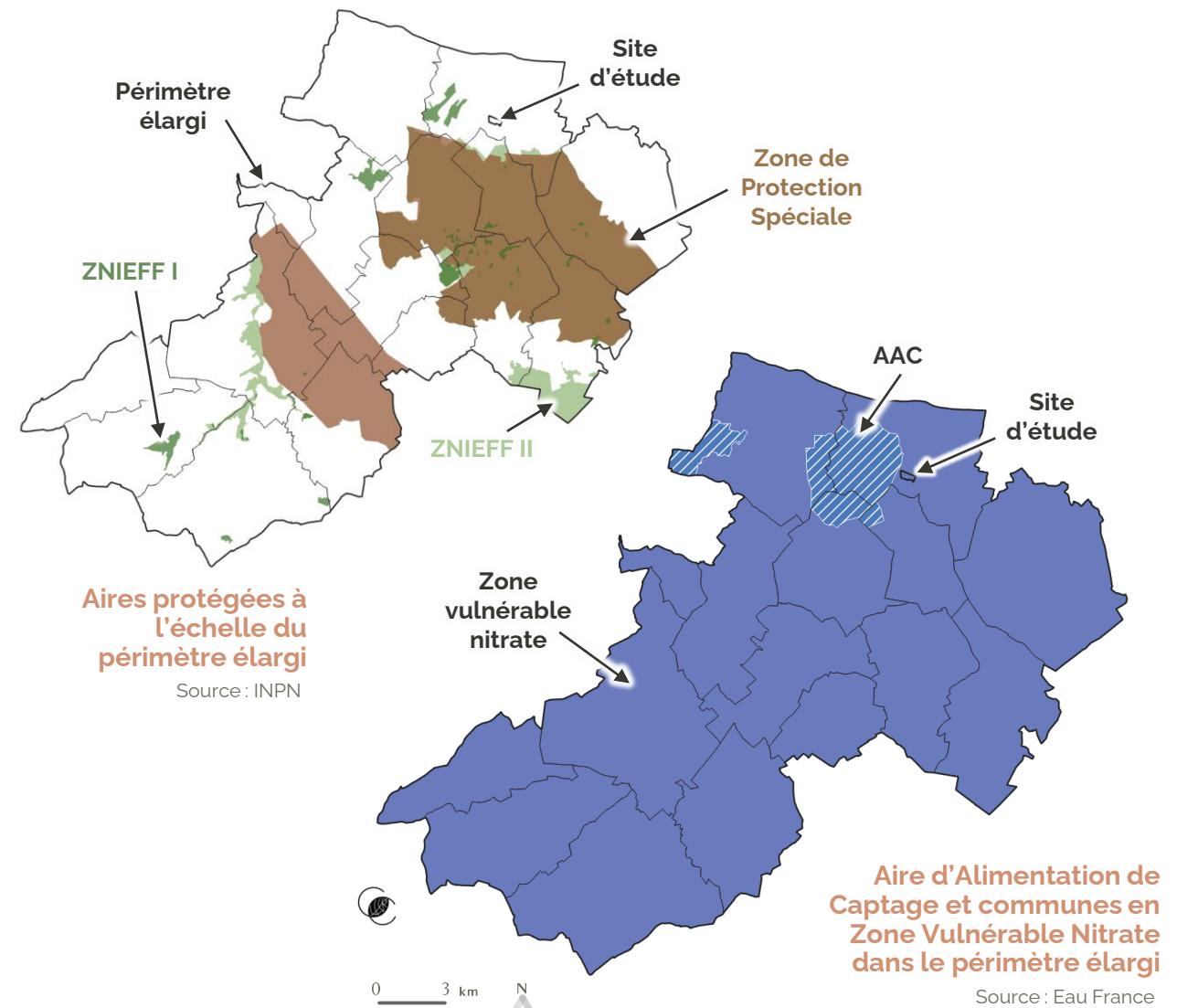
La totalité des communes du périmètre élargi est classée en zone vulnérable nitrate. Les parcelles agricoles sont soumises au programme d'actions imposé par la Directive : équilibre de la fertilisation azotée, calendrier d'épandage, conditions et distances d'épandage, stockage des effluents, couverture des sols et enregistrement des pratiques agricoles.

Par ailleurs, deux Aires d'Alimentation de Captage (AAC) sont localisées au Nord du périmètre élargi : l'AAC de Esvres et l'AAC de Bléré qui s'étend juste à l'Ouest du site d'étude.

L'unité paysagère du Plateau du centre Touraine

L'agriculture est intimement liée à l'environnement naturel qu'elle valorise et entretient, en permettant de maintenir la continuité des milieux face à la fragmentation d'une part, et l'ouverture des milieux face à l'embroussaillage d'autre part. Toutefois, certaines pratiques peuvent mettre à mal cette identité paysagère : arrachage de haies, comblement de mares et fossés, arasement de bosquets ou murets, etc.

Le périmètre élargi s'intègre dans l'unité paysagère du **Plateau du centre Touraine**, qui possède une vocation agricole affirmée : cultures extensives, larges parcelles, structures de stockages (silos) en point d'appel voire même de repère. Les paysages sont ouverts avec peu d'obstacles visuels, de longues vues dégagées, pas de fonds visuels systématiques, quelques relais visuels comme les bois, les villages, et un habitat rural très dispersé. Les plateaux sont ponctués de bois (plus ou moins denses) qui cadrent et limitent certaines vues. Enfin, les plateaux sont traversés par l'Indre et sa vallée, qui constitue une unité paysagère spécifique.



Paysage typique des Plateaux de Touraine

Source : Etude d'impact ZAE

AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Conséquences et stratégies

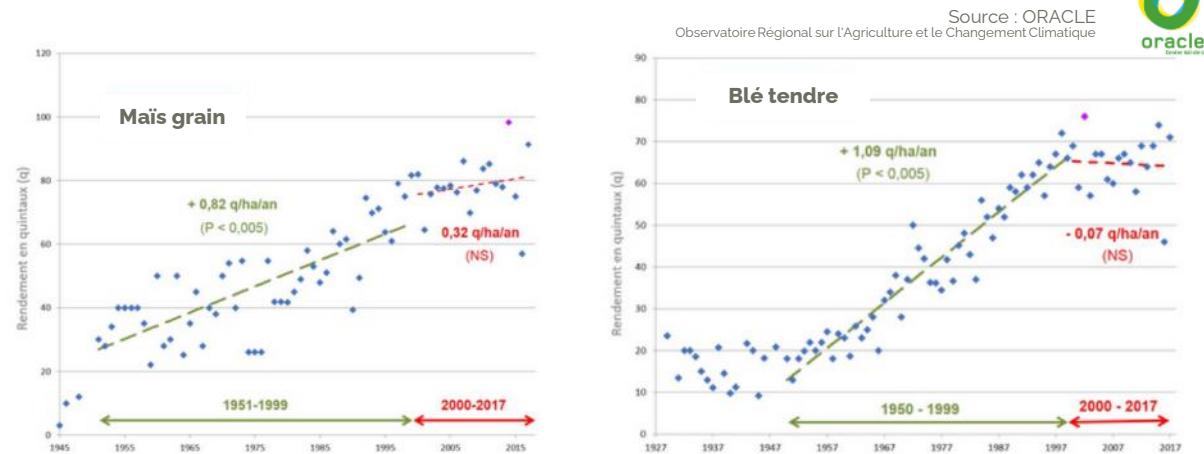
Le changement climatique induit de multiples conséquences sur l'agriculture : augmentation de la température provoquant de plus faibles rendements et augmentation de la pression phytosanitaire, augmentation des besoins en eau et diminution des ressources en eau, etc.

Des stratégies d'adaptation et d'atténuation se mettent en place pour réduire les impacts du climat sur l'agriculture.

Influence sur les grandes cultures

En Indre-et-Loire, le changement climatique se concrétise par des floraisons et dates de récoltes avancées, des sécheresses répétées, une augmentation du nombre de jour échaudant (altération de la maturation des grains de céréales qui restent de petites tailles due à une trop forte chaleur). **L'évolution des rendements de maïs est au ralenti** (-16% en 10 ans), et un **plafonnement des rendements en blé tendre** est observé.

Evolution des rendements de maïs grain et de blé tendre en quintaux/ha/an



Les augmentations de température bouleversent le cycle des cultures. Par exemple, la phase de remplissage du grain est très sensible aux températures supérieures à 25-30°C. On redoute pour le blé une augmentation du nombre de jours échaudant* de 15 à 30% entre le passé récent et le futur proche, de 40 à 50% pour le futur lointain.

La pression phytosanitaire devrait également s'accroître avec l'apparition de nouveaux ravageurs. La hausse des températures stimule la croissance des insectes (reproduction plus active, consommation alimentaire plus importante), notamment ceux s'attaquant aux grandes cultures.

Influence sur les besoins en eau

1°C d'augmentation de la température entraîne 10 à 15% d'ETP (Evapotranspiration) supplémentaire. Les cultures d'été sont davantage exposées et auront du mal à se maintenir sans irrigation (cas des parcelles de notre site d'étude) ou, au moins, sans changement de pratiques. Sur le maïs, comme sur le sorgho, les modèles climatiques indiquent une augmentation des besoins en eau d'irrigation d'à peu près 40mm jusqu'en 2050.

En Indre-et-Loire, sur ces 20 dernières années, aucune évolution significative du niveau des nappes ou du débit moyen de rivières n'est observée. Toutefois, selon l'étude Explore 2070 le bassin de la Loire sera sévèrement touché sur la moitié de sa superficie par une **baisse du niveau** comprise entre **25 et 30 %** à l'horizon 2070 et une **baisse des débits** moyens des cours d'eau de **10 à 40%** avec un allongement des périodes d'étiage

+ 1,3 Nombre de jour échaudant
- 30% du niveau du bassin de la Loire d'ici 2070
- 10 à -40% des débits moyen des cours d'eau d'ici 2070

+ 1°C → **+ 15% ETP**

Stratégie d'adaptation des cultures au changement climatique

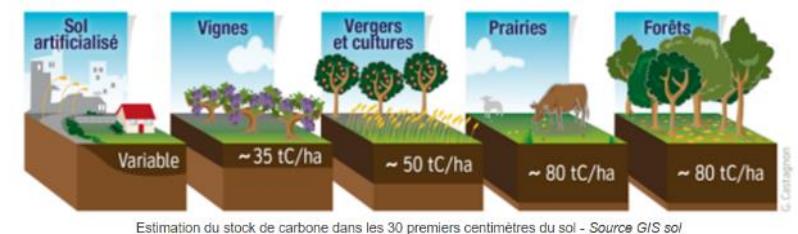
L'agriculture est directement impactée par le climat. En région Centre Val-de-Loire, l'agriculture devra s'adapter à la baisse du nombre de jours de gel et à un déficit hydrique annuel. On peut attendre une hausse de la productivité hivernale et de début de printemps. Par contre l'été, la variabilité des rendements augmentera. Plusieurs pistes ont été étudiées par le CGEDD (conseil général de l'environnement et du développement durable) et le CGAAER (conseil général de l'alimentation, agriculture et espaces ruraux) pour adapter les variétés cultivées et les pratiques culturales :

- » **L'Agroécologie** : le sol est considéré comme « le socle de la stratégie d'adaptation au changement climatique ». Un sol qui fonctionne bien, a une meilleure capacité de rétention d'eau. Or davantage de « réserve utile », c'est plus d'eau utilisable pour la plante ;
- » **Une irrigation plus efficace** : évolution des assolements et des pratiques culturales (par exemple la micro-irrigation localisée) pour rendre plus efficaces les apports réduits en eau.
- » **La génétique végétale** : en particulier l'agroforesterie susceptible de ralentir le cycle de l'eau.
- » **Les aides publiques** : notamment la réaffectation des aides PAC en faveur de la transition agroécologique

Stratégie d'atténuation

Les actions réalisées en région Centre-Val de Loire sont nombreuses pour tenter de ralentir l'évolution du changement climatique :

- » **- 6,6% des émissions de GES** entre 2008 et 2016. L'agriculture représente 23 % des émissions de GES causées principalement par l'épandage d'engrais minéraux (50%), la fermentation entérique des ruminants (15%), et l'utilisation des machines agricoles (15%)
- » **+ 5,5 Mt CO2e stockés** jusqu'en 2016 grâce à l'UTCATF dont le principe est de créer des puits de carbone (principalement en augmentant les surfaces forestières). Pour rappel, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise une « zéro artificialisation nette » en 2050



- » **+ 20 000 ha de surface en protéagineux** entre 2013 et 2017. Les légumineuses à graines occupent 40 000 ha (1,7 % de la SAU régionale). Le triplement de leur surface, en substitution aux grandes cultures, générerait une réduction de 0,8 % des GES annuelles

INITIATIVES LOCALES DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Projet de territoire de la CC et Stratégie agricole départementale

Des initiatives ont été mises en places à l'échelle départementale et intercommunale pour soutenir les producteurs agricoles locaux et préserver les espaces agricoles.

Le Projet de Territoire de la CC Bléré – Val de Cher



La Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher a mis en place un Projet de Territoire pour la période **2020 – 2026**. Dans le but de soutenir l'agriculture locale, le développement des circuits courts est au cœur du programme.

Axe 1 : Economie-Tourisme → Objectif 1.4 : Soutenir les circuits courts

» Soutenir et développer la production agricole locale et le maraîchage local :

Il s'agit de favoriser la reprise des exploitations ainsi que l'installation de jeunes agriculteurs pour soutenir la production agricole. La promotion des produits du terroir et le développement des circuits courts devront permettre de participer au développement de l'agriculture, du maraîchage y compris de la culture bio. La CC souhaite mettre en œuvre des partenariats notamment avec la Chambre d'Agriculture pour participer à la pérennisation des activités agricoles

Pistes d'action :

- Mutualiser les achats alimentaires pour les cantines
- Installer un point de dépôt intercommunal, favoriser les circuits courts et un commerce itinérant

» Favoriser la commercialisation et la mise en valeur des produits locaux :

L'objectif est de favoriser les circuits courts entre consommateurs et producteurs avec la mise en place de point de vente direct. La consommation locale sera encouragée.

Pistes d'action :

- Créer un marché de producteurs
- Créer un magasin de producteurs et mettre en place un Showroom
- Elaborer un guide des producteurs locaux
- Créer un label local ou appellation
- Accompagner les commerçants dans les nouvelles pratiques de consommation
- Développer les circuits courts

Le conseil de la Chambre d'agriculture

La chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire est également présente pour conseiller techniquement les agriculteurs selon leurs besoins (installation, diversification, labellisation, etc.)

Elle a par exemple créé des fiches **Irri-conseil** : messages hebdomadaires de conseils d'irrigation à destination des agriculteurs. Ces messages techniques aident à la pratique d'irrigation (analyses climatiques, bilans hydriques, consommation en eau des cultures, conseils en matière de doses à apporter, etc.) dans un but d'optimisation des ressources.

IRRI-CONSEIL 37
Message collectif aux Irrigants d'Indre-et-Loire (et 4) du 16 avril 2021

Démarrage de l'irrigation en sols superficiels avec le maintien du temps sec.

ÉTAT DE LA SITUATION
% Données climatiques du 10 mars au 14 avril 2021

Commune	ETP	Pois	Orps
FERRÈRE-LARÇON	794	24,4	331
MAUCY-MESLAY	812	17,6	361
REIGNAC-SUR-INDRE	783	24,6	369
SAINAY	734	25,2	379
ST-CRISTOPHE-SUR-LE-MAIS	746	35,4	404
SAUVIGNY-EN-VERON	851	23,6	377
LOUJUN - LIGRE	86,8	18,6	369

NOUS PRÉCONISONS
Situation hydrique : Le cumul de pluie depuis le 01/10/20 varie de 350 à 400 mm selon les stations météo, avec une moyenne autour de 360 mm (100 mm de pluie pour la campagne professionnelle). Au 14/04/21, le déficit hydrique sur le sol est estimé à celui de la campagne 2020 : il est de l'ordre de -21 mm pour la station de Tourcou (soit -60 mm en 2020) (voir tableaux ci-dessous).

CONDUITE DE L'IRRIGATION
(avec les données de l'irrigation)

NOUS PRÉCONISONS
Les conditions actuelles de vent de nord-est, combinées à la faible quantité de précipitations lors de l'épisode de pluie 2 à 8 jours, ont entamé les réserves hydriques des sols superficiels. La dernière pluie significative s'est abattue dans les 10 prochains jours. Retour d'un temps moins frais la semaine prochaine, malgré le maintien d'un régime vent de nord-est.

Irrigation du blé
L'irrigation démarre en sol superficiel :
→ lorsque le déficit sur le sol a atteint le seuil de déclenchement de 40 mm.
→ Lorsque le déficit de surface est estimé. Même si le déficit hydrique sous le sol n'est pas le seul critère, la réserve de surface de surface est estimée. L'ensemble des sols superficiels est désormais déshydraté (irrigation des sols secs). Une réserve de surface de surface est estimée en fonction de l'origine de la pluie (d'automne qui est estimée à 2 mm).

Irrigation du pois d'hiver
Attendre que la foraison soit pleinement engagée pour envisager le déclenchement de l'irrigation.

IRRI-CONSEIL est un message de la Chambre d'Agriculture 37 pour vous aider dans la conduite de l'irrigation sur vos cultures.
Renseignements et conseils auprès de Mathieu LOUIS (02 47 41 23 44) - mathieu.louis@ca37.fr
Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire - 18 rue Auguste Poincaré - BP 20038 - 37171 CHAMBRÉ-LEZ-TOURCOU-CHARENTON

La Stratégie Touraine Agri 2030

En 2011, la Chambre d'Agriculture, les syndicats agricoles et la DDT 37 ont décidé d'initier une réflexion prospective sur l'agriculture tourangelle. Les objectifs de cette démarche sont de **créer un échange entre toutes les parties associées à l'agriculture du département** et **animer une réflexion collective pour dégager des pistes de travail concrètes et partagées par les acteurs**.

Ce projet se veut ouvert à tous les partenaires de l'agriculture : élus locaux, partenaires économiques, organisations professionnelles ou interprofessionnelles, associations, acteurs de l'emploi, de la formation, de la recherche, etc. Il a démarré par un diagnostic professionnel préalable pour les 10 principales filières du département (grandes cultures, viticulture, arboriculture, semences, lait, viande bovine, ovins, caprins, porcins, volailles) par le biais de tables rondes et d'entretiens individuels.

Un livre blanc a été élaboré courant 2012 pour encadrer le lancement d'actions concrètes et présente 3 orientations :

- » 1. Réaffirmer l'agriculture en tant qu'acteur majeur de la vie du département, au cœur de la société et de son territoire
- » 2. Favoriser une agriculture performante sur le plan économique et écologiquement responsable
- » 3. Préserver la diversité des productions tourangelles, l'accès aux marchés rémunérateurs et d'avenir, proposer une alimentation saine et variée.

Acteurs engagés et initiatives locales

InPACT 37 : pôle associatif ayant pour objectif de promouvoir et de participer au développement des différentes formes d'agriculture alternatives en Touraine : agriculture biologique, paysanne, citoyenne et territoriale. Il regroupe 4 associations membres :

- » **ADEAR 37** : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural d'Indre-et-Loire créée en 2005 par des agriculteurs ;
- » **Alter' énergies** : association qui veut contribuer au développement de modes de vie et de production respectueux de l'environnement ;
- » le **GABBTO** : Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de Touraine ;
- » **ATABLE** : Association Tourangelle pour une Alimentation Biologique Locale Equitable, créée en 2013.

Ces associations rassemblent environ 600 adhérents et emploient sept animatrices et chargées de mission.

L'A.I.T.A. (accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture) : programme créé en 2016 pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et accompagner la transmission d'exploitation des futurs cédants.

D'autres organismes œuvrent localement (accueil paysan, AMAP, coopératives, GDA, etc..)



SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- Valeur ajoutée de l'économie agricole
- Synthèse et dynamiques de l'économie agricole

02b

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Méthodologie
CETIAC

Le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme : **Productions primaires + Commercialisation + 1ère transformation**

D'après l'organisation de la filière **grandes cultures** valorisant le site d'étude, la méthodologie développée a pour objectif de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière sur le périmètre d'étude concerné.

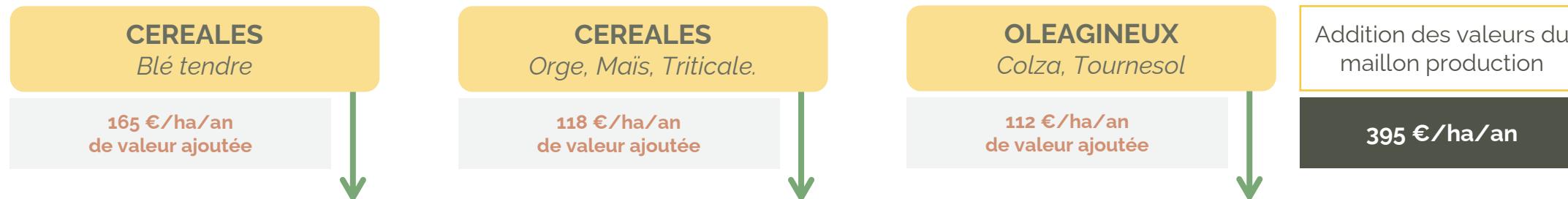
17,3 ha de SAU valorisés dans les filières grandes cultures concernés par le site d'étude

Chaque année, l'économie agricole locale contribue à créer **19 103 €** de valeur ajoutée à partir des productions, de la collecte et de la 1^{ère} transformation.

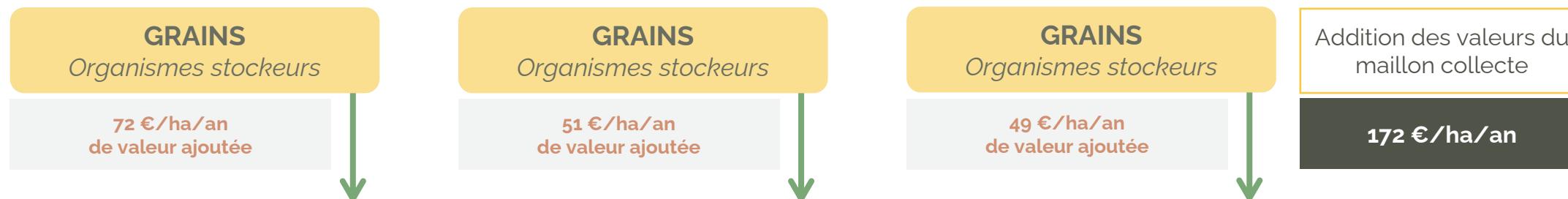
Prorata de l'assolement grandes cultures du périmètre élargi

Valeur ajoutée des filières de l'état initial

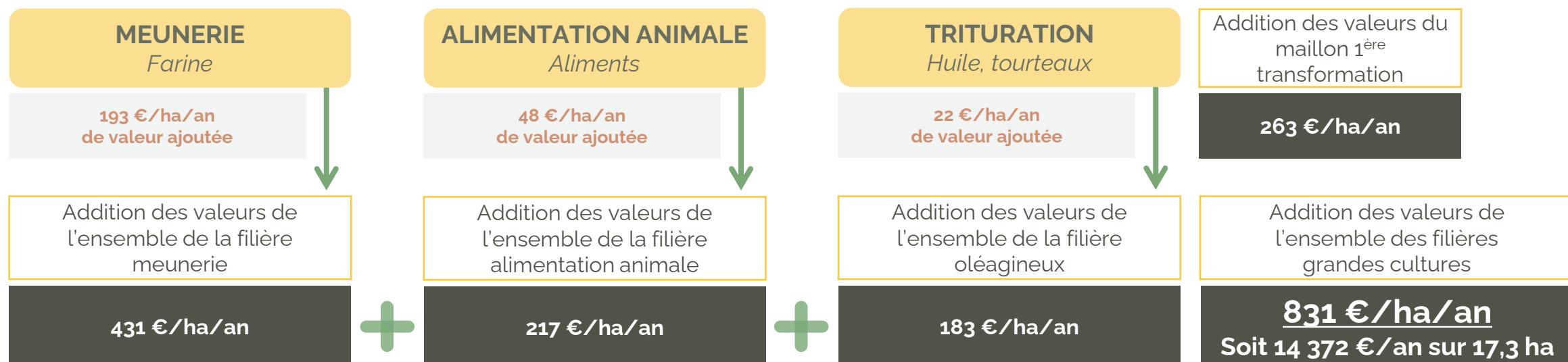
PRODUCTION



COLLECTE et COMMERCIALISATION



TRANSFORMATION



CETIAC utilise la méthode Valeur Ajoutée même si celle-ci ne prend pas en compte l'amont des filières. En effet, le décret en vigueur évoque seulement les maillons production, commercialisation et première transformation pour le calcul de l'économie agricole. Par ailleurs, les acteurs amont (fournisseurs d'intrants, de carburant, etc.) sont généralement localisés hors du territoire.

Voir en suivant :
L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.

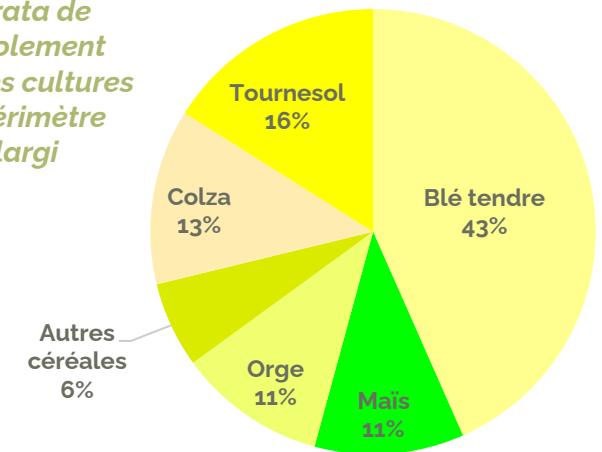
VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme : **Productions primaires + Commercialisation + 1^{ère} transformation**

La méthodologie définie par CETIAC se base sur les données technico-économiques récoltées sur le terrain auprès des exploitants agricoles locaux recroisées avec les données départementales. Pour les maillons « collecte » et « transformation », les données sont issues des comptes de résultats des entreprises agro-alimentaires locales et/ou des données ESANE.

Prorata de l'assolement grandes cultures du périmètre élargi



Assolement COP au sein du périmètre élargi

Source : RPG 2022

Données de la Production Primaire

CEREALES ALIM HUMAINE	Données	Sources
Prix moyen Blé tendre	188 €/t	Moy. Indre-et-Loire 2018-2022 Rendements : Agreste Prix : FranceAgriMer
Rendements	6,2 t/ha	
CA par ha	501,21 €/ha	
Taux de Valeur ajoutée agricole	33%	RICA CVL COP 2018-2021
Valeur ajoutée agricole / ha	165,40 €/ha	

CEREALES ALIM ANIMALE	Données	Sources
Prix moyen Orge	179 €/t	Moy. Indre-et-Loire 2018-2022 Rendements : Agreste Prix : FranceAgriMer
Rendements	5,7 t/ha	
Prix moyen Autres céréales	169 €/t	
Rendements	5,1 t/ha	
Prix moyen Maïs	175 €/t	
Rendements	10 t/ha	
CA par ha	356,45 €/ha	
Taux de Valeur ajoutée agricole	33%	RICA CVL COP 2018-2021
Valeur ajoutée agricole / ha	117,63 €/ha	

OLEAGINEUX	Données	Source
Prix moyen Colza	431 €/t	Moy. Indre-et-Loire 2018-2022 Rendements : Agreste Prix : FranceAgriMer
Rendements	3,1 t/ha	
Prix moyen Tournesol	417 €/t	
Rendements	2,5 t/ha	
CA par ha	340,49 €/ha	
Taux de Valeur ajoutée agricole	33%	RICA CVL COP 2018-2021
Valeur ajoutée agricole / ha	112,36 €/ha	

Données de la Collecte/Commercialisation

CEREALES ALIM HUMAINE	Données	Sources
Taux de valeur ajoutée	13,71%	ESANE Centre code 4621Z (Collecte/OS)
Taux de marge commerciale	5,00%	Ceresco
CA collecte pour 1€ céréales acheté	1,05 €	
CA de la collecte /ha	526,27 €	
VA de la collecte /ha	72,15 €	

CEREALES ALIM ANIMALE	Données	Sources
Taux de valeur ajoutée	13,71%	ESANE Centre code 4621Z (Collecte/OS)
Taux de marge commerciale	5,00%	Ceresco
CA collecte pour 1€ céréales acheté	1,05 €	
CA de la collecte /ha	374,27 €	
VA de la collecte /ha	51,31 €	

OLEAGINEUX	Données	Sources
Taux de valeur ajoutée	13,71%	ESANE Centre code 4621Z (Collecte/OS)
Taux de marge commerciale	5,00%	Ceresco
CA collecte pour 1€ céréales acheté	1,05 €	
CA de la collecte /ha	357,52 €	
VA de la collecte /ha	49,02 €	

Données de la 1^{ère} Transformation

CEREALES ALIM HUMAINE	Données	Sources
Taux de valeur ajoutée	22,95%	ESANE Centre code 1061A (Meunerie)
Part mat 1ere agricoles dans le CAind	48,14%	
CA pour 1€ de mat première agricole	1,60 €	
CA de la transformation /ha	842,31 €	
VA de la transformation /ha	193,31 €	

CEREALES ALIM ANIMALE	Données	Sources
Taux de valeur ajoutée	9,08%	ESANE France code 1091Z (Alim. anim.)
Part mat 1ere agricoles dans le CAind	64,52%	
CA pour 1€ de mat première agricole	1,41 €	
CA de la transformation /ha	527,41 €	
VA de la transformation /ha	47,89 €	

OLEAGINEUX	Données	Sources
Taux de valeur ajoutée	5,31%	ESANE France code 1041A (Trituration)
Part mat 1ere agricoles dans le CAind	82,82%	
CA pour 1€ de mat première agricole	1,14 €	
CA de la transformation /ha	408,77 €	
VA de la transformation /ha	21,70 €	

SYNTHÈSE ET DYNAMIQUES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les forces et faiblesses des filières agricoles sur le territoire

COMMENT LIRE LE SCHÉMA

6 caractéristiques ont été définies par CETIAC pour l'économie agricole. Elles sont représentées par les grands pétales encadrants. Le territoire se place avec des forces et faiblesses (représentés par des pétales pleins de taille variable) et des dynamiques existantes (les flèches). Lorsque les caractéristiques du territoire sont proches du pétale encadrant, cela signifie que le territoire réussit à exprimer une force pour sa filière locale. En revanche, si le pétale est petit, c'est une faiblesse.

Les enjeux du **périmètre élargi** sont présentés en premier et ceux du **site d'étude** en second.

Périmètre élargi

Site d'étude

Acteurs, filières agricoles et démarches qualité

Une domination des filières grandes cultures ; des acteurs structurants présents sur le périmètre ; une dynamique de l'AB et des labels mais moins forte qu'à l'échelle départementale

Un site d'étude inscrit dans les filières dominantes du périmètre mais non concerné par des démarches qualité

Enjeux pour le territoire : Création de VA

Potentiel agronomique

Des surfaces de potentiel très hétérogène mais des rendements globalement corrects pour les grandes cultures (principalement argilo-calcaire)

Un bon potentiel agronomique sur le site d'étude

Enjeux pour le territoire : maintien

Environnement et changement climatique

Une agriculture fortement exposée aux conséquences du changement climatique avec une élévation des températures (avance des récoltes, apparition de nouvelles maladies, etc.) et des sécheresses récurrentes (baisse de la productivité)

Le site d'étude est représentatif des enjeux environnementaux et climatiques du périmètre

Enjeux pour le territoire : durabilité

Surfaces agricoles et fonctionnalité

L'espace agricole est dense et fonctionnel avec une surface agricole utile qui représente 70% de l'occupation du sol et qui reste stable

Le site d'étude se trouve dans un espace agricole fonctionnel représentatif du périmètre élargi

Enjeux pour le territoire : maintien

Emplois agricoles

Le nombre d'exploitations baisse fortement (-17%) mais le phénomène est moins marqué qu'à l'échelle départementale ; agrandissement des structures et forts enjeux de transmission en conséquences

Le site d'étude était valorisé par deux exploitations agricoles représentatives des structures orientées en grandes cultures au sein du périmètre élargi

Enjeux pour le territoire : maintien

Production alimentaire et initiatives de soutien

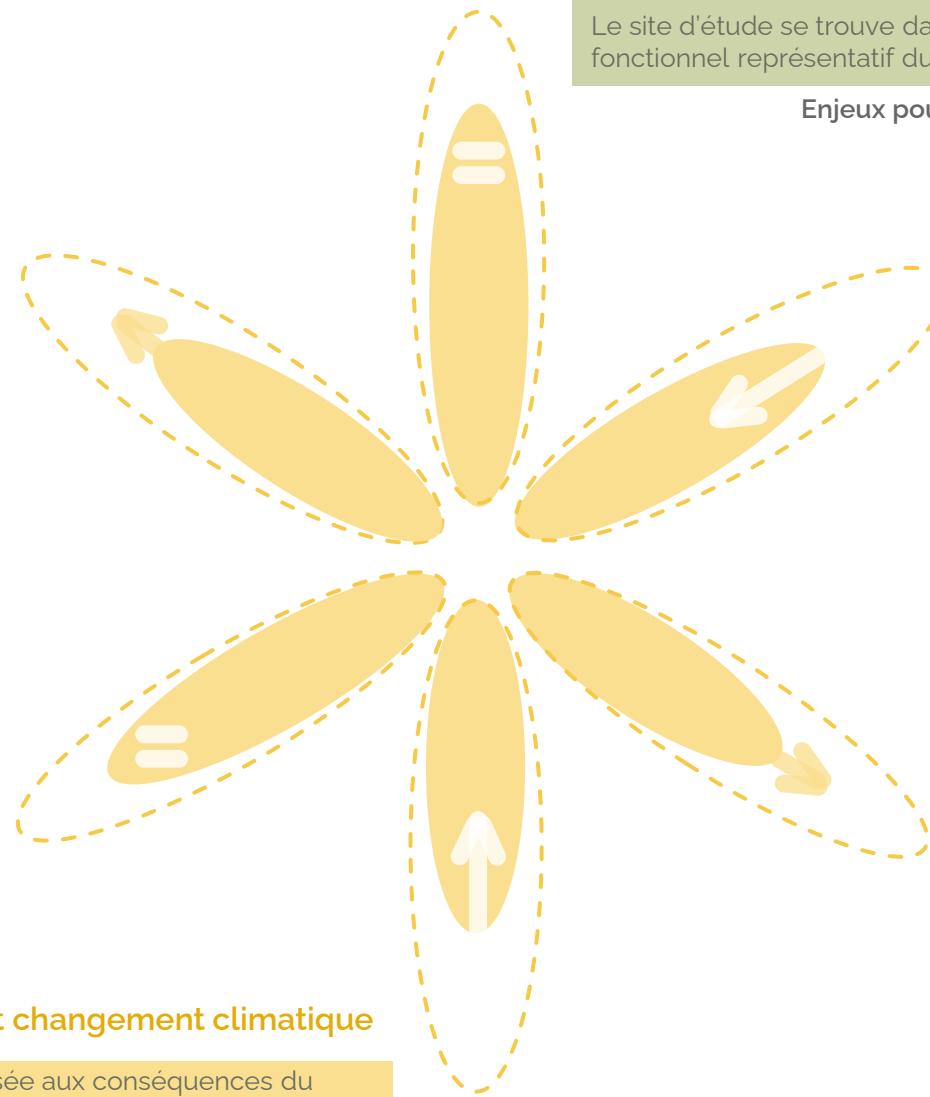
Des filières végétales diversifiées sur le territoire qui répondent en partie aux besoins de la population mais des déficits pour la plupart des productions animales ; augmentation de la commercialisation en circuit court

Un site d'étude valorisé par des filières grandes cultures non inscrites dans une démarche de circuit court

Enjeux pour le territoire : Adéquation

Synthèse des caractéristiques de l'activité agricole

Source : CETIAC



SYNTHÈSE ET DYNAMIQUES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Enjeux, opportunités et menaces sur le territoire

Au regard de l'état initial des filières agricoles du périmètre élargi et de leurs caractéristiques, 6 grands enjeux sont soulevés sur le territoire. Des menaces et opportunités ont été détaillées.

Elles viennent compléter le contexte initial et les tendances recensées sur le territoire.

Cette page est liée à la page précédente.

Synthèse et enjeux

Source : CETIAC

Surfaces agricoles et fonctionnalité

Les + sur le périmètre	Un espace agricole dense et fonctionnel, une faible pression foncière, des exploitations très diversifiées, une SAU stable
Les - sur le périmètre	Une importante densité forestière dans certains secteurs qui morcelle l'espace agricole
Le site d'étude	Représentatif du périmètre (espace agricole dense et fonctionnel)
Dynamiques	SAU stable
Enjeux	Maintien des surfaces agricoles exploitables
Opportunités	Prises en comptes des enjeux agricoles dans les politiques intercom.
Menaces	Enfrichement des terres agricoles et des pâtures

Emplois agricoles

Les + sur le périmètre	Quelques dynamiques d'installation
Les - sur le périmètre	Une forte diminution du nombre d'exploitations agricoles et un phénomène d'agrandissement des structures très marqué (difficile transmissions)
Le site d'étude	Pas de départ à la retraite à court terme
Dynamiques	Viellissement des exploitants sur le territoire
Enjeux	Maintien des agriculteurs valorisants les surfaces
Opportunités	Potentiel de diversification des activités
Menaces	Nombreux départs à la retraite

Acteurs filières agricoles, démarches qualités et circuits courts

Les + sur le périmètre	Des filières grandes cultures bien structurées, une progression de l'AB, des circuits courts et des productions sous SIQO
Les - sur le périmètre	Des filières animales en déclin, une progression des démarches qualité plus faible qu'à l'échelle départemental
Le site d'étude	Filières dominantes du périmètres mais non concerné par démarches qualité
Dynamiques	Un développement des circuits courts et de l'AB
Enjeux	Création de valeur ajoutée sur le territoire
Opportunités	Structuration de nouvelles filières et diversifications
Menaces	Marchés internationaux fluctuants et concurrentiels

Potentiel agronomique

Les + sur le périmètre	Des secteurs argilo-calcaire avec des rendements corrects pour les grandes cultures
Les - sur le périmètre	Sols peu drainant avec une forte pierrosité par endroits
Le site d'étude	Représentatif du périmètre élargi
Dynamiques	Intensification des pratiques agricoles
Enjeux	Maintien du potentiel de production
Opportunités	Introduction de cultures diversifiées dans les rotations
Menaces	Erosions, pertes de vie des sols

Environnement et changement climatique

Les + sur le périmètre	Une agriculture de qualité qui permet le maintien de paysages ouverts en symbiose avec leur environnement
Les - sur le périmètre	De fortes conséquences du changement climatique sur les systèmes agricoles et des externalités environnementales encore faiblement valorisées
Le site d'étude	Représentatif du périmètre
Dynamiques	Un attachement à l'identité rurale de plus en plus fort
Enjeux	Durabilité du système agricole
Opportunités	Développement de l'agrotourisme
Menaces	Changement climatique et notamment raréfaction de la ressource en eau

Production alimentaire du territoire et initiatives de soutien

Les + sur le périmètre	Un territoire spécialisé en production végétale et qui peut subvenir aux besoins de la population, une volonté locale de soutenir et développer une agriculture de qualité
Les - sur le périmètre	Importants déficit en productions animales
Le site d'étude	Valorisé par des grandes cultures non destinées à la consommation locale
Dynamiques	Demande croissante de produits locaux
Enjeux	Adéquation du bassin de consommation et de la production
Opportunités	Projet de territoire de la CC Bléré-Val de Cher, Stratégie Agri Touraine 2030
Menaces	Désertification des espaces ruraux

EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Ce premier diagnostic a permis de comprendre et approfondir les filières agricoles du territoire ainsi que leurs enjeux et dynamiques.

En connaissance de l'état initial, l'appréciation des impacts du projet permettra de caractériser la force des effets positifs et la gravité des effets négatifs suivants lesquels seront proposées des mesures de la séquence ERC : Eviter, Réduire ou Compenser.

Conformément à l'article D. 112-1-19 du code rural et de la pêche maritime, l'étude préalable comprend (...) L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole de ce territoire. Elle intègre une évaluation de l'impact sur l'emploi ainsi qu'une évaluation financière globale des impacts, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ; Les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet. L'étude établit que ces mesures ont été correctement étudiées. Elle indique, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues ou sont jugées insuffisantes. L'étude tient compte des bénéfices, pour l'économie agricole du territoire concerné, qui pourront résulter des procédures d'aménagement foncier mentionnées aux articles L. 121-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ; Le cas échéant, les mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire, l'évaluation de leur coût et les modalités de leur mise en œuvre.

Extrait du Code Rural, Article D112-1-19 créé par Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 – art.1

- 03a Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs
- 03b Incidences positives et négatives du projet
- 03c Mesures de compensation agricole collective



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

03

MESURES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS

- Concertation avec les acteurs locaux
- Préambule – justification du projet
- La séquence Eviter, Réduire ou Compenser
- Mesures d'évitement
- Mesures de réduction
- Bilan des mesures Eviter et Réduire
- Mesures d'accompagnement

03 a

CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Démarche mise en œuvre et genèse du projet

Une concertation a été mise en place pour orienter au mieux le projet et le faire progresser durant toute la phase de préfiguration. Cette concertation préalable sera prolongée durant la phase d'instruction et dans le long terme, durant les travaux.

Acteurs concertés et principaux retours

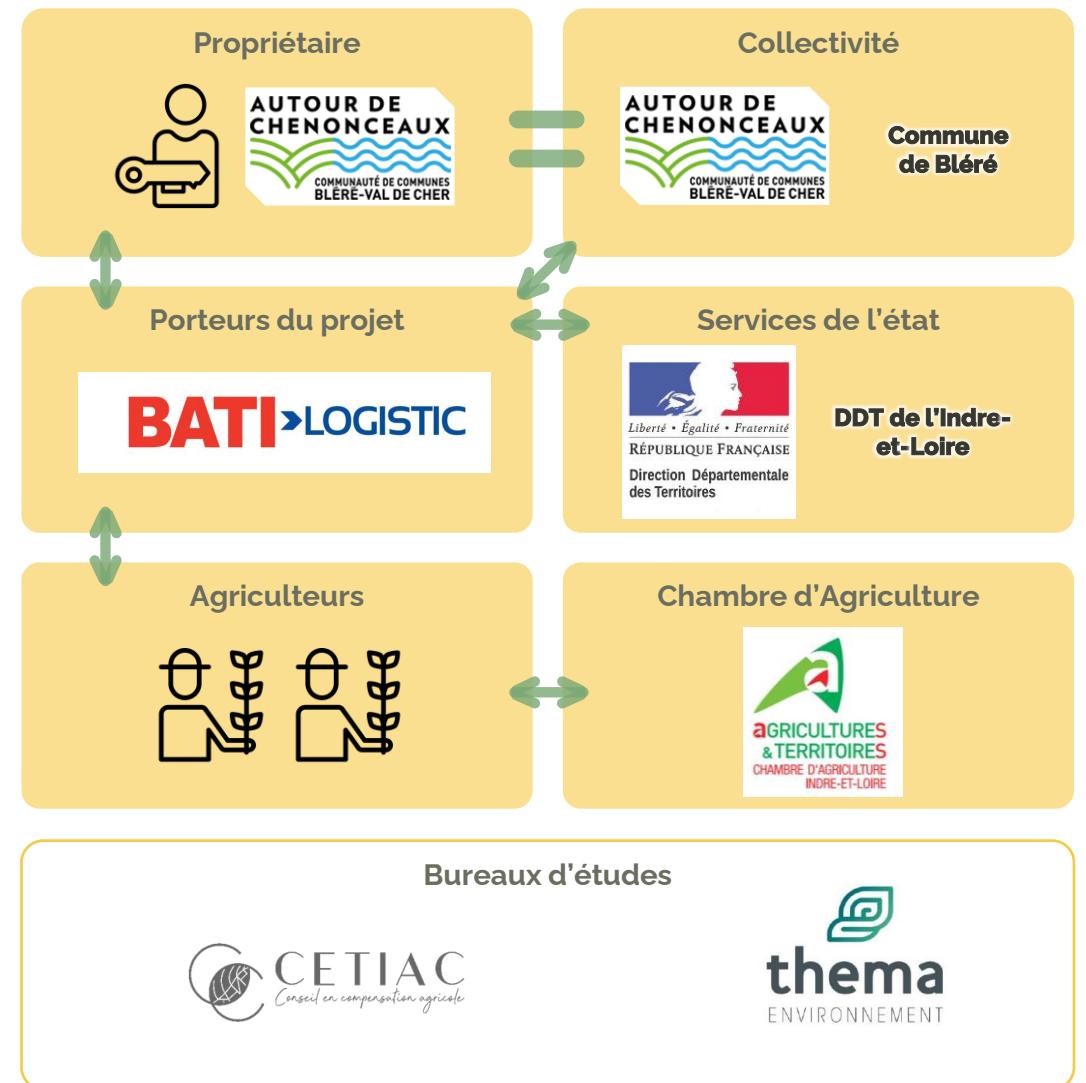
Le travail de concertation et de prise en compte des différents enjeux des acteurs concernés a nécessité plusieurs aller-retours sur la durée. La concertation a débuté fin **2022** et s'est déroulée en plusieurs étapes :

- » La concertation avec les **exploitants** a permis de cibler les enjeux des filières concernées
- » **Les collectivités**, notamment la **Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher, propriétaire** des terrains de la ZAC
- » Les services de l'Etat en particulier la **DDT** et les membres de la **CDPENAF**

Dates clés de la concertation avec les acteurs du territoire

Dès l'identification du site, dans la phase de préféabilité et au travers des retours de consultations administratives larges, jusqu'à l'élaboration du projet de plateforme logistique de Bléré, **BATILOGISTIC** a concerté l'ensemble des acteurs en rapport avec le projet.

- » Dates clés du développement du projet :
 - Délibération n°2011-162 du **27 octobre 2011** portant **approbation le dossier de création de la ZAC Sublaines – Bois Gaulpied**
 - Délibération n°2015-130 du **16 juillet 2015** portant **approbation du dossier de réalisation de la ZAC Sublaines – Bois Gaulpied**
 - **Échanges de BATILOGISTIC avec la Communauté de Communes** Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher (CCBVC) **à partir de fin 2022**
 - **Signature de la promesse de vente** avec la CCBVC le **18 octobre 2023**
 - Réunion de **présentation du projet aux services de l'Etat et aux élus** en présence du Sous-Préfet de Loches le **21 février 2024**
 - **Premier Comité de pilotage** (COFIL) avec les services de l'Etat et les élus le **02 avril 2024**
 - **Deuxième COFIL** avec les services de l'Etat et les élus a eu lieu le **27 juin 2024**



Acteurs concertés

Source : CETIAC

PRÉAMBULE

Rappel sur la justification du projet

Comme indiqué dans la présentation du projet, la plateforme logistique de Bléré s'intègre dans un projet global de Zone d'Activités Economiques.

En préambule des mesures, les justifications de la ZAE et du projet de plateforme logistique sont rappelées ci-dessous.

Justification de la ZAE

- » **Un territoire attractif mais en manque de terrains à vocation économique**
 - **Entreprises en recherche de surface** pour s'installer (industries et logistiques, PME-PMI, artisanat, services aux entreprises)
 - Les 7 zones d'activités de la Communauté de communes **commencent à arriver à saturation**
 - Le PLUi estime les **besoins de foncier à vocation économique à environ 70 ha** d'ici 2030
- » La ZAE est une **Zone d'Activités de Qualité Environnementale (ZAQE)** considérée comme **l'une des trois zones d'activités structurantes et de rang intercommunautaire identifiées au SCoT → le développement économique du territoire doit ainsi se faire en priorité dans ces trois zones**
- » **Un site stratégique pour l'implantation d'activités économiques**
 - Situé en bordure de l'A85 et de la RD31 (Château-Renault – Loches – Descartes)

Objectifs de la ZAE :

- » **Répondre aux besoins de foncier pour développer les activités économiques et créer des emplois**
- » **Valoriser la desserte du Blérois** par le nouvel échangeur de l'A85 sur la RD31, conformément aux orientations du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- » **Proposer une zone d'activités exemplaire** d'un point de vue environnemental, au travers d'une démarche ZAQE (Zone d'Activités de Qualité Environnementale)

Choix du site :

- » Très bonne **accessibilité** de l'échangeur de l'A85
- » Localisé à seulement 3 km de Bléré et **20 minutes de Tours**
- » **Disponibilités foncières** importantes
- » **Eloignement** du site par rapport aux **zones d'habitations** (installation d'activités nuisantes possible) et aux **zones naturelles protégées**
- » **Proximité** des réseaux divers
- » Zone au Nord de l'A85 située **en dehors du site Natura 2000** « Champeigne »

Justification du projet de plateforme logistique

- » **Attractivité** du territoire
- » **Desserte routière en adéquation avec l'activité logistique** (proximité immédiate de l'échangeur de l'A85)
- » **Bassin d'emploi** présentant un bon potentiel
- » **Disponibilité foncière importante** compatible avec l'implantation d'une plateforme logistique
- » **Infrastructures** pour l'accueil des entreprises de la ZAC Sublaines – Bois Gaulpied
- » ZAC qui **autorise les activités logistiques**
- » **Peu d'enjeux environnementaux**
 - Absence de zones humides
 - Absence de zones naturelles protégées
 - Pas de monuments historiques à proximité
- » **Impossibilité d'achat d'une plateforme existante** ou **positionnement sur une friche industrielle**
 - Les autorisations des entrepôts existants sont souvent trop restrictives (rubriques ICPE)
 - Les caractéristiques constructives de ces sites anciens font qu'il est rarement envisageable de faire évoluer les autorisations de sorte à ce qu'elles puissent correspondre aux besoins de l'exploitant

LA SÉQUENCE EVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER

Les réflexions engagées dans le cadre du projet

Le projet a été développé en anticipation des enjeux agricoles. Il s'agit de limiter les effets négatifs du projet sur l'économie agricole en adoptant les étapes suivantes :

L'application de la séquence ERC

D'ABORD - EVITER :

Une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer complètement un impact négatif identifié que ce projet engendrait. Autrement dit, l'état initial de l'économie agricole doit être maintenu dans son intégralité.

➔ 2 mesures d'évitement - Pages 43-44

ENSUITE - RÉDUIRE :

Une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités. Autrement dit une économie agricole doit être mise en place dans l'emprise du projet mais sous une nouvelle forme que celle de l'état initial

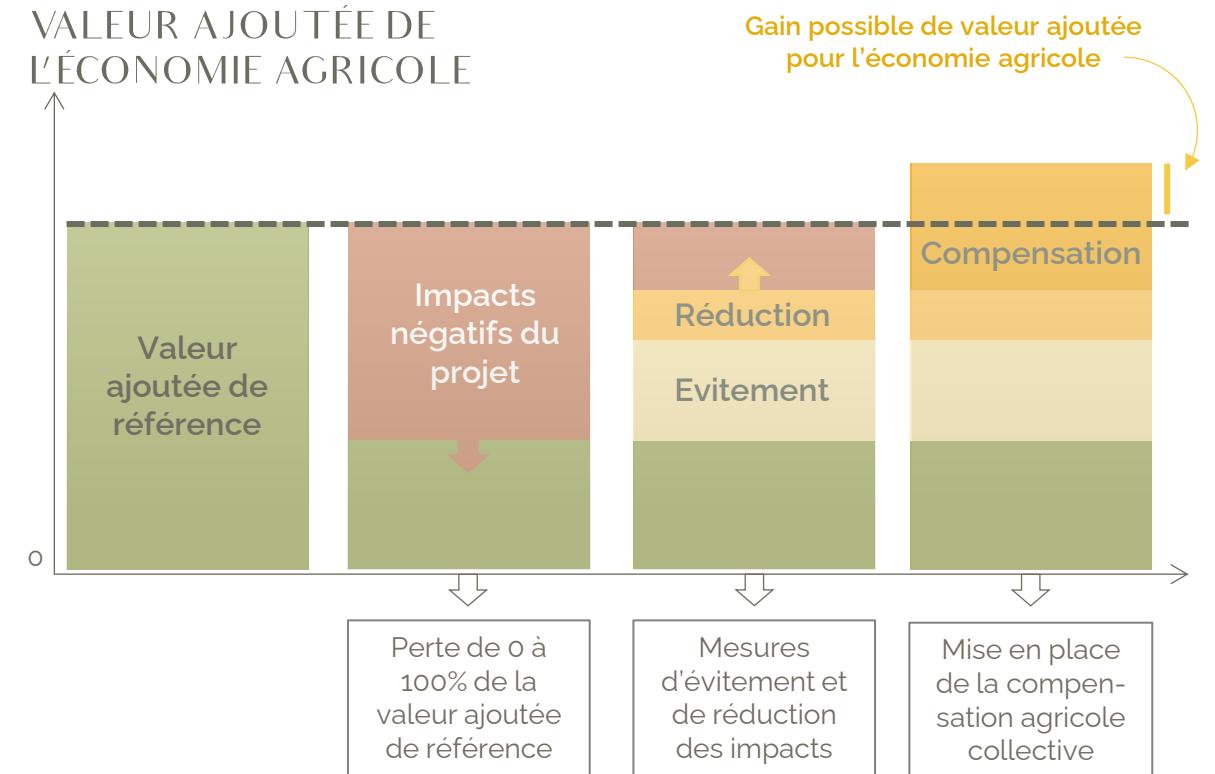
➔ 3 mesures de réduction - Pages 45-47

SINON - COMPENSER COLLECTIVEMENT :

Une mesure de compensation a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits. Autrement dit, lorsqu'il n'a pas été possible de générer une économie agricole dans le cadre du projet, des actions de soutien hors du site seront nécessaires.

➔ 1 mesure de compensation - Pages 55-58

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE



Présentation de la séquence ERC

La séquence ERC du projet construite progressivement (et mesure d'accompagnement)

MESURES D'ÉVITEMENT

ME1 : Choix d'un site à vocation économique

Le projet de plateforme logistique s'inscrit dans :

- Le périmètre d'une **Zone d'Aménagement Concerté**
- Un secteur classés **à urbaniser** au PLUi
- Une **zone d'activités identifiée comme structurante** dans le SCoT

Le site est donc reconnu de longue date comme étant à vocation économique (et non agricole) et est en continuité d'une zone déjà en cours d'urbanisation.

Rappel des documents d'urbanisme

» SCoT des Communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais

- Le parc d'activité Sublaines-Bois Gaulpied est un des trois parcs d'activité structurants (d'enjeu supra-communautaire) du SCoT qu'il convient de développer, pour accueillir de nouvelles entreprises ou permettre l'essor de celles déjà présentes.

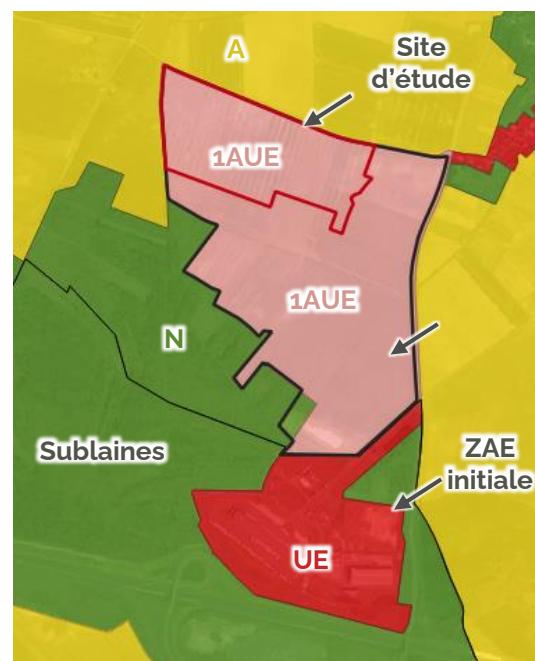
» PLUi de Bléré Val de Cher – zone 1AUE

- La zone 1AUE couvrant la partie bléroise de la ZAE (ZAC) fait l'objet des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) « ZAC Sublaines-Bois Gaulpied – phase 2 – Bléré » qui organisent son urbanisation.
- Permet d'**éviter d'impacter une zone classée en A - agricole**



Extrait du SCoT

Source : DOO SCOT ABC



Extrait du PLUi

Source : Géoportail de l'urbanisme

PERTES ÉVITÉES POUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- **Conservation d'une cohérence d'urbanisation** en s'implantant sur un site à urbaniser (évitement impact sur zone A)
- **Évitement d'une déstructuration et d'une perturbation d'une unité agricole fonctionnelle** ailleurs sur le secteur en s'implantant en continuité d'une zone d'activités

Un site en continuité de ZAE existante

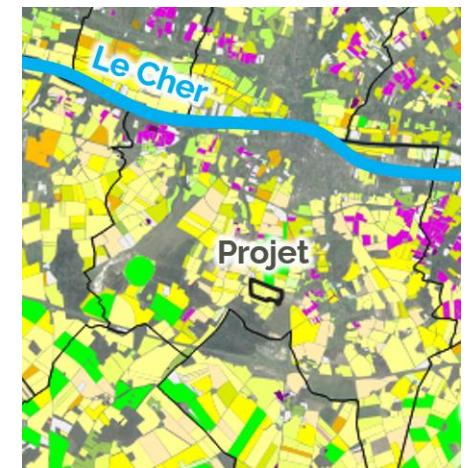
La ZAE Sublaines-Bois Gaulpied est **destinée à recevoir des activités de type industrie – logistique** (grands comptes), des PME – PMI, de l'artisanat et des services aux entreprises, y compris des activités nuisantes.

L'agroalimentaire, gros consommateur d'eau, et le commerce (activité prévue sur la zone de la Boitardière à Amboise) en sont a priori exclus.

La réalisation de la ZAE est phasée, avec tout d'abord une procédure de lotissement (permis d'aménager) sur la partie sud (commune de Sublaines, 25 ha et 190 000 m² de surfaces cessibles) et, **dans un second temps, une procédure de ZAC au nord, sur la commune de Bléré (62 ha et 490 000 m² de surfaces cessibles), dans laquelle s'inscrit le projet de plateforme logistique.**

Un espace agricole dense et fonctionnel

- » Le site est une **zone identifiée comme étant destinée à accueillir des activités économiques et en continuité d'une zone déjà urbanisée**
- » **Au sein d'un espace agricole alentour dense et fonctionnel** valorisé par les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux) d'une part, et des cultures à forte valeur ajoutée (vignes) d'autre part
- » Cela permet d'**éviter de déstructurer ailleurs une unité agricole fonctionnelle, éloignée des zones urbanisées et dédiée sur le long terme aux activités agricoles**



Espace agricole

Source : RPG 2022

MESURES D'ÉVITEMENT

ME2 : Maintien de l'activité agricole jusqu'au début démarrage des travaux

Les exploitants agricoles en location sur les terrains destinées à accueillir la future plateforme logistique ont été maintenus le plus longtemps possible alors même que la ZAC a été créée il y a plus de 10 ans.

La résiliation du bail a eu lieu à la fin de l'année culturale en cours afin d'éviter toute perte de production agricole.

Un maintien de l'activité agricole pendant les premières années de la ZAC

Pour rappel, concernant le développement de la ZAC Sublaines – Bois Gaulpied :

- » Le dossier de **création** a été approuvé en **2011**
- » Le dossier de **réalisation** a été approuvé en **2015**
- » Les **échanges entre BATILOGISTIC et la Communauté de communes** propriétaire des terrains a débuté **fin 2022**

Pendant tout ce temps, **les exploitants agricoles en fermage sur ces parcelles ont pu continuer à exercer leur activité** et à produire des grandes cultures

Une résiliation de bail à la fin de l'année culturale 2023

Avant de préparer l'aménagement de la future plateforme logistique, il est **nécessaire pour BATILOGISTIC de pouvoir accéder aux parcelles**. Ces interventions ayant un fort impact sur le terrain, elles ne sont **pas compatibles avec une activité agricole**.

Il y a donc eu une **résiliation du bail** d'un commun accord avec les exploitants agricoles en place au **31 octobre 2023**, soit **à la fin de l'année culture (après les récoltes) afin d'éviter de perdre une année de production**.

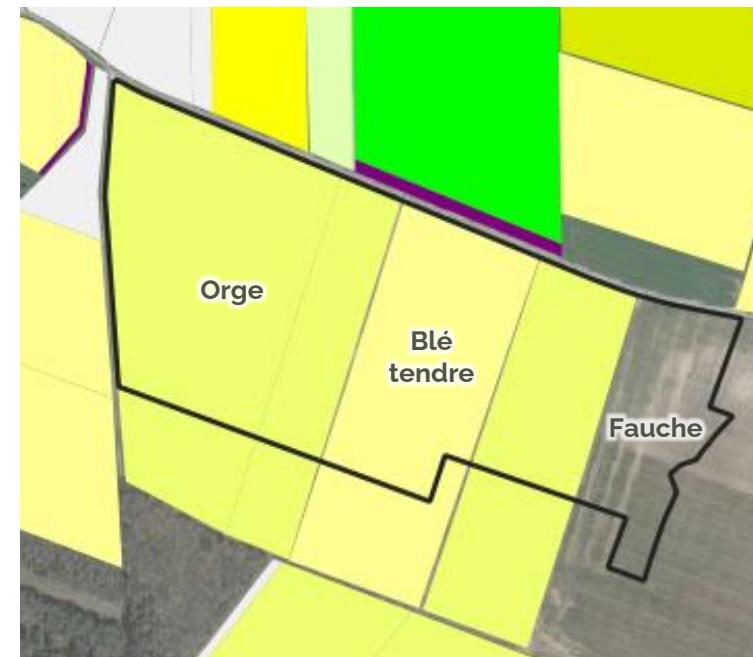
Des **indemnités d'éviction** ont par ailleurs été mises en place par la Communauté de communes, propriétaire des terrains.

Depuis novembre 2023, les **interventions** suivantes ont été réalisées :

- **Etudes géotechniques** (sondages géotechniques et pressiométriques, essais pressiométriques et pénétration dynamique, fouilles géologiques, essais de perméabilité) réalisées entre mi novembre et début décembre 2023
- **4 piézomètres** réalisés les 22 et 23 novembre 2023 afin de réaliser un suivi piézométrique durant un an. Un relevé piézométrique a été réalisé le 23 janvier 2024
- D'après la CCBVC, les **fouilles archéologiques** sont en cours sur le terrain depuis début juillet 2024

PERTES ÉVITÉES POUR L' ÉCONOMIE AGRICOLE

- **Maintien de la production agricole pendant une année supplémentaire**
- **Evitement d'une perte 14 372 €/an (831 €/ha/an sur 17,3 ha = valeur de référence de l'état initial) pour l'économie agricole du territoire et notamment la filière grandes cultures**



Assolements de la zone d'étude

Source : RPG 2022

MESURES DE RÉDUCTION

MR1 : Compensation en surface pour un des exploitant agricole

Lorsque les baux agricoles doivent être résiliés pour laisser place au développement de la zone d'activités, la politique de la Communauté de communes, propriétaire des terrains, est de proposer aux exploitants soit une compensation financière, soit une compensation en surface.

L'intercommunalité possède en effet une réserve foncière qu'elle peut remettre à disposition des agriculteurs impactés par ses aménagements.

Compensation en surface sur la réserve foncière de la CC

La Communauté de communes de Bléré - Val de Cher possède une **réserve foncière d'environ 30 ha**, dont la **parcelle ZP4 située en bordure Sud de l'autoroute A85 d'une surface de 18,5 ha sur la commune de Sublaines**.

Lors de l'information de sa future éviction des parcelles en fermage au sein de la zone d'activités de Bléré pour l'aménagement de cette dernière, **un des exploitants a demandé une compensation foncière**.

Cet agriculteur est concerné par **14,35 ha au total au sein de la zone d'activités dont environ 7 ha pour le présent projet de plateforme logistique**.

En compensation de cette perte de surface, la Communauté de communes a délibéré pour la mise en place d'un **fermage sur 18 ha au sein de sa réserve foncière** sur la commune de Sublaines (soit un **gain de près de 4 ha de SAU pour l'exploitant**).

Ce terrain est intéressant pour l'exploitant car il est situé à côté d'une parcelle qu'il exploite déjà.

Il est toutefois à noter que le potentiel agronomique est moins favorable sur ces terrains que sur les anciennes parcelles de Bléré. Par ailleurs, le site est plus éloigné du siège d'exploitation, nécessitant notamment le franchissement de l'autoroute.



Réserve foncière de la CC à Sublaines

Source : Géoportail, cadastre

PERTES REDUITES POUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- Réduction de l'impact individuel pour l'exploitation A avec une compensation de 18 ha de SAU sur la communes de Sublaines pour la perte de 14 ha à Bléré (+ 4 ha de SAU)

Extrait de la délibération du conseil communautaire

OBJET DE LA DELIBERATION : Zone d'activités de Sublaines-Bois Gaulpied (Bléré) - Compensation de terrains exploités par [REDACTED]

Monsieur Jacques DUVIVIER, Vice-Président délégué aux Affaires Economiques et au tourisme présente le dossier.

Deux agriculteurs qui exploitent des terres sur le périmètre de la 2ième tranche de la Zone d'activités, ont demandé une compensation en terre, représentant une surface d'environ 20 ha (la CCBVC est propriétaire de 30 ha de terres agricoles sur Sublaines, au sud de l'A85) :

- M. [REDACTED] : 14,35 ha
- M. [REDACTED] : 6,34 ha

La commission des affaires économiques et tourisme avait émis un avis favorable, lors de sa réunion du 10 septembre 2018, pour la mise en place d'un fermage sur une partie des 30 hectares propriétés de la CCBVC.

Ainsi, une délibération doit être prise en conseil communautaire afin que le fermage soit effectif pour la prochaine saison de culture. Il convient donc de délibérer pour autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer le fermage ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier. Le fermage sera d'une surface supérieure à la surface perdue.

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la communauté de communes de Bléré Val de Cher et notamment son article 2-2 relatif aux compétences,

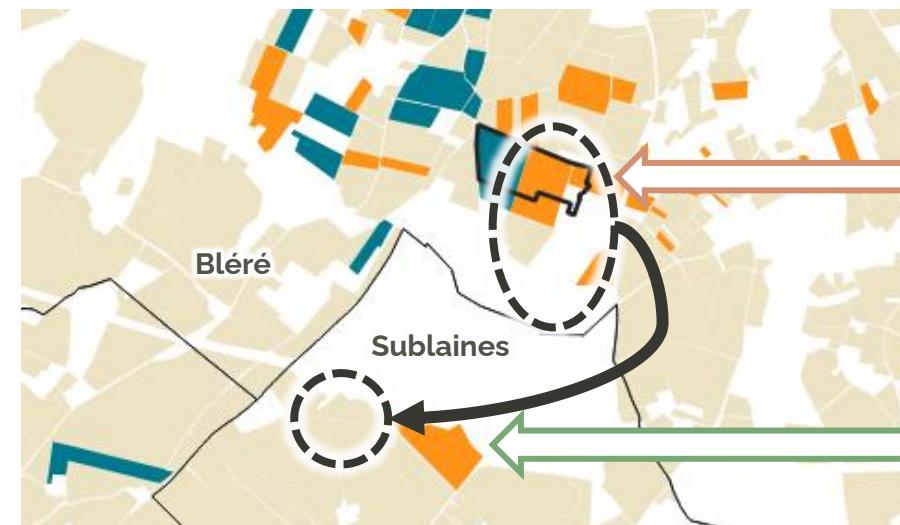
Considérant l'existence d'une ZAC communautaire dite de Sublaines Bois Gaulpied,

Considérant la compensation nécessaire du fermage de Monsieur [REDACTED], sur une réserve foncière de la communauté de communes sur la commune de Sublaines,

Vu l'avis de la commission des Affaires Economiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ la compensation de terre de fermage de la ZAC de Sublaines Bois Gaulpied exploitées par Monsieur [REDACTED], par une surface supérieure sur la parcelle ZP4 (18ha55a), commune de Sublaines,**



Perte de 14,35 ha sur la commune de Bléré

Gain d'environ 18 ha sur la commune de Sublaines

Parcelles des exploitations agricoles

Source : RPG

MESURES DE RÉDUCTION

MR2 : Mise à disposition d'une surface pour une activité agricole

Après réflexion sur son schéma d'aménagement, BATILOGISTIC propose de sortir de son implantation une surface au Sud-Est du site pour la mettre à disposition d'une activité agricole.

Cette parcelle étant voisine du futur projet de compensation agricole collective, elle sera destinée à accueillir une extension de ce projet.

Une réduction de la surface agricole impactée

Une surface de 2 355 m² située à l'extrémité Sud-Est du projet **était initialement destinée à être enherbée** car l'espace n'était pas fonctionnel pour accueillir un aménagement spécifiquement lié à la plateforme logistique.

Cette partie est **bordée par des terres qui resteront agricoles**. Il est donc apparu logique au porteur de projet de **mettre à disposition cette surface pour accueillir une activité agricole plutôt qu'un espace enherbé non productif**.

Cela permet de **réduire la surface perdue pour l'agriculture de 2 355 m²**, soit environ **0,2 ha**.

La surface impactée totale passe donc de 17,3 ha à 17,1 ha.

Il y aura tout de même un changement d'affectation des terres car même si cette partie reste agricole, une valorisation en grande culture ne semble pas envisageable sur une surface de cette taille.

Une surface mise à disposition du futur projet de compensation

Le projet de compensation agricole collective, qui sera présenté en suivant, **sera mis en place sur la parcelle voisine** de cette surface.

Après discussion avec l'association porteuse du projet de compensation (Agir pour les Cépages Rares en Centre-Val-de-Loire) et avec la Communauté de communes (CCBVC) qui accompagne ce projet, il a été décidé de **mettre cet espace à disposition de ce projet viticole**.

Au vu de la faible taille de cette parcelle, **sa valorisation en viticulture paraît tout à fait pertinente**.

PERTES RÉDUITES POUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- Réduction de l'emprise du projet avec la mise à disposition d'une surface de 0,2 ha pour une activité agricole



Plan de masse de la plateforme logistique

Source : BATILOGISTIC



Parcelle destinée à accueillir le projet de compensation agricole collective

MESURES DE RÉDUCTION

MR3 : Plantations de haie et zones naturelles autour du projet

Il est prévu l'implantation d'espaces verts et de linéaires de haies autour des bâtiments et des parties imperméabilisées du projet.

Ces zones naturelles remplissent des fonctions paysagères mais présentes également des bénéfices pour l'environnement et l'agriculture.

Espaces naturels prévus autour du projet

Une **haie champêtre** sera aménagée en bordure Nord et Ouest du site conformément à l'OAP du PLU (à noter que celle-ci pourra contenir des ouvertures régulières afin de casser sa linéarité et celle du bâtiment, cela a été acté par la CCBVC). Les autres aménagements paysagers n'ont pas encore été définis car l'étude paysagère est toujours en cours.

Des **espaces enherbés** sont également prévus sur toutes les zones non imperméabilisées.

Actuellement, la fauche du terrain est gérée par la CCBVC en attendant l'aménagement du terrain. Après la mise en service du site, **l'entretien des espaces verts sera assuré par un prestataire extérieur.**

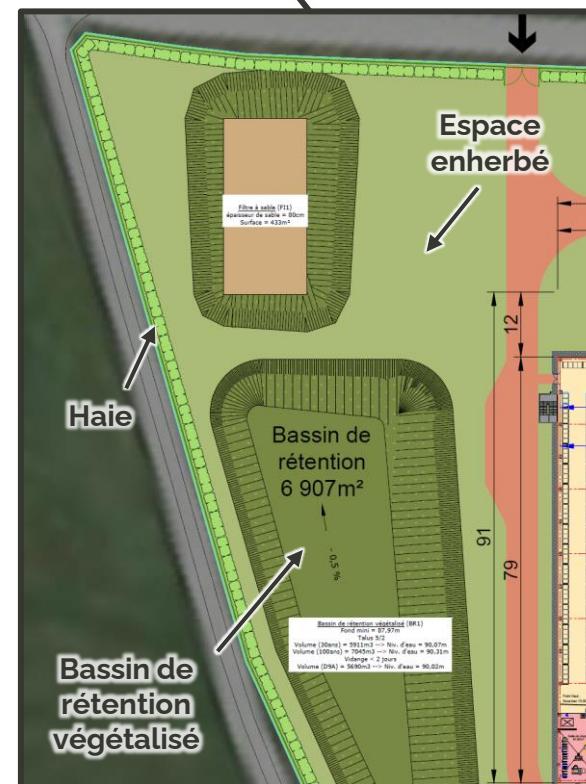
Bénéfices des espaces naturels

Les haies apportent de nombreux bénéfices du point de vue agricole et environnemental :

- » **Réservoir d'auxiliaires de culture** : cortège varié de prédateurs naturels (insectes, oiseaux, chauve-souris, mammifères) des ravageurs des cultures, permettant de réguler, voire décimer les populations de ravageurs, et donc de **réduire les intrants à la charge de l'exploitant agricole**
- » **Aide à la pollinisation** : de nombreuses espèces attirent des insectes pollinisateurs
- » **Protection de la qualité des eaux** : les haies de bord de cours d'eau filtrent les intrants agricoles et participent à leur dégradation. Elles limitent la dérive des produits phytosanitaires.
- » **Limitation du ruissellement** de l'eau et de **l'érosion** du sol grâce à l'implantation racinaire
- » **Zones tampon** permettant de limiter le ruissellement avec transfert éventuel de polluants, d'hydrocarbures

PERTES RÉDUITES POUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- Mise en place de zones naturelles et de haies rendant des services environnementaux et agricoles



Plan de masse de la plateforme logistique

Source : BATILOGISTIC

INCIDENCES POSITIVES ET NÉGATIVES DU PROJET

- Effets cumulés avec d'autres projets
- Analyse des incidences sur l'économie agricole
- Bilan des impacts du projet

03b

EFFETS CUMULÉS AVEC D'AUTRES PROJETS

Projets susceptibles de consommer de l'espace agricole

La notion d'effets cumulés se réfère à la possibilité que les impacts temporaires ou permanents occasionnés par le projet s'ajoutent à ceux d'autres projets ou interventions passés, présents ou futurs, dans le même secteur ou à proximité de celui-ci, engendrant ainsi des effets de plus grande ampleur sur le site.

Analyse des projets aux alentours

Dans le cadre de l'évaluation des impacts cumulés du projet de la ZAE Sublaines-Bois-Gaulpied avec d'autres projets connus, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire des communes directement concernées par l'aménagement de Sublaines et de Bléré. Dans un souci de complétude de l'analyse, les projets connus ont également été recherchés sur la commune toute proche de Cigogné.

Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat référençant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale. Seuls les projets d'aménagement référencés à partir de 2020 sont intégrés à cette analyse.

Institution	Site internet	Date de consultation du site internet
Préfecture de l'Indre-et-Loire	http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Avis-autorite-environnementale	9 février 2023
Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Centre-Val de Loire	http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r307.html	9 février 2023
Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD)	https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-a3499.html	9 février 2023

A noter qu'un **second projet de plateforme logistique** est en développement par la société AX TOM dans la partie Nord de la ZAE.

Sur la base de ces différentes consultations, **aucun projet n'a été identifié en dehors de la ZAE sur les trois communes** prises en compte.

Absence d'autres projets susceptibles de générer des impacts cumulés avec l'aménagement de la ZAE Sublaines-Bois Gaulpied et donc du projet de plateforme logistique qui fait l'objet de la présente étude.

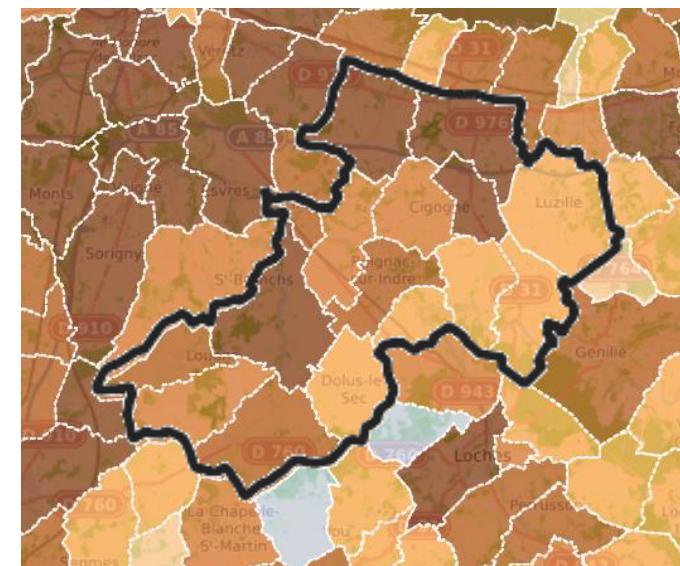
Consommation de l'espace

Au niveau du périmètre élargi, la **consommation d'espace est inégalement répartie** : entre 1 et 2 ha pour les communes les moins concernées et plus de 20 ha pour les plus impactées.

Cette artificialisation se fait en partie au détriment des terres agricoles mais également sur des surfaces naturelles et forestières.

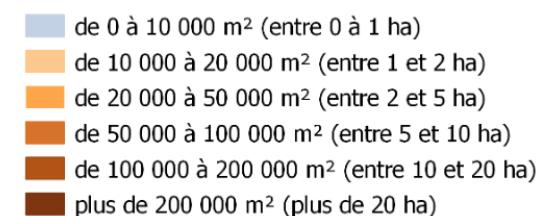
Sur la commune de **Bléré**, où est localisé le site d'étude, ce sont **52 ha** de nouvelles surfaces qui ont été consommées entre 2009 et 2022, soit **1,7% du territoire communal**.

Sur la commune voisine de Sublaines, 22 ha ont été nouvellement consommés, soit 1,6% du territoire communal.



Consommation d'espace communal entre 2009 et 2022

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols



Bléré

(EPCI CC de Bléré Val de Cher)
données pour la période 2009-2022

522 869 m ² de nouvelles surfaces consommées
soit 1.68 % de la surface communale nouvellement consommée
dont 239 701 m ² de surfaces consommées de type habitat
dont 97 501 m ² de surfaces consommées de type activité
dont 3 467 m ² de surfaces consommées mixte
dont 176 093 m ² de surfaces consommées infrastructures (routes et voies ferrées)

Sublaines

(EPCI CC de Bléré Val de Cher)
données pour la période 2009-2022

224 687 m ² de nouvelles surfaces consommées
soit 1.55 % de la surface communale nouvellement consommée
dont 15 544 m ² de surfaces consommées de type habitat
dont 11 605 m ² de surfaces consommées de type activité
dont 0 m ² de surfaces consommées mixte
dont 391 m ² de surfaces consommées infrastructures (routes et voies ferrées)

BILAN DES IMPACTS DU PROJET

Synthèse des différentes incidences sur l'économie agricole

- 17,1 ha de SAU

- 831 €/ha/an de VA

Soit 14 206 € de perte annuelle pour l'économie agricole

Incidences sur les surfaces agricoles	Force de l'incidence
Surfaces consommées	17,1 ha de SAU définitivement perdues
Circulations agricoles	Ancien chemin agricole traversant le site d'étude mais déclassé par la commune en 2020
Mitage et morcellement	Augmentation du phénomène de morcellement de l'espace agricole
Fonctionnalité agricole	Pas d'effet recensé
Accès aux organismes	Pas d'effet recensé
Pression foncière	Contribue à l'augmentation de la forte pression foncière sur le territoire

Incidences sur les exploitations	Force de l'incidence
Nombre d'exploitations concernées	2 exploitation concernées sur respectivement 4% et 7% de leur SAU mais des compensation en surface ou financières ont été mises en place
Emplois perdus sur la filière	Filière COP peu impactée
Incidences sur les dynamiques d'installation/transmission	La perte d'environ 5% de la SAU des exploitations peut avoir un impact sur de futures transmissions

Incidences sur la production alimentaire locale	Force de l'incidence
Perte de produit alimentaire	Faible perte de produits alimentaires en COP
Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire	Faible diminution de l'autonomie alimentaire à destination de l'alimentation humaine et animale
Diminution des productions commercialisées en circuits courts	Pas d'impact, les exploitations concernées travaillant uniquement en filière longue

Incidences sur la durabilité	Force de l'incidence
Surfaces AB/HVE perdues	Aucune surface perdue en AB/HVE
Suppression de haies, boisements, SIE	Création de haies sur les bordures Nord et Ouest du site d'étude
Incidence sur la ressource en eau	Pas d'impact puisque la vocation de la parcelle n'est plus agricole
Risques de pollutions des ressources	Pas d'information

Incidences sur le potentiel de production	Force de l'incidence
Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques	Parcelles à bon potentiel agronomique en production céréalière
Perte de surfaces irriguées ou drainées	Parcelles ni drainées ni irriguées
Perturbation des assolements	Légère perturbation des assolements des exploitations du fait de la perte de 4% à 7% de la SAU
Présence d'investissements non amortis	Aucun investissement en cours

Incidences sur la valeur ajoutée	Force de l'incidence
Perte de production labellisées	Pas de perte de production labellisée
Fragilisation d'un opérateur de la filière	Pas de fragilisation des filières bien structurées
Incidences sur les activités agro-touristiques	Pas d'incidence notable
Freins aux investissements agricoles	Pas d'incidence notable

Impact positif Impact nul Impact faible Impact moyen Impact fort



Malgré la mise en place de mesures d'évitement et de réductions, des impacts négatifs persistent pour l'économie agricole du territoire. Des mesures de compensation agricole collective sont donc nécessaires.

MESURES DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

- Compensation agricole collective
- Calcul du montant de compensation
- Mesure de compensation agricole collective

03 c

COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

La méthodologie voulue par le Décret

Les mesures de compensation collectives doivent bénéficier à au moins deux exploitations ou un organisme structurant une filière agricole. Les compensations collectives sont recherchées en priorité, et concertées au niveau local, en cohérence avec le territoire et proportionnées avec le projet.

Les pistes de mesures de compensation agricole collective

Afin de soutenir des projets sources de valeur ajoutée pour les filières agricoles différentes propositions de compensation collectives sont évoquées :

Aides aux investissements liés à la production primaire

Incitation à engager de nouveaux investissements pour maintenir ou reconverter une activité. La possibilité d'investissements collectifs est prévue.



Promotion des produits agricoles

Soutien à la relance de la notoriété d'une production, création de circuits courts. Donner une nouvelle dynamique à la production impactée par le projet.



Transformation et commercialisation de produits agricoles

Augmenter localement la plus-value des productions affectées par le projet.



Conseil pour les PME dans le secteur agricole

Appui à la compétitivité et à l'innovation, à la viabilité économique et environnementale visant à renforcer l'ancrage local des exploitations.



Recherche et développement dans les secteurs agricoles

Aide allouée à un organisme de recherche. Recherche de nouveaux débouchés pour une filière spécialisée, affectée par une réduction foncière.



Transfert de connaissance et actions d'information

Aide à la formation professionnelle et l'acquisition de compétences, des projets de démonstration liés à des investissements ou des visites d'exploitations.



Systemes de qualité

Répondre par la montée en gamme à la perte de la quantité produite en raison d'une réduction foncière.



Aides à finalité régionale

Incitation à la diversification d'une entreprise existante.



Aides à la formation en entreprise, hors secteur agricole

Accompagner l'adaptation à l'emploi dans le cadre d'un projet bénéficiant d'une aide régionale.



Infrastructures locales

Amélioration de l'environnement des entreprises et des consommateurs.



COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Les partis pris du projet

Dans le cadre du présent projet, plusieurs pistes de mesures de compensation collective ont été avancées. Afin de juger de leur pertinence sur le territoire différents choix ont été pris :

Les mesures de compensation collective devront **avoir des retombées économiques les plus directes possibles sur le territoire**. L'abondement d'un fonds de compensation ne sera réalisé qu'en dernier recours. La participation directe du maître d'ouvrage à la création de valeur ajoutée agricole sur le territoire sera d'abord privilégiée. De même, les actions les plus locales possibles seront favorisées.

Les mesures de compensation collective seront, autant que possible, **ciblées sur les filières concernées par les pertes économiques**. Favoriser une production agricole non impactée par rapport à une filière directement concernée peut être source de tensions sur le territoire et être difficilement justifiable auprès de la profession agricole. Les mesures chercheront préférentiellement à recréer de la valeur ajoutée agricole sur la ou les filières directement impactées par la mise en place du projet.

Les mesures de compensation collective devront être **mises en place le plus rapidement possible et garantir la mise en place d'un suivi**. La mise en place de la mesure de compensation peut nécessiter plusieurs années avant de recréer de la valeur ajoutée agricole. C'est autant de valeur perdue dès le lancement des travaux et la perte définitive de foncier. Une mesure sera favorisée par rapport à une autre si elle permet de créer de la valeur ajoutée agricole plus rapidement qu'une autre et si son suivi est garanti. Autrement dit, les projets déjà connus lors de la réalisation de l'étude préalable agricole et dont les caractéristiques économiques et temporelles sont connues seront privilégiés par rapport à des projets nécessitant des années supplémentaires de développement.

Les mesures de compensation collective concerneront des **projets portés par au moins deux agriculteurs locaux** ayant des retombées économiques sur le territoire. Les projets devront être suffisamment avancés pour connaître ou au moins estimer le taux de valeur ajoutée créé par leur mise en place. C'est un point nécessaire pour estimer la bonne proportionnalité de la mesure de compensation au regard des pertes économiques évaluées sur la filière.

Les mesures de compensation collective concerneront des **projets ayant des difficultés à trouver suffisamment de fonds propres pour le business plan**. Les mesures de compensation ont pour vocation de servir d'effet levier significatif à des projets agricoles longs et difficiles à développer. Les investissements par le maître d'ouvrage devra avoir une réelle action sur la sortie du projet.

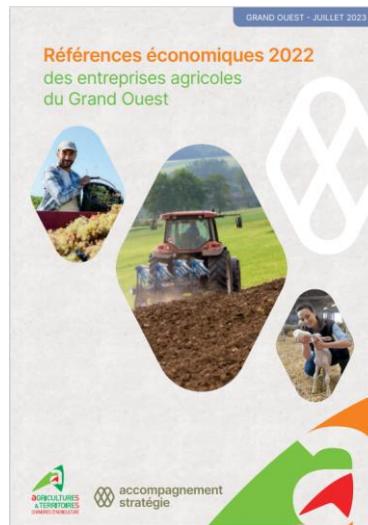
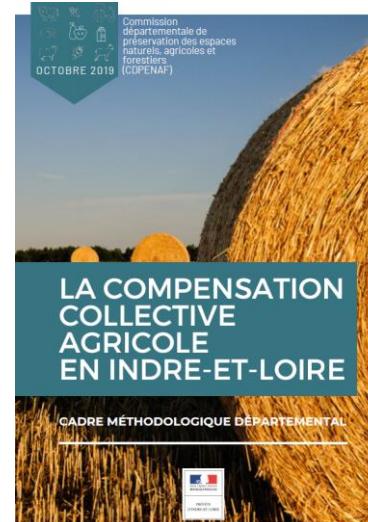
Les mesures de compensation se feront dans **le respect de la réglementation européenne répondant aux régimes d'aides européens sur l'attribution d'argent public**. Le financement de projets privés par l'argent public n'est pas autorisé par l'union européenne sauf dans certains cas et suivant certaines règles très précises (libre concurrence et protectionnisme économique). Le taux de financement public ne peut dépasser un pourcentage du financement total du projet. Autrement dit une mesure de compensation agricole collective ne pourra financer à 100% un projet agricole sur le territoire. Les agriculteurs locaux devront donc être les principaux investisseurs des projets. Dans le cas de mesures de compensation agricole collective provenant de financements publics, c'est un point pouvant fortement bloquer la mise en place des mesures si le dynamisme agricole local ne permet pas aux agriculteurs d'investir.

CALCUL DU MONTANT DE COMPENSATION

Méthode PBS de la CDPENAF 37

Afin d'évaluer la perte de valeur ajoutée pour les filières agricoles amont et aval de la consommation de surfaces agricoles en Indre-et-Loire, la CDPENAF a validé une méthodologie pour estimer le montant de compensation agricole collective.

Cette méthodologie se base sur les produits bruts par filières.



Données de références

D'après les Références économiques 2022 des entreprises agricoles du Grand Ouest, les **produits bruts** pour les filières concernées par le présent projet agrivoltaïque sont les suivants :

- » **Grandes cultures : 1 808 €/ha/an**

Rappel des surfaces du projet :

- » **Etat initial : 17,1 ha en grandes cultures**

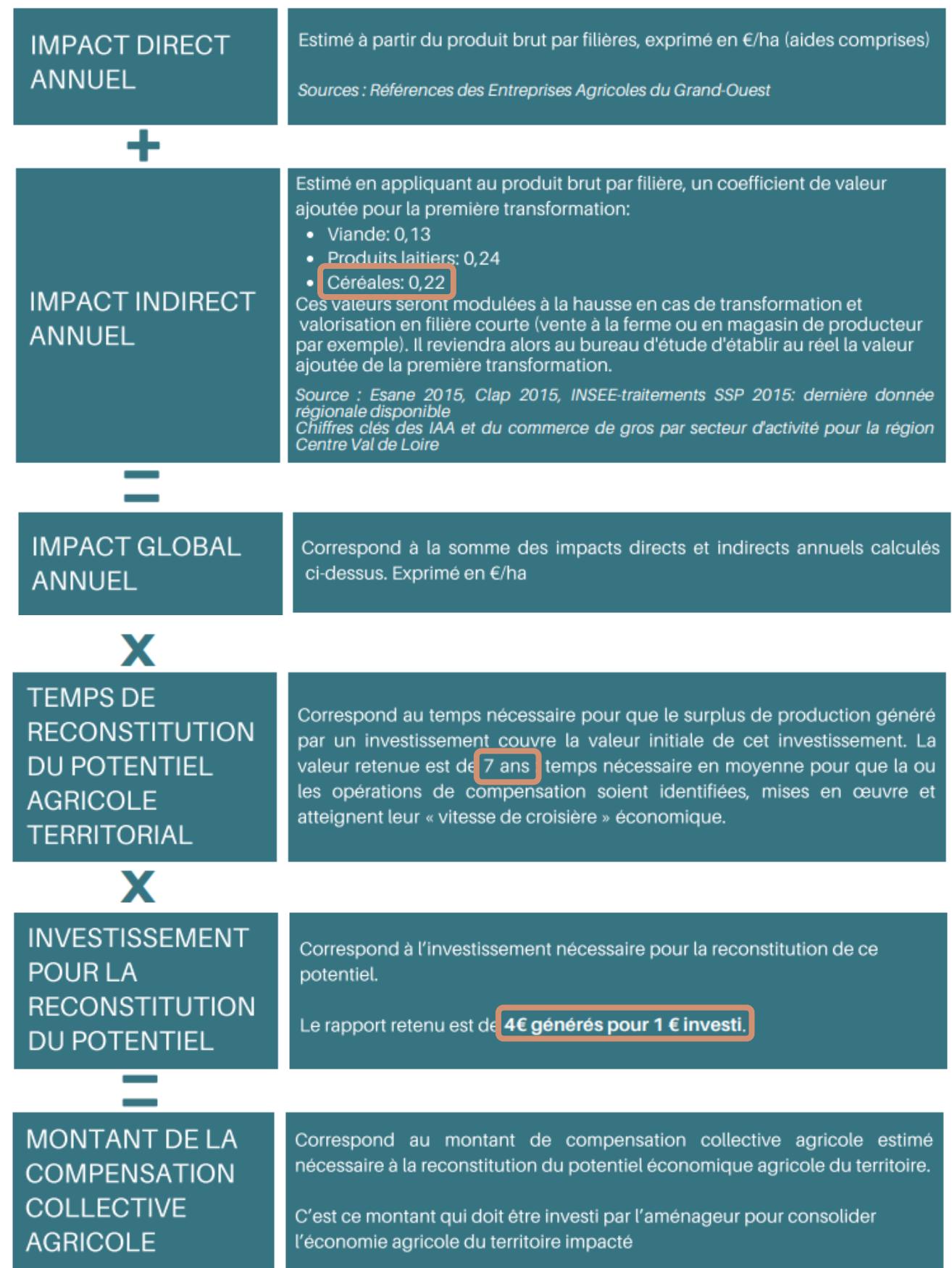
Calcul du montant de compensation agricole collective

- » **Impact direct annuel** (= VA référence x surface perdue) : $1\ 808\ \text{€/ha} \times 17,1\ \text{ha} = 30\ 917\ \text{€/an}$
- » **Impact indirect annuel** (= impact direct x 0,22) : **6 802 €/an**
- » **Impact global annuel** (= impact direct + indirect) : **37 718 €/an**
- » **Temps de reconstitution du potentiel agricole et montant global** (= impact global x 7 années) : **264 029 €/an**
- » **Investissement pour la reconstitution du potentiel** (4 € générés pour 1€ investi) : **66 007 €**

Montant de la compensation agricole collective :

66 007 €

Méthodologie PBS d'Indre-et-Loire



MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Projet Agir pour les cépages rares en Centre-Val de Loire

Afin d'identifier une mesure de compensation agricole collective pertinente, une concertation a été menée auprès des acteurs locaux et en particulier la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher qui porte la politique agricole du territoire. Plusieurs pistes ont été évoquées mais le projet retenu est le suivant :

Agir pour les cépages rares en Centre-Val de Loire

Contexte des cépages rares

La région Centre-Val de Loire comprend le vignoble de Touraine et le vignoble du Centre. Elle fait partie des 5 régions administratives comprises dans le vignoble du Val de Loire, 3^e bassin de production viticole de France. La tradition viti-vinicole y est très ancienne et différents témoignages attestent que la culture de la vigne y serait antérieure à la colonisation romaine.

Au XIX^e siècle, **chaque région viticole française cultivait des cépages nombreux et diversifiés qui constituaient un des éléments majeurs du patrimoine viticole**. A partir de la fin du XIX^e siècle, différentes crises, notamment celle du phylloxera, associées à des changements agricoles profonds, sont à l'origine de l'**abandon d'un grand nombre de cépages locaux**.

Aujourd'hui, ces cépages jusqu'alors délaissés, peu voire pas représentés dans l'encépagement actuel sont qualifiés de **cépages "rares" ou "modestes"**. La prise de conscience de l'importance de ces cépages dans le monde viti-vinicole est en cours. Quelques professionnels mettent en avant certains cépages rares en produisant des vins originaux qui sont de plus en plus demandés, tandis que d'autres se lancent dans des projets de replantation de cépages quasi-disparus.

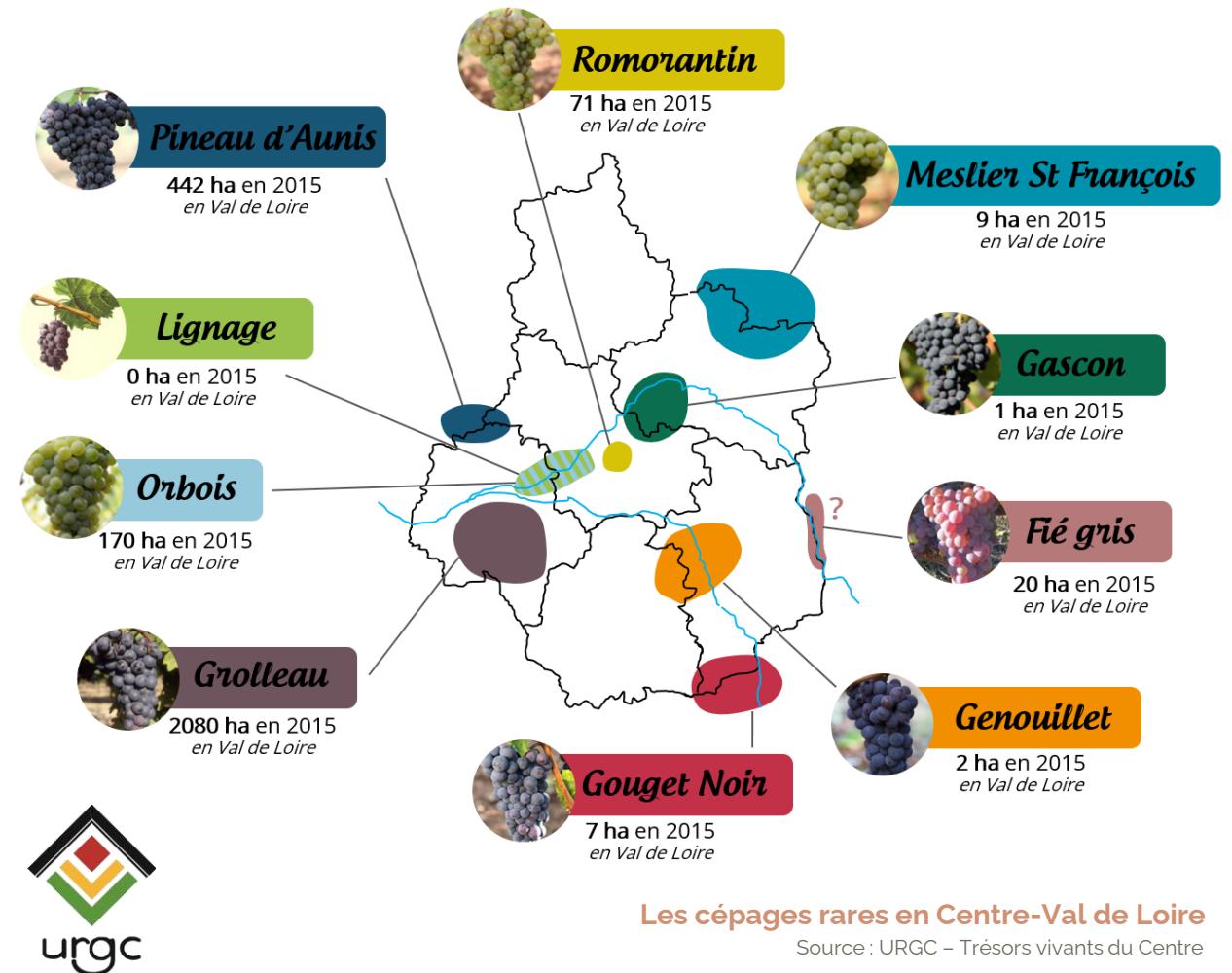
L'inventaire des cépages rares en Centre-Val de Loire est toujours en cours, avec 40 à 50 cépages identifiés. Par ailleurs, la définition de ce qu'on considère comme cépage "rare" peut varier, de même que ceux qui sont considérés comme "locaux". Parmi ces dizaines de cépages, quelques-uns sont encore plantés sur des surfaces qui, bien que modestes, ne menacent pas leur existence ; en revanche, beaucoup sont aujourd'hui présents uniquement sur de toutes petites surfaces, voire présents uniquement en conservatoires, quand ils ne sont pas considérés comme perdus.

Porteur du projet

En région Centre-Val de Loire, ces vigneronnes se réunissent depuis 2022 au sein de l'association **Agir pour les Cépages Rares en Centre-Val de Loire (ACR-CVL) adhérente à l'Union pour les Ressources Génétiques du Centre-Val de Loire (URGC) qui accompagne techniquement le projet**. L'association ACR-CVL a pour objet le développement, la promotion et la valorisation des cépages rares en région Centre-Val de Loire. Sont concernés, les cépages anciens de l'espèce *Vitis vinifera* caractérisés par une attache à l'histoire locale et par une relative rareté.

Les membres sont des personnes physiques ou morales intéressées par les cépages rares et soucieuses de leur avenir et de leur rôle dans la société. Il s'agit essentiellement de **vignerons**, mais pas seulement : cavistes, scientifiques, associations écologiques ou culturelles, etc.

projet Agir pour les cépages rares en Centre-Val de Loire



Les réalisations de l'association ACR-CVL

- » **Inventaire** (évolutif) des cépages rares rattachés à la région.
- » **Base de donnée** renseignant la situation de ces cépages (niveau de connaissance, degré de menace, statut réglementaire).
- » **Réimplantation** de cépages rares (genouillet, gouget noir et lignage).
- » **Guide pratique interactif** « je veux planter un cépage rare, quelles démarches? » en cours d'élaboration afin d'encourager des initiatives de conservation et de relance d'autres cépages.

MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Projet Agir pour les cépages rares en Centre-Val de Loire

Le projet *Agir pour les cépages rares en Centre-Val de Loire* a émergé suite aux constats des enjeux que représentent ces cépages rares pour le territoire et des freins à leur développement.

Enjeux pour les territoires et le monde viticole

Les cépages rares sont des représentants de la **biodiversité domestique** du territoire, appelée encore **ressources génétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation**.

Le réservoir constitué par ces variétés de pays est indispensable à l'innovation et permet de **répondre aux changements sociétaux et environnementaux** actuels et futurs. Cette biodiversité viticole est en effet **source de création de valeur, de réponse à des enjeux sanitaires, environnementaux, économiques, sociétaux importants**. Sa gestion est d'ordre stratégique pour le territoire régional et le monde viticole car elle présente des **intérêts multiples et complémentaires** :

ENVIRONNEMENTAL

Développer une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement et de l'humain grâce à des cépages adaptés au territoire

PATRIMONIAL

Contribuer à l'identité d'un territoire, à son rayonnement touristique et gastronomique

GENETIQUE ET RESILIENCE

Faire face aux incertitudes de l'avenir (modification des goûts, problèmes sanitaires, aléas climatiques comme le gel, degré d'alcool élevé lié au réchauffement climatique, sécheresse...)

ECONOMIQUE

Répondre aux nouvelles demandes des consommateurs pour des vins uniques, typiques et originaux, développer l'oenotourisme

HEDONIQUE

Conserver une richesse dans les couleurs, les goûts et les saveurs de nos vins

projet Agir pour les cépages rares en Centre-Val de Loire



Les freins actuels au développement des cépages rares

Les cépages rares sont aujourd'hui peu voire pas représentés dans l'encépagement actuel pour différentes raisons :

MANQUE DE DISPONIBILITE DU MATERIEL VEGETAL

Seule une poignée de cépages sont disponibles à la vente par des pépiniéristes. La plupart ne sont présents que dans des conservatoires, parfois virosés ou sont encore recherchés dans des anciennes vignes

MANQUE DE CONNAISSANCES ET DE REFERENCES VITICOLES ET OENOLOGIQUES

Les qualités de production et de transformation sont peu détaillées dans les archives et ces cépages délaissés ont été peu étudiés par l'agriculture moderne

FREINS LIES A LA REGLEMENTATION

Beaucoup de cépages rares ne sont pas encore inscrits au Catalogue Officiel, ou lorsqu'ils le sont c'est la gestion du potentiel viticole qui est limitante avec l'existence de limitations régionales des autorisations de plantations en vin sans indication géographique (VSIG).

Les cépages rares ne sont pour la plupart pas autorisés dans les AOC.

FREINS LIES AU MANQUE DE REPRESENTATIVITE DES CEPAGES RARES DANS LE MONDE VITICOLE

Le processus de décision des limitations régionales en VSIG, et celui de modification de cahier des charges des AOC, sont conduits dans le respect des propositions des bassins viticoles et de l'INAO, instances au sein desquelles aucune structure ne défend pour l'instant la place des cépages rares.

Enjeux et freins pour le développement des cépages rares

Source : URGC

MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Projet Agir pour les cépages rares en Centre-Val de Loire

Les objectifs généraux et le programme des actions du projet :

projet
Agir pour les cépages rares
en Centre-Val de Loire



Objectifs généraux du projet

L'objectif global est de défendre efficacement la place des cépages rares du Centre-Val de Loire dans le paysage et la production viticole régionale, décliné en 4 sous-objectifs suivants :

- » **L'inventaire** des connaissances techniques et historiques détenues par ses membres, en corollaire des valeurs de partage et retour d'expérience et comme support des projets de valorisation.
- » **La conservation** est un préalable au développement de la disponibilité de matériel végétal pour les projets de valorisation. L'objectif est d'accompagner les gestionnaires ou porteurs de projets de vignes conservatoires faire **l'état des lieux de la conservation en région Centre-Val de Loire** et réaliser des actions directes de conservation de collections ou de parcelles de vigne rares menacées de disparition.
- » **L'Expérimentation et la valorisation** : la réalisation de toute action créant les conditions techniques de développement des cépages rares dans le milieu professionnel, est l'activité centrale du collectif. Exemple : Les expérimentations en vue des inscriptions au Catalogue officiel et d'amélioration des connaissances, la sensibilisation des professionnels et la diffusion des connaissances, les agréments de vignes-mère, etc.
- » **La représentation collectivement des intérêts des cépages rares**, être acteur des débats pour défendre la place des cépages rares auprès des pouvoirs publics et **créer les conditions statutaires, financières et réglementaires favorables** à leur développement.



INVENTAIRE

CONSERVATION

En partenariat avec l'IFV

EXPERIMENTATION
ET
VALORISATION

En partenariat avec l'IFV

ACTION
COLLECTIVE DE
DEFENSE DES
CEPAGES RARES

Programme des actions à 6 ans (2024 – 2029)

- » **Authentification des variétés**, recherche de variétés anciennes qu'on ne connaît pas encore aujourd'hui,
- » **Structuration d'échanges des connaissances historiques et techniques** entre personnes ressources porteuses de mémoire ou d'observations empiriques.
- » Actualisation et optimisation de la **base de données**
- » Création de **fiches variétales historiques et techniques**
- » **Etat des lieux de la conservation et priorisation** des actions de sauvegarde en fonction des cépages et des possibilités techniques
- » **Identification de porteurs de projets** de plantations de vigne conservatoire
- » **Accompagnement technique** des porteurs de projet notamment via un **guide pratique** « je veux planter un cépage rare, quelles démarches » ?
- » **Etude de faisabilité et mise en place de protocoles expérimentaux spécifiques** en lien avec les besoins du monde viticole et des AOC en matière de variétés d'intérêts à des fins adaptatives (VIFA).
- » **Relance du cépage lignage phase 2 et 3** : finalisation des expérimentations, diffusion (agrément vigne-mère à greffons) et communication
- » **Développement** des cépages déjà entré en phase de relance (Genouillet, Gouget noir, Meslier St François, etc.)
- » **Etude de faisabilité et relance d'autres cépages** (assainissement et/ou dispositif expérimental en vue d'inscription et de classement cuve, et/ou encouragement à l'agrément vigne-mère en Centre-Val de Loire)
- » Rédaction d'un **plaidoyer** en faveur des cépages rares afin d'être acteur des débats nationaux et internationaux
- » Œuvrer en faveur d'une **représentation aux comités de bassins viticoles**
- » Participer aux réflexions des syndicats viticoles et organismes de gestion relatives à la **Directive VIFA de l'INAO (Variétés d'intérêt à des fins adaptatives)**, pour une intégration des cépages rares dans les cahiers des charges des AOC

MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Projet Agir pour les cépages rares en Centre-Val de Loire

Le Communauté de Communes encourage les développeurs de projets au sein de la ZAC de Bléré à mutualiser les montants de compensation pour soutenir le projet *Agir pour les cépages rares en Centre-Val de Loire*.

Pertinence du projet

La **filière concernée par le projet de compensation agricole collective** pré ciblé (viticulture) **n'est pas celle impactée par le projet de plateforme logistique** (céréales et oléo-protéagineux à l'état initial).

Cependant, la **filière grandes cultures est puissante et très bien structurée** localement : 77% des exploitations agricoles et 24 000 ha soit 83% de la SAU. **L'impact** de la perte de 17 ha de surface **ne sera pas significatif** à l'échelle de son importance sur le territoire.

Le territoire du périmètre élargi possède une **forte identité viticole**, et en particulier la commune de Bléré.

Enfin, le projet viticole *Agir pour les cépages rares en Centre-Val de Loire* est **concret, simple** à mettre en place, **local** (parcelles au sein de la ZAC) et permettra une **diversification des productions agricoles sur le territoire**.

Montant de la compensation agricole collective du projet de plateforme logistique = **66 007 €** → soit environ **23,5% du budget global** du projet *Agir pour les cépages rares en Centre-Val de Loire* (**279 815 €**)

Budget prévisionnel global

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
INVENTAIRE	Ingénierie URGC	1 750,00 €	3 965,50 €	4 084,47 €	4 207,00 €	4 333,21 €	4 333,21 €	22 673,38 €
	prestation technique	1 068,00 €	1 854,00 €	1 909,62 €	1 966,91 €	2 025,92 €	2 025,92 €	10 850,36 €
	Supports Communication	500,00 €	1 736,00 €	1 773,08 €	1 811,27 €	1 850,61 €	1 850,61 €	9 521,57 €
CONSERVATION	Ingénierie URGC	3 850,00 €	6 489,00 €	6 683,67 €	6 884,18 €	7 090,71 €	6 397,39 €	37 394,95 €
	prestation technique	2 434,00 €	2 434,00 €	2 434,00 €	2 434,00 €	2 434,00 €	2 434,00 €	14 604,00 €
	Supports Communication	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXPE-VALO	Ingénierie URGC	2 822,00 €	11 356,78 €	11 697,48 €	12 048,41 €	12 409,86 €	12 604,89 €	62 939,42 €
	prestation technique	3 500,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	19 417,89 €	19 445,43 €	19 445,43 €	95 808,75 €
	Supports Communication	1 100,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	12 100,00 €
ACTIONS COLLECTIVES	Ingénierie URGC	722,00 €	2 208,32 €	2 274,57 €	2 342,81 €	2 413,09 €	2 461,85 €	12 422,64 €
	prestation technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Supports Communication	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	1 500,00 €
TOTAL sur les 6 ans		279 815,06 €						

		Nature de la dépense
INVENTAIRE	Authentification d'accessions dans les vignobles ou anciennes zones viticoles	salariée
		apprenti
		Ampélographe et génotypage 10 souches min / an
		salariée
	Collecte des connaissances existantes, appel à témoins, création micro-réseau, animation réseau	apprenti
		salariée
	Optimisation de la base de données et actualisations régulières	salariée
		apprenti
	Diffusion des résultats - supports et affiches	salariée
		apprenti
impressions		

		Nature de la dépense
CONSERVATION	Etat des lieux de la conservation et priorisation	salariée URGC
		apprenti
	Identification de porteurs de projet	salariée URGC
		Apprenti
	Accompagnement technique et réglementaire des porteurs de projet	salariée URGC
		apprenti
	Actions directes de conservation (sortie de collection nationale de cépages à enjeux, assainissement de cépages virosés, authentification et récupération de cépages de collection privée menacée de disparition)	salariée URGC
prestataire ampélographe		
frais d'assainissement (1/an min) et génotypage (5/an min)		

		Nature de la dépense
EXPE-VALO	Etude de faisabilité et mise en place de protocoles expérimentaux spécifiques /monde viti	salariée
		prestataire tech
	Relance du cépage lignage phase 2 et 3	Prestations de 10 vignerons, salariée
		prestataire tech
	Développement des cépages déjà réglementés et plus ou moins disponibles	coût des plantations expé
		communication
Etude de faisabilité et relance d'autres cépages	salariée	
	prestataire tech	

		Nature de la dépense
ACTIONS COLLECTIVES	Plaidoyer et lobbying politique à destination élus des collectivités, syndicats, etc... axé financement	salariée
		prestataire
	Représentation politique aux comités de bassins viticoles	salariée
		prestataire
	Participation aux réflexions des syndicats viticoles et organismes de gestion	salariée
		prestataire
Promotion des cépages rares dans le monde viticole en général- journées pros, flyer	salariée	
	impressions	

Détails du budget en annexes

MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

04

- CETIAC conseil en compensation agricole
- Méthodologie CETIAC
- Bibliographie & Glossaire
- Annexes

CETIAC, CONSEIL EN COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Etudes préalables agricoles, accompagnement à la construction des projets agricoles, suivi –

Depuis 2017, CETIAC vous propose une expertise pour la réalisation d'études préalables agricoles liées à la compensation agricole collective, qui nécessitent des compétences particulières : connaissance de l'économie agricole, compréhension des contextes locaux, connaissance des acteurs de l'agriculture.

L'équipe CETIAC

Grâce à son équipe composée de 9 consultants spécialistes des filières et des dynamiques agricoles, CETIAC intervient pour tous types d'aménageurs sur le territoire national. Le cabinet dispose ainsi d'un solide retour d'expérience sur les attentes des acteurs du monde agricole ainsi que des services instructeurs. En 5 ans d'existence, nous avons accompagnés plus de 450 projets (AMO, stratégies, études économiques) et réalisé plus de 350 études préalables agricoles sur 85 départements.



Julie Seegers
Gérante



Lise Watier
Consultante



Baptiste
Gervaise
Consultant



Loïc Neyret
Consultant



Florian
Bonetto
Consultant



Margot
Vanrenterghem
Consultante



Katiane
Viollin
Consultante



Thérèse
Jacquet
Consultante

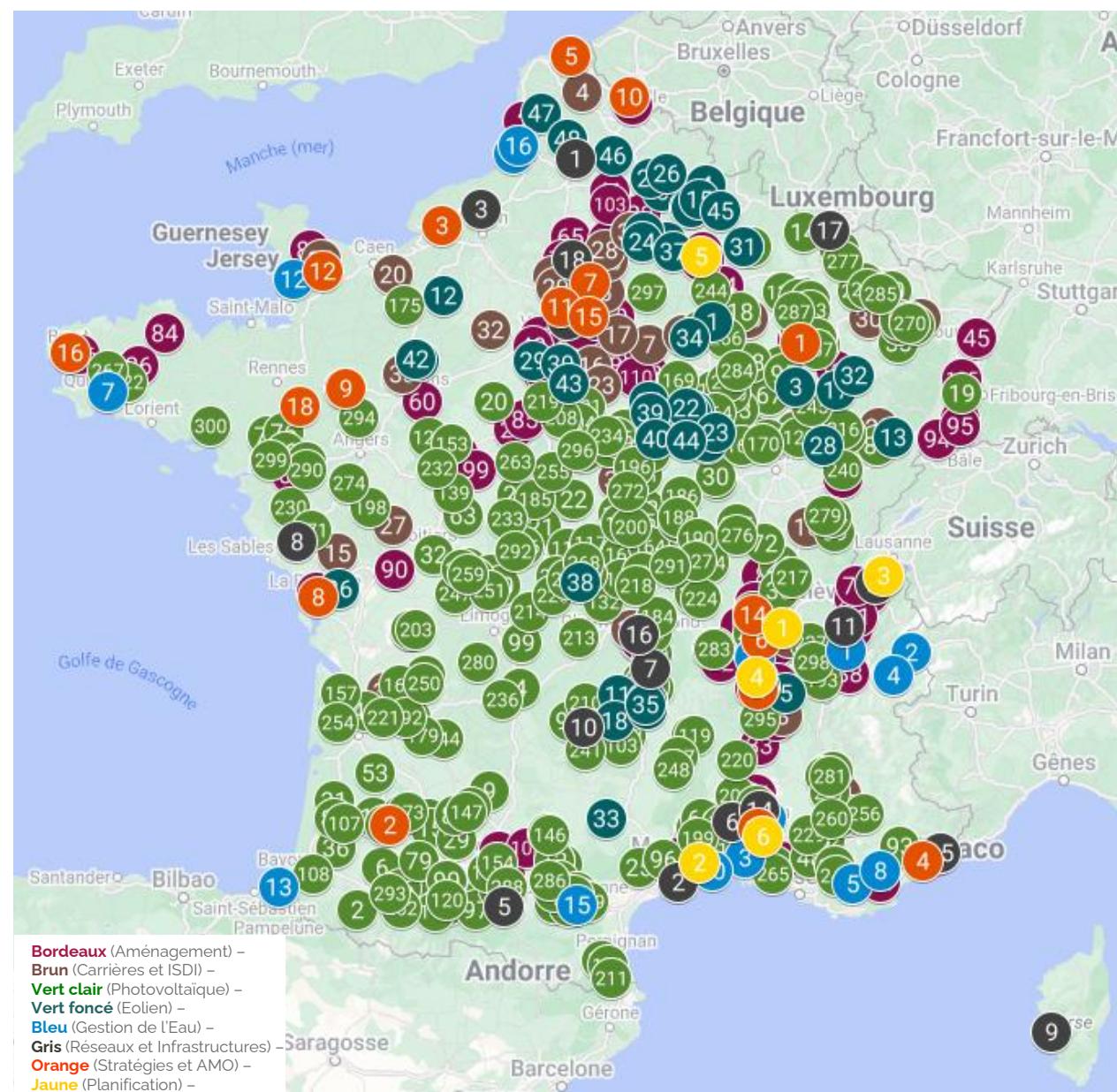


Sylvain Elatri
Consultant

Notre offre de service, conseils et accompagnements

Les consultants sont à disposition pour vous accompagner au-delà du volet réglementaire :

- » **Diagnostic agricole de territoire** : expertiser les enjeux pour orienter éventuellement des implantations de projets en développement
- » **Accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leurs relations avec le monde agricole**
- » **Conseil en stratégies foncières agricoles pour les collectivités** : approche globale du développement urbain et de ses enjeux sur l'agriculture, propositions de stratégies d'intervention
- » **Volets agricoles et forestiers de SCOT, PLU, PLUi** : réalisation du diagnostic, identification des enjeux, conseil sur les recommandations réglementaires à intégrer
- » **Expertises sur le potentiel agronomique des sols** en complémentarité avec des partenaires
- » **Formations** : compensation agricole collective, stratégies foncières pour les espaces agricoles et naturels, formation aux périmètres de protection des espaces agricoles, agrivoltaïsme
- » **Accompagnement à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des actions agricoles** : objectif principal de l'activité de CETIAC, la réalisation des mesures et leur efficience sur les filières agricole permettra d'assurer la qualité des recommandations.



Chiffres clés de CETIAC

350 EPA

Réalisées ou en cours de réalisation sur tout le territoire national

9 consultants spécialisés

une présence sur toutes les régions

Création de CETIAC
Lancement des premières missions – 27 EPA

53 EPA - 27 passages en CDPENAF – 70 missions
16 avis favorables / 7 défavorables

95 EPA - 28 passages en CDPENAF - 115 missions
15 avis favorables / 10 défavorables

66 EPA - 12 passages en CDPENAF - 122 missions
4 avis favorables / 4 défavorables

53 EPA - 12 passages en CDPENAF - 134 missions
4 avis favorables / 4 défavorables

2017-2018

2019

2020

2021

2022

MÉTHODOLOGIE CETIAC

Une approche par la Valeur ajoutée de l'économie agricole

Pour estimer les impacts d'un projet, CETIAC a mis en place une méthodologie permettant de caractériser l'économie agricole initiale et d'analyser la perte ou le gain de cette valeur ajoutée de référence dans le cadre de la mise en place du projet. Le chiffrage est donc réalisé en plusieurs étapes.

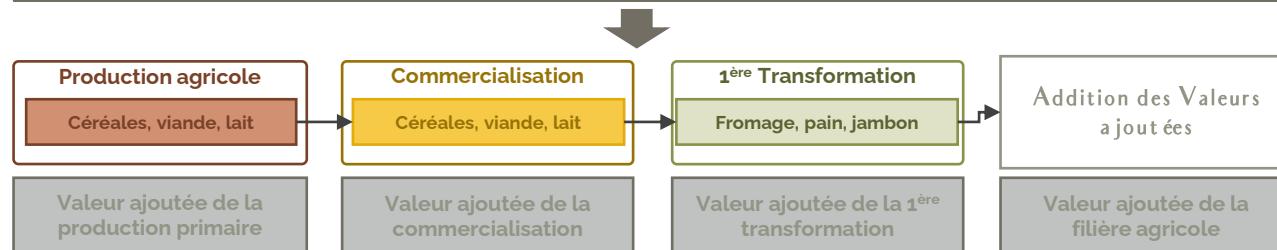
Ces dernières sont présentées ici

Méthodologie de chiffrage : la valeur ajoutée de référence

CETIAC a mis en place sa méthodologie de chiffrage des impacts du projet sur l'économie agricole d'après l'approche suivante :

- » Caractérisation bibliographique des filières et des opérateurs concernés, de leurs enjeux.
- » L'analyse de la production primaire est réalisée à partir des données de télédéclaration PAC (RPG) croisées par les données locales fournies par les agriculteurs (rendements) et des données de productions et de comptabilité des entreprises les plus locales possibles (RICA, instituts techniques et Chambres d'Agriculture)
- » Les opérateurs des filières concernées (commercialisation et 1^{ère} transformation) sont recensés via une enquête locale et l'analyse des codes NAF. Les performances économiques sont recoupées à partir des enquêtes locales ainsi que des données ESANE, FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

La valeur ajoutée de chaque maillon des filières agricoles concernées est calculée de façon à obtenir une valeur ajoutée de référence englobant l'ensemble de l'économie agricole.



La valeur ajoutée de la filière agricole est annuelle. Elle correspond à la valeur créée chaque année par l'ensemble des entreprises du secteur agricole.

ECONOMIE AGRICOLE : d'après le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, l'économie agricole est définie comme la valorisation des ressources par des entreprises de production agricole primaire, de commercialisation et de première transformation.

LA VALEUR AJOUTÉE PERMET DE CALCULER LA RICHESSE CRÉÉE :



Elle est différente du chiffre d'affaire puisqu'elle soustrait le coût des achats nécessaires pour produire (consommations intermédiaires). **La Valeur Ajoutée est la différence entre le Chiffre d'Affaires et les consommables (marchandises, matières premières,...) et les autres achats externes (sous-traitance).**

Intérêt de la valeur ajoutée : il est possible de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière agricole et de les additionner pour chiffrer la richesse créée par l'ensemble des entreprises de l'économie agricole.

Détails du calcul	Données économiques
Chiffre d'Affaires commercial (HT) +/- Stocks c	→ Marge commerciale ①
Chiffre d'Affaires productif (HT) +/- Stocks p	→ Production ②
① + ② - Autres achats consommés	→ VA Valeur ajoutée ③
③ - Frais de personnel, impôt et taxes (hors impôt sur le bénéfice)	→ EBE Excédent Brut d'Exploitation ④
④ +/- Autres produits et/ou Charges d'exploitations (frais divers, amortissements...)	→ RBE Résultat Brut d'Exploitation ⑤
Produits - Charges financiers	→ RF Résultat financier ⑥
⑤ +/- ⑥	→ RC Résultat Courant avant Impôts ⑦
Produits - Charges exceptionnels	→ RE Résultat Exceptionnel ⑧
⑦ +/- ⑧ - Impôt sur le bénéfice	→ RN Résultat Net ⑨

BIBLIOGRAPHIE DE L'ÉTUDE

Base de données économiques

AGRESTE : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

DRAAF Centre - Val de Loire : études des filières agricoles régionales et/ou départementales

ESANE : Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

FranceAgriMer : Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

IPAMP : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

RICA (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

Réseau des Chambres d'Agriculture : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

Résultats des contrôles laitiers : Données économiques sur les productions laitières de France

CERESCO COMPALIM :

Le taux de couverture surfacique théorique correspond aux surfaces disponibles théoriquement pour couvrir les besoins alimentaires de la population du territoire (c'est-à-dire du périmètre élargi). Le nombre de j/an correspond au nombre de jours où les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi pourraient être fournis par les productions du périmètre élargi.

Le taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation humaine correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des surfaces en productions végétales pour couvrir les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi.

Le taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation du cheptel correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des surfaces en productions végétales pour couvrir assurer l'autonomie alimentaire des animaux devant être élevés sur le périmètre élargi pour répondre aux besoins de l'alimentation humaine. Attention, il ne s'agit pas des besoins du cheptel existant aujourd'hui sur le périmètre

Le taux de couverture du cheptel correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des animaux élevés pour couvrir les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi

GLOSSAIRE

Principaux sigles utilisés dans l'étude préalable agricole

ADEAR	Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
AFAF	Aménagement Foncier Agricole et Forestier
AFES	Association Française de l'Étude des Sols : harmonisation des études de sol au niveau national. Denis Baize (ancien président AFES) a publié référentiel pédologique
AOP	Appellation d'Origine Contrôlée
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
BA	Bénéfices Agricoles
BDNI	Base de Données Nationale d'Identification (cheptel)
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BNC	Bénéfices Non Commerciaux
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA	Chiffre d'Affaires
CA	Communauté d'Agglomération
CAPEX (Io)	Capital Expenditure : dépenses d'investissement
CC	Communauté de Communes
CCh	Capacité au champ = RU + eau inutilisable
CDCEA	Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (avis changement PLU si pas de SCoT)
CDEX	Classe de Dimension Economique
CDOA	Commission Départementales d'Orientation Agricole
CDPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
CEC	Capacité d'Échange Cationique : mesure de la capacité du CAH (Complexe Argilo-Humique) à fixer des cations <-> taille du réservoir en éléments nutritifs
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CIVE	Culture Intermédiaire à Vocation Environnementale
CLC	Corine Land Cover
COP	Céréales et Oléo-Protéagineux
CRE	Commission de Régulation de l'Energie (tarif)
CRPM	Code Rural et de la Pêche Maritime
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DADS	Déclaration Annuelle de Données Sociales
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner (SAFER)
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs (SCoT)
DPB	Droit au Paiement de Base > versé en fonction des surfaces détenues par les agricultures (anc. DPU : Droit au Paiement Unique)
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (1<= pers. physique <=10, majeur, responsabilité limitée à l'apport)
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EMP	Effectif Moyen Présent
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESANE	Elaboration de la Statistique Annuelle d'Entreprise
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
ETP	Equivalent Temps Plein
FADEAR	Fédération Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural <-> 23% aides PAC
FEAGA	Fonds Européen Agricole de Garantie <-> 77% aides PAC
FNE	France Nature Environnement
GAB	Groupement d'Agriculture Biologique
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en commun (activité agricole, 2 <= pers. physique <=10, majeur, <= 1500€, participation aux activités agri, responsabilité max de 2 fois leur capital)
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
GUFA	Groupement d'Utilisation de Financement Agricole
IAA	Industrie Agro-Alimentaire
ICHN	Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut National de l'Origine et de la Qualité
INRAAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
IPAMP	Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production agricole

ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
JA	Jeune Agriculteur
LAAAF	Loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
LTECV	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte > atteindre 40% de production d'électricité renouvelable en 2030
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MIN	Marché d'Intérêt National
MOS	Mode d'Occupation de Sol (IdF)
NPK	Azote (N) Phosphore (P) Potassium (K) (engrais minéraux)
ONCEA	Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles
ONVAR	Organisme National à Vocation Agricole et Rurale
OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles
PAC	Politique Agricole Commune
PAD	Projet Agricole Départemental
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PBS	Production Brute Standard
PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
pF	Force de succion de la plante <-> force avec laquelle l'eau est retenue dans le sol + pF augmente, - la plante arrive à pomper
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PNR	Parc Naturel Régional : charte + plan (occupation des sols) revus tous les 12 ans
POS	Plan d'Occupation des Sols (ancien nom du PLU, caduque le 01/01/2020 -> RNU)
PPAM	Protéagineux et Plantes Aromatiques, Médicinales et à parfum
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PPEANP	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PRA	Petite Région Agricole
PRAD	Plan Régional d'Agriculture Durable
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RCAI	Résultat Courant Avant Impôts
RE	Résultat Exceptionnel
RF	Résultat Financier
RFU	Réserve Facilement Utilisable par la plante (mm/cm)
RGA	Recensement Général Agricole
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RPG	Registre Parcellaire Graphique
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCOP	Société Coopérative de Production
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIQO	Signes d'Identification de Qualité et d'Origine
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STH	Surface Toujours en Herbe
TCR	Taillis à Courtes Rotations
tMS	Tonnes de Matière Sèche
TVB	Trame Verte et Bleue
UGB	Unité Gros Bétail/Bovin
UMO	Unité de Main d'Œuvre
UTA	Unité de Travail Annuel
UTCATF	Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et la Forêt > calcul Mt CO2 éq total (émissions de Cultures, ZU, autres et absorption de Prairies, Forêts)
UTH	Unité de Travail Humain
ZAC	Zone d'Activité Concertée ou Commerciale ou Economique (ZAE)
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZIP	Zone d'Implantation Potentielle
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZNT	Zones de Non Traitement (distance de sécurité à respecter vis-à-vis des éléments environnants (habitations, cours d'eau, etc.)
ZPENAF	Zone de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

ANNEXES

Budget détaillé du projet de compensation agricole collective

	Nature de la dépense	Financement demandé							Autre source de financement		TOTAL PROJET		
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL demandé	source	montant			
INVENTAIRE	Authentification d'accessions dans les vignobles ou anciennes zones viticoles	salariée	- €	721 €	743 €	765 €	788 €	788 €	3 804 €	Région (à	754 €	4 558 €	
		apprenti	- €	1 854 €	1 910 €	1 967 €	2 026 €	2 026 €	9 782 €			9 782 €	
		Ampélographe et génotypage 10 souches min / an	1 068 €	1 068 €	1 068 €	1 068 €	1 068 €	1 068 €	6 408 €			6 408 €	
	Collecte des connaissances existantes, appel à témoins, création micro-réseau, animation réseau	salariée	- €	721 €	743 €	765 €	788 €	788 €	3 804 €	Région (à	754 €	4 558 €	
		apprenti	- €	1 854 €	1 910 €	1 967 €	2 026 €	2 026 €	9 782 €			9 782 €	
	Optimisation de la base de données et actualisations régulières	salariée	700 €	1 082 €	1 114 €	1 147 €	1 182 €	1 182 €	6 406 €	Région (à	1 306 €	7 713 €	
		apprenti	- €	865 €	891 €	918 €	945 €	945 €	4 565 €			4 565 €	
	Diffusion des résultats - supports et affiches	salariée	- €	1 442 €	1 485 €	1 530 €	1 576 €	1 576 €	7 609 €	Région (à	1 508 €	9 117 €	
		apprenti	- €	1 236 €	1 273 €	1 311 €	1 351 €	1 351 €	6 522 €			6 522 €	
		impressions	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	3 000 €			3 000 €	
	TOTAL PROJET			2 268 €	11 343 €	11 636 €	11 938 €	12 249 €	12 249 €	61 683 €		4 323 €	66 005 €

ANNEXES

Budget détaillé du projet de compensation agricole collective

	Nature de la dépense	Financement demandé							Autre source de financement		TOTAL PROJET	
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL demandé	source	montant		
CONSERVATION	Etat des lieux de la conservation et priorisation	salariée URGC	350 €	721 €	743 €	765 €	788 €	788 €	4 154 €	Région (à c	842 €	4 996 €
		apprenti	- €	989 €	1 018 €	1 049 €	1 080 €	1 080 €	5 217 €			5 217 €
	Identification de porteurs de projet	salariée URGC	- €	721 €	743 €	765 €	788 €	788 €	3 804 €	Région (à c	754 €	4 558 €
		Apprenti	- €	989 €	1 018 €	1 049 €	1 080 €	1 080 €	5 217 €			5 217 €
	Accompagnement technique et règlementaire des porteurs de projet	salariée URGC	- €	1 442 €	1 485 €	1 530 €	1 576 €	1 576 €	7 609 €	Région (à c	1 508 €	9 117 €
		apprenti	- €	989 €	1 018 €	1 049 €	1 080 €	1 080 €	5 217 €			5 217 €
	Actions directes de conservation (sortie de collection nationale de cépages à enjeux, assainissement de cépages virosés, authentification et récupération de cépages de collection privée menacée de disparition)	salariée URGC	3 500 €	3 605 €	3 713 €	3 825 €	3 939 €	3 246 €	21 828 €	Région (à c	4 472 €	26 300 €
		prestataire ampélographe	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	4 200 €			4 200 €
		frais d'assainissement (1/an min) et génotypage (5/an min)	1 734 €	1 734 €	1 734 €	1 734 €	1 734 €	1 734 €	10 404 €			10 404 €
	TOTAL PROJET		6 284 €	11 889 €	12 173 €	12 465 €	12 766 €	12 073 €	67 651 €		7 576 €	75 227 €

ANNEXES

Budget détaillé du projet de compensation agricole collective

	Nature de la dépense	Financement demandé							Autre source de financement		TOTAL PROJET	
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL demandé	source	montant		
EXPE-VALO	Etude de faisabilité et mise en place de protocoles expérimentaux spécifiques /monde viti	salariée	722 €	2 975 €	3 064 €	3 156 €	3 250 €	3 348 €	16 515 €	Région (à	3 316 €	19 831 €
		prestataire tech	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			- €
		Prestations de 10 vignerons,	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €			50 000 €
	Relance du cépage lignage phase 2 et 3	salariée	1 750 €	2 163 €	2 228 €	2 295 €	2 364 €	2 364 €	13 163 €	Région (à	2 700 €	15 863 €
		prestataire tech	- €	3 500 €	3 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	22 000 €			22 000 €
		coût des plantations expé	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	21 000 €			
		communication	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	4 200 €			
	Développement des cépages déjà réglementés et plus ou moins disponibles	salariée	350 €	3 245 €	3 342 €	3 442 €	3 545 €	3 545 €	17 469 €	Région (à	3 481 €	20 950 €
		prestataire tech	- €	- €	- €	918 €	945 €	945 €	2 809 €			2 809 €
		Divers comm	-	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €			7 500 €
	Etude de faisabilité et relance d'autres cépages	salariée	- €	2 975 €	3 064 €	3 156 €	3 250 €	3 348 €	15 793 €	Région (à	3 136 €	18 928 €
		prestataire tech							- €			- €
									- €			- €
	TOTAL PROJET			7 022 €	30 557 €	30 897 €	33 666 €	34 055 €	34 250 €		12 632 €	157 881 €

ANNEXES

Budget détaillé du projet de compensation agricole collective

		Nature de la dépense	Financement demandé							Autre source de financement		
			2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL demandé	source	montant	
ACTIONS COLLECTIVES	Plaidoyer et lobbying politique à destination élus des collectivités, syndicats, etc... axé financement	salariée	361 €	744 €	766 €	789 €	813 €	837 €	4 309 €	Région (à con	874 €	
		prestataire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
			- €						- €			
	Représentation politique aux comités de bassins viticoles	salariée	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	Région (à con	- €	
		prestataire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
	Participation aux réflexions des syndicats viticoles et organismes de gestion	salariée	- €	721 €	743 €	765 €	788 €	788 €	3 804 €	Région (à con	754 €	
		prestataire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
	Promotion des cépages rares dans le monde viticole en général- journées pros, flyer	salariée	361 €	744 €	766 €	789 €	813 €	837 €	4 309 €	Région (à con	874 €	
		prestataire							- €			
		impressions		500 €		500 €		500 €	1 500 €			
	TOTAL PROJET			722 €	2 708 €	2 275 €	2 843 €	2 413 €	2 962 €	13 923 €		2 502 €



nous sommes joignables au
04 81 13 19 50 et via contact@ceti.ac.fr

18 RUE PASTEUR 69 007 LYON
www.compensation-agricole.fr